

# NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE & BUDGET



2024



# MOT DU PRÉSIDENT

Le budget 2024 est fortement marqué par la situation économique : une hausse des demandes d'aide sociale, l'arrêt d'une partie des subsides énergie ainsi qu'un contexte global d'augmentation des coûts salariaux dus aux indexations successives et à la mise en œuvre du protocole d'accord régional relatif à la revalorisation de la fonction publique locale.

Les prévisions de dépenses totales s'élèvent à un peu plus de 105 millions d'euros dont environ 38 millions d'euros à charge de la dotation de la commune.

L'augmentation de la précarité et la crise du logement se traduisent par une augmentation et une complexification des aides qui nécessitent plus de travail d'accompagnement. Ce travail d'accompagnement est conséquent et ne se traduit pas budgétairement au niveau des dépenses de redistribution. Celles-ci constituent un indicateur des aides financières mais ne mesure pas à elles seules la charge de travail nécessaire pour accompagner les bénéficiaires et les aider à sortir de la précarité.

Cela confirme une fois de plus la nécessité de revoir entièrement la manière dont les CPAS sont financés en Belgique. Les conditions d'octroi du RIS, l'ampleur des moyens consacrés à l'aide sociale au regard de la progression de la pauvreté.

C'est pourquoi, complémentairement, le CPAS d'Ixelles, par la voix des trois fédérations des CPAS wallons, bruxellois et flamands, plaide auprès du fédéral pour un renforcement significatif du financement, notamment pour une augmentation de 95% du taux de remboursement du RIS et pour une forte hausse des frais de personnel. Le travail du CPAS, c'est bien plus que d'octroyer des aides. C'est analyser, accompagner, insérer professionnellement pour favoriser l'autonomie des personnes. Pour cela, il faut du personnel en suffisance afin d'assurer la dignité humaine.

Enfin, soulignons aussi que le CPAS agit sur la réduction des dépenses mais consacre également des efforts pour obtenir des subsides venant de l'autorité fédérale et des autorités fédérées.

En 2024, le CPAS continuera à absorber la précarité croissante et les conséquences importantes des crises malgré le contexte budgétaire difficile.

La première priorité sera de continuer à garantir un service et un accompagnement permettant à tous les demandeurs d'aide de mener une vie conforme à la dignité humaine continuera à concentrer prioritairement ses efforts dans ses missions premières tout en veillant au bien-être du personnel. Dans cette perspective, l'accessibilité, la joignabilité, l'accueil, le suivi des services du CPAS ainsi que le non-recours aux droits sont très importants.

La rénovation de l'OVA qui hébergera le Service social général est et continuera à être une priorité pour permettre aux travailleurs sociaux de travailler dans de meilleures conditions et d'accueillir les bénéficiaires dans un environnement plus adéquat.

Enfin, le chantier sera consacré au projet îlot du CPAS sous forme de Masterplan qui prendra sa forme définitive à l'issue de l'étude actuellement menée et en particulier la rénovation du futur bâtiment qui hébergera le service social général.

Pour terminer, je souhaite remercier tous les travailleurs du CPAS pour leur engagement dans la protection sociale de tous les Ixellois.



Hassan CHEGDANI, Président du CPAS d'Ixelles

Merci à l'ensemble des responsables de département, de service et de cellule sans qui cette note de politique générale n'aurait pu voir le jour.

*“Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.”*

Article 23, 1<sup>er</sup> alinéa de la Constitution.

# SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
SOMMAIRE .....	3
<b>I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS</b> .....	4
1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES .....	4
2 - EFFECTIF TOTAL .....	7
3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2023) .....	7
4 - CHARGE DU PERSONNEL .....	10
4.1 Les défis du CPAS .....	10
4.2 Charge des pensions .....	10
4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C .....	10
4.4 Impact de l'inflation .....	11
4.5 Impact des dépenses de pension .....	11
5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE .....	13
<b>II - L'AIDE SOCIALE</b> .....	15
1 - LES MISSIONS DU CPAS .....	15
1.1 L'aide sociale .....	16
1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir .....	16
1.3 L'organisation du Département Social .....	18
2 – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE .....	19
2.1 Les chiffres clés .....	19
2.2 Aide sociale au sens strict .....	27
2.3 Autres formes d'aide .....	27
3 - LA PARTICIPATION SOCIALE .....	30
3.1 La Coordination Sociale .....	30
3.2 L'Espace Feel Food .....	34
3.3 La Cellule socioculturelle .....	36
3.4 La Cellule Activation sociale .....	40
3.5 Les accompagnateurs sociaux .....	41
4 - LA CELLULE FORMATION .....	42
5 - L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE .....	49
5.1 Mise en œuvre de la 6ème réforme de l'État : 2023, poursuite de la mise en œuvre de la réforme .....	49
5.2 Cadre de Partenariat 2022-2027 avec Actiris .....	49
5.3 Ventilation des postes ISP (fin 2023) .....	50
5.4 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle .....	50
<b>III - AIDE AUPRÈS DES AÎNÉS ET DES JEUNES</b> .....	54
1. Les établissements .....	55
2. Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA) .....	58
3. La Cellule transport social .....	60
4. Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn .....	61
5. La démarche DENTELLE .....	62
6. La maison de la jeunesse .....	63
<b>IV - LE LOGEMENT</b> .....	65
1. Missions .....	65
2. Liste des logements du patrimoine .....	66
3. Recettes des revenus locatifs .....	67
4. Aides locatives .....	67
<b>V. MÉDIATION DE DETTES &amp; ÉNERGIE</b> .....	68
<b>VI. LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE</b> .....	70
<b>NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET</b> .....	72
1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE .....	76
2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2022, DU BUDGET 2023 ET DU BUDGET 2024 .....	78
3 ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES .....	81
4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION .....	84
5 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE .....	86
6 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS : 91.444.192 € (BUDGET 2024) .....	88
7 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS .....	91

# I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS

## 1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

**Toutes les décisions qui engagent le CPAS sont prises sous la responsabilité du Conseil de l'Action Sociale.**

Afin d'améliorer le fonctionnement du Centre et de fluidifier le processus de décision, le Conseil délègue une partie de ses prérogatives à un Bureau Permanent et des comités spéciaux.

**Le Conseil de l'Action Sociale** est composé de 13 membres, élus par le Conseil communal d'Ixelles. Il se réunit au moins une fois par mois.

**Le Président**, élu par les membres du Conseil de l'Action Sociale, dirige les activités du CPAS. Il veille à l'instruction préalable des affaires soumises au Conseil, au Bureau Permanent et aux Comités spéciaux ; il convoque les réunions, en arrête l'ordre du jour, les préside et en exécute les décisions. Il signe, avec le Secrétaire général, tous les actes et correspondances officiels. Le Président est responsable de la gestion journalière du CPAS.

**Le Bureau Permanent (BP)** est chargé des affaires courantes ainsi que de se prononcer sur les marchés publics ne dépassant pas 140.000,- € HTVA. Il se réunit toutes les deux semaines. Il assure le suivi et l'élaboration du budget.

Le Président, trois Conseillers et, le cas échéant, le membre néerlandophone surnuméraire (En vertu de l'article 6§4 de la loi organique du 8 juillet 1976, dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, si un groupe linguistique ne compte aucun membre au sein du conseil de l'action sociale, le premier candidat conseiller communal non élu du groupe non représenté devient de plein droit membre du Conseil de l'action sociale) du Conseil composent le bureau.

**En plus du Bureau Permanent, le Conseil du CPAS confie la gestion de matières bien définies à des Comités spéciaux :**

**Le Comité Spécial du Service Social (CSSS)** chaque semaine, le CSSS statue en matière d'octroi de l'aide sociale et du Revenu d'Intégration (RI).

**Le Comité Spécial de l'Insertion Socioprofessionnelle (CSISP)** se réunit toutes les deux semaines. Il étudie les orientations à donner à la politique d'insertion socioprofessionnelle et statue sur les dossiers individuels liés à cette matière.

**Le Comité Spécial des Aînés et des Jeunes (CSAJ)** examine, une fois par mois, toutes les questions relatives à la politique à l'égard des personnes âgées et des jeunes (SAFPA, maisons de repos, Maison de la Jeunesse, Centre de jour, aides à domicile et transport social).

**Le Comité Spécial du Patrimoine (CSP)**, chaque mois, contrôle et actualise les marchés publics, attribue les logements appartenant au CPAS, propose au Conseil les travaux requis pour les bâtiments et décide de l'affectation de ces derniers.

**Le Comité Spécial de la Participation Sociale et Culturelle (CSPSC)** met en œuvre le programme destiné à encourager la participation et l'épanouissement social et culturel des personnes aidées par le CPAS. Ce comité a été réactivé le 31 mars 2022 après plusieurs années d'interruption.

**Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)** a pour mission de rechercher et de proposer les moyens de favoriser le bien-être des travailleurs.

CONSEILLERS	BP	CSSS	CSISP	CSAJ	CSP	CSPSC	CPPT
M. Hassan CHEGDANI - (PS)	E	E	E	E	E	E	E
Mme Anne HERSCOVICI - (Ecolo)	E	E	S	S	E	S	E
M. Geoffrey ROUCOURT - (Ecolo)	E	S	E			S	E
M. Laurent BONFOND - (MR)	E	S	S	E		S	
M. Gerard OOSTERWIJK - (Vooruit)	E	S	E	E	S	S	E
M. Mamoudou KANE - (PS)		E	S	S	E	E	E
Mme Thuc-Nhi TRAN - (MR)	S	E	S	S	S	S	
M. Jacques de JONGHE d'ARDOYE d'ERP - (MR)	S	S	E	S	S	E	
M. Pierre BRASSINNE - (MR)					E		
Mme Marie FRENAY - (Ecolo)	S	S	S	E	S	E	
Mme. Jacqueline DELAPIERRE - (CdH)		S	S	S	S	S	
M. François TIHON - (Ecolo)	S	S	S	E	E	S	
Mme Ana RODRIGUEZ MARIN - (Ecolo)	S	E	E	S	S	E	S

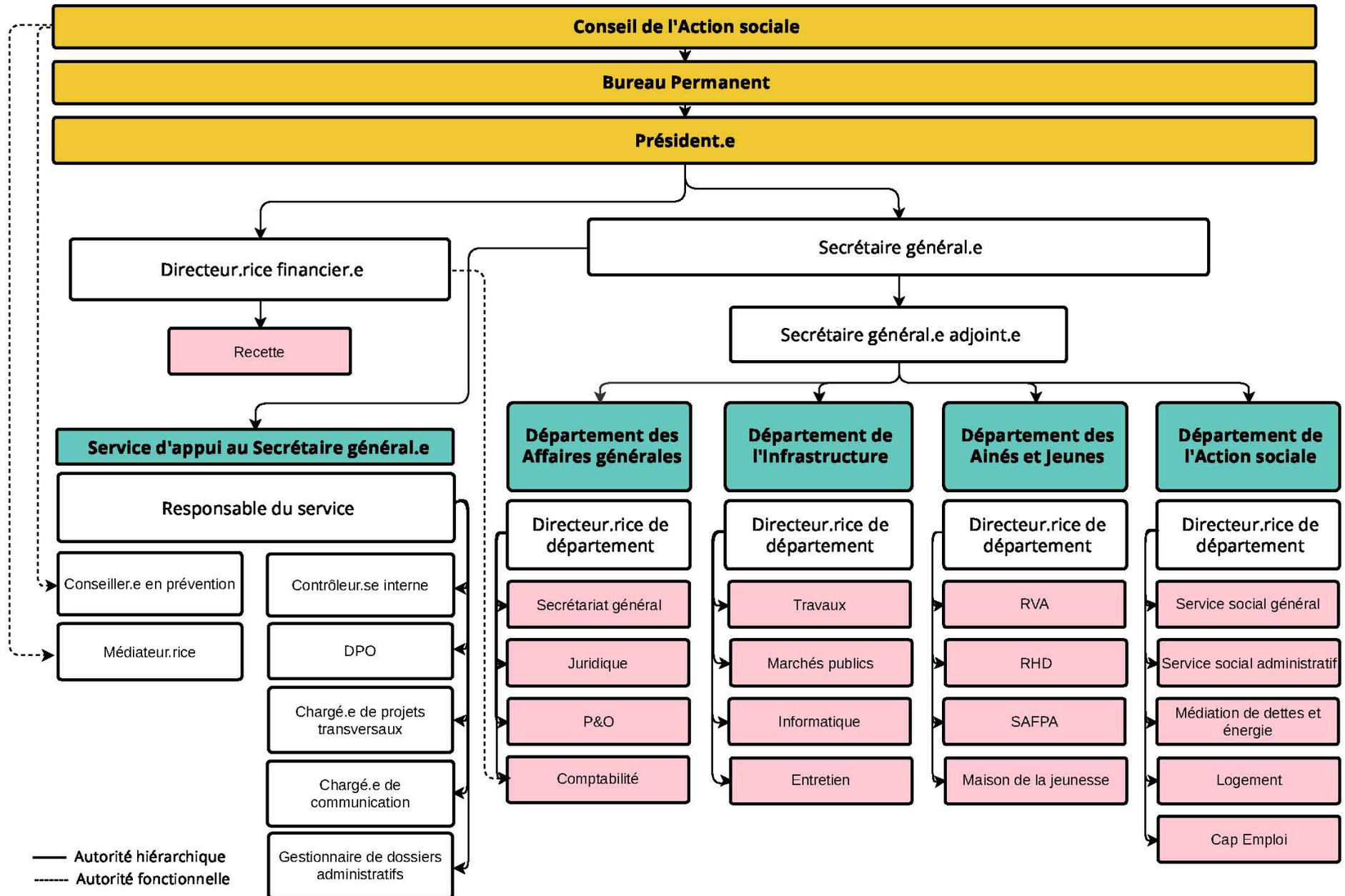
Membre effectif



Membre suppléant



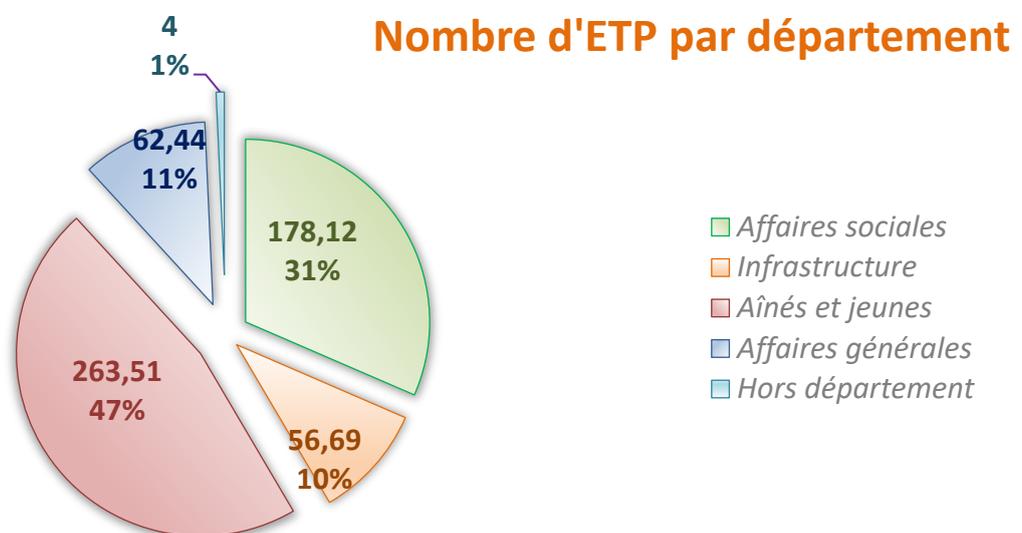
# CPAS D'Ixelles : Organigramme politique et administratif



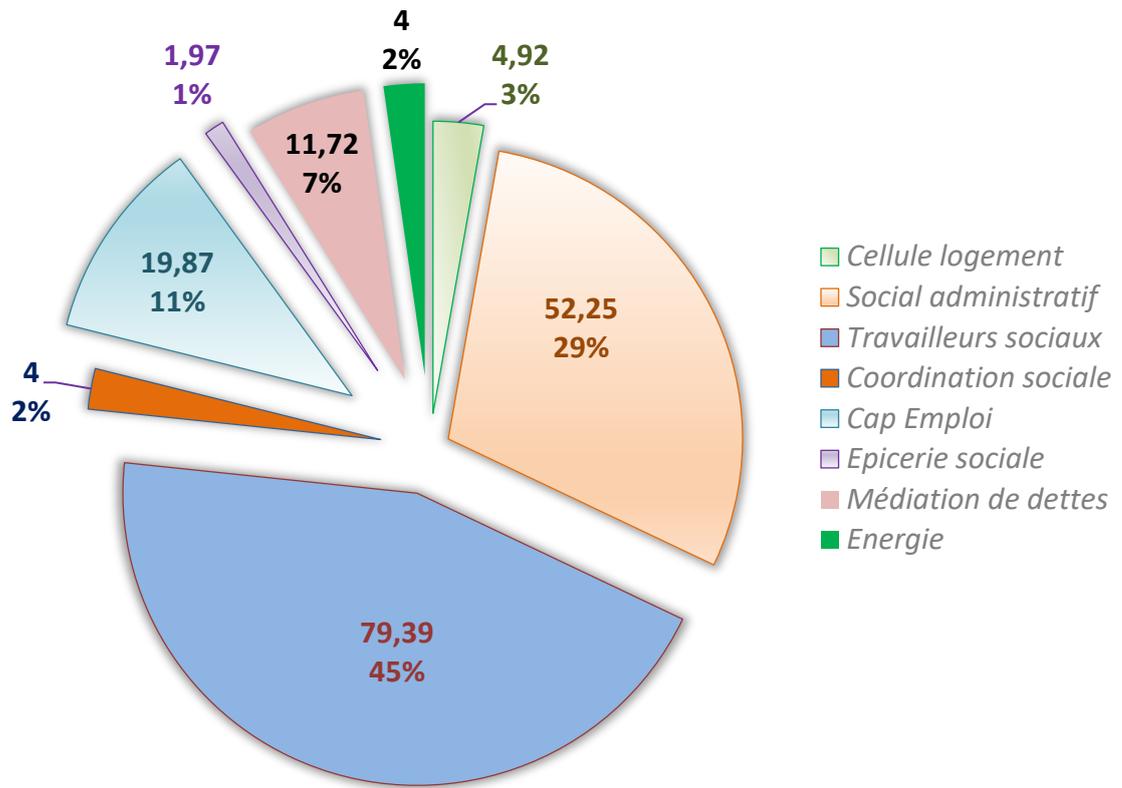
## 2 - EFFECTIF TOTAL

Au 30 juin 2023, l'effectif total comporte 684,55 Équivalents Temps Plein (ETP) (719,96 ETP au 30 juin 2022), dont 94,13 sont nommés (96,55 au 30 juin 2022) et dont 119,79 ETP concerne des agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle en vertu de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Le pourcentage d'agents nommés si l'on ne tient pas compte des travailleuses et travailleurs sous contrat d'insertion est donc de 16,38 %.

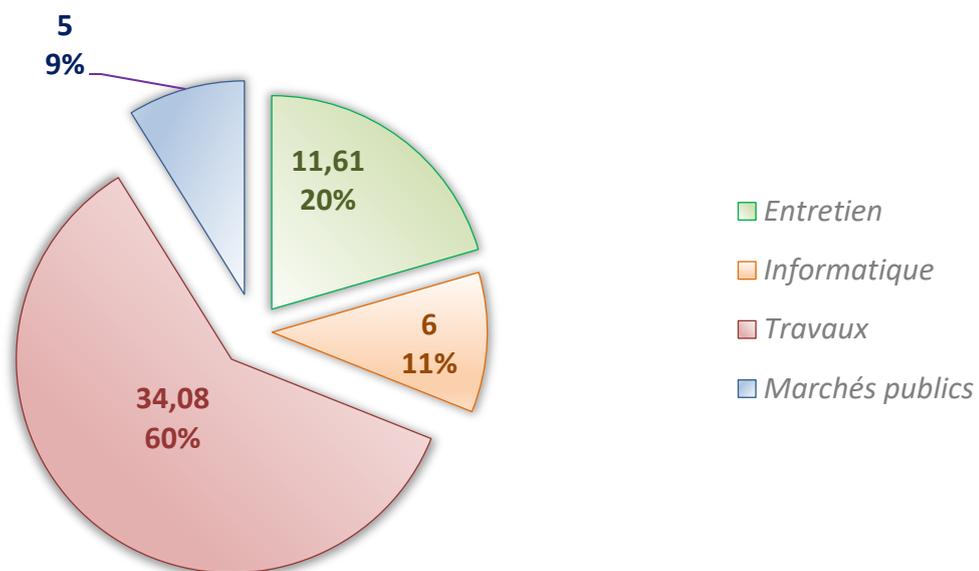
## 3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2023)



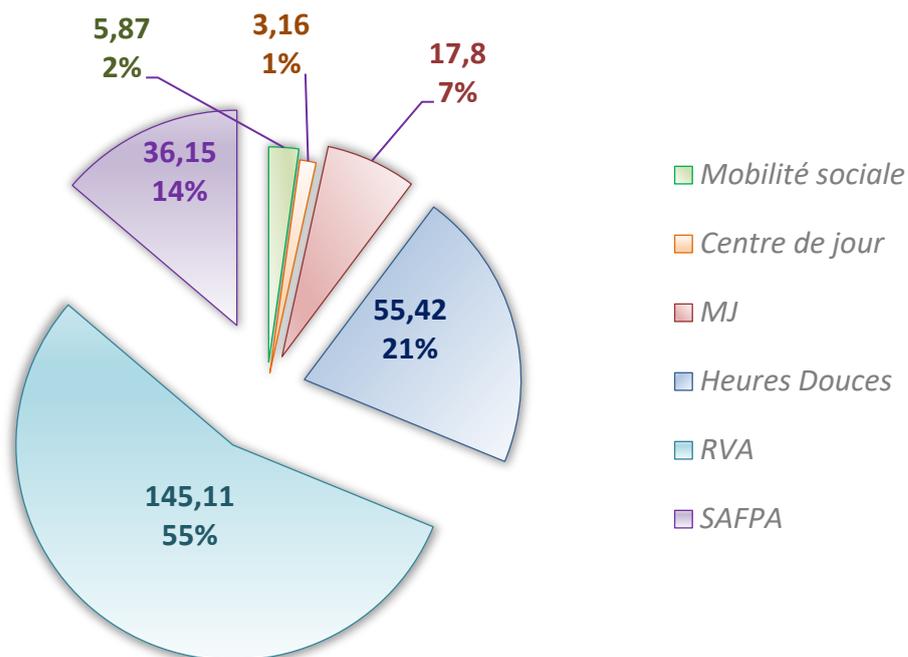
### Répartition des ETP au sein du Département de l'action sociale



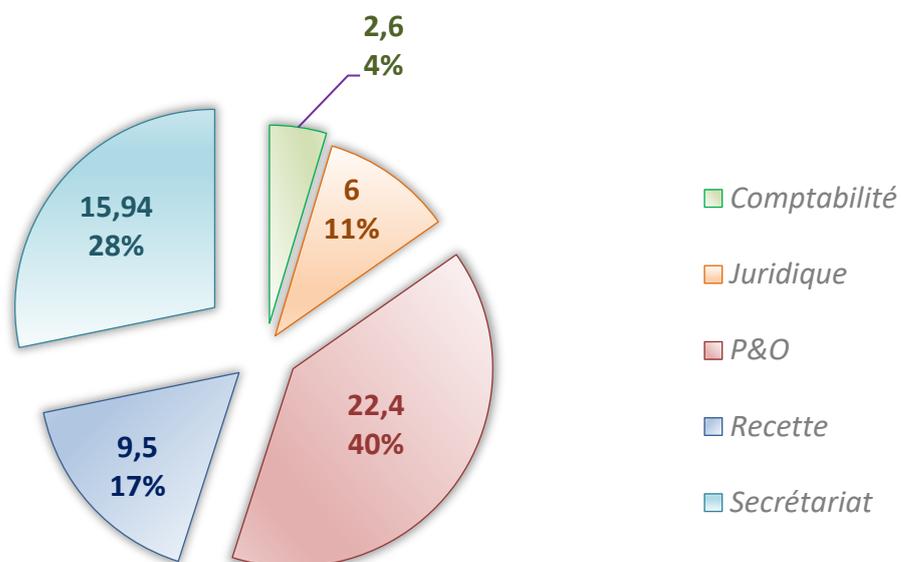
### Répartition des ETP au sein du Département Infrastructure



## Répartition des ETP au sein du Département des aînés et des jeunes



## Répartition des ETP au sein du Département des affaires générales



## 4 - CHARGE DU PERSONNEL

### 4.1 Les défis du CPAS

*La charge du personnel augmente au-delà des adaptations barémiques et des indexations.*

*En effet, le CPAS doit faire face à des missions de plus en plus nombreuses et complexes et ses travailleurs sont soumis à une charge psychosociale de plus en plus importante :*

- L'augmentation de la précarité entraîne **une demande accrue d'aides toujours plus spécifiques et multifactorielles**. Ce surplus de travail implique un allongement des délais de traitement des dossiers, **des temps d'attente plus longs et donc plus de tension, voire d'agressivité dans le chef des usagers**.
- L'introduction du **PIIS systématique augmente significativement le travail social** mené sur chaque dossier individuel, représente une charge de travail plus lourde pour les travailleurs sociaux.
- **La législation est de plus en plus complexe**, les contrôles exercés par le pouvoir fédéral en matière de remboursement des aides sont toujours plus contraignants.
- **Le personnel des MR/MRS doit s'occuper de personnes de plus en plus dépendantes** souffrant de pathologies liées au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie.
- **La politique d'harmonisation de l'encadrement des personnes sous contrat d'insertion socioprofessionnelle** mise en place par le niveau régional place les CPAS au cœur du travail d'insertion professionnelle.
- **Les mesures décidées par une autorité de tutelle (la Commune ou la Région) :**
  - L'attribution des chèques-repas (avec changement de prestataire le 1<sup>er</sup> novembre 2023) ;
  - Les passages de code, les carrières planes et le protocole d'accord syndical ;
  - La reconnaissance de l'ancienneté acquise en tant qu'indépendant ou dans le secteur privé, au-delà de la limite de 6 ans.

Pour correspondre aux réalités du marché du travail et à la progression générale des niveaux de diplômes au sein de la société, il devient souvent nécessaire de recruter les nouveaux membres du personnel à un niveau plus élevé que les personnes qu'ils remplacent. S'ensuit le besoin de revaloriser le personnel en place dont le niveau d'expérience et d'expertise compense un diplôme d'un niveau inférieur.

### 4.2 Charge des pensions

En ce qui concerne les pensions, et plus particulièrement la charge des pensions non couverte par les cotisations versées à l'ONSSAPL, ainsi que la cotisation de responsabilisation pour les pensions, un crédit de 2.440.000 euros a été inscrit au budget 2024.

**Il s'agit du montant réclamé par l'ONSSAPL en raison du manque d'agents nommés au sein de notre administration** afin de combler le manque de cotisations perçues, ce qui souligne l'importance de poursuivre la politique d'organisation d'examens de recrutement et de promotion.

### 4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C

Faisant suite aux demandes de revalorisations salariales exprimées par les organisations syndicales représentatives, un protocole d'accord du comité C 2021/1 a été conclu le 20 septembre 2021 entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les organisations syndicales. Ce protocole a pour objet les revalorisations salariales 2021-2025 en contrepartie d'une paix sociale régionale relative aux conditions pécuniaires au sens large jusqu'à la fin de la législature régionale actuelle, à l'exception du personnel soignant des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS).

Le protocole d'accord contient cinq branches, dont quatre concernent les communes et CPAS, à savoir :

- Augmentation des barèmes,
- Allongement des échelles barémiques,
- Aide à la pension,

- Titres repas.

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit le subventionnement pérenne de ces quatre branches à hauteur de 75 %, mais sur base des données du personnel actuelles, 25 %, en moyenne, restent à charge des pouvoirs locaux, soit 2.683.000 euros.

L'impact de ces mesures pour le CPAS s'établit comme suit pour le budget 2024 :

- Impact des augmentations barémiques **+ 471.500,00 euros**  
Le calcul est établi sur base des dispositions de la circulaire budgétaire.

- Impact du protocole d'accord sectoriel conclu au sein du Comité C **+ 137.800,00 euros**  
Le montant indiqué ne reprend que la charge nette supportée par la dotation.

- Augmentation du taux de cotisation de base de pension **+ 55.800,00**  
La circulaire budgétaire des CPAS précise que le taux des cotisations patronales doit être fixé à 37,5% pour 2024, contre 36,5 % en 2023.

- Augmentation des dépenses de pension **+ 592.000,00**

Ce montant est calculé sur base de la dernière estimation de la cotisation de responsabilisation rendue par le Service fédéral des Pensions et sur base de l'évolution des dépenses de pension directement à charge du CPAS.

#### **4.4 Impact de l'inflation**

En 2023, il y aura eu en tout deux indexations dont une en décembre 2023 qui impacte le budget 2024. On prévoit par ailleurs une indexation en juin 2024.

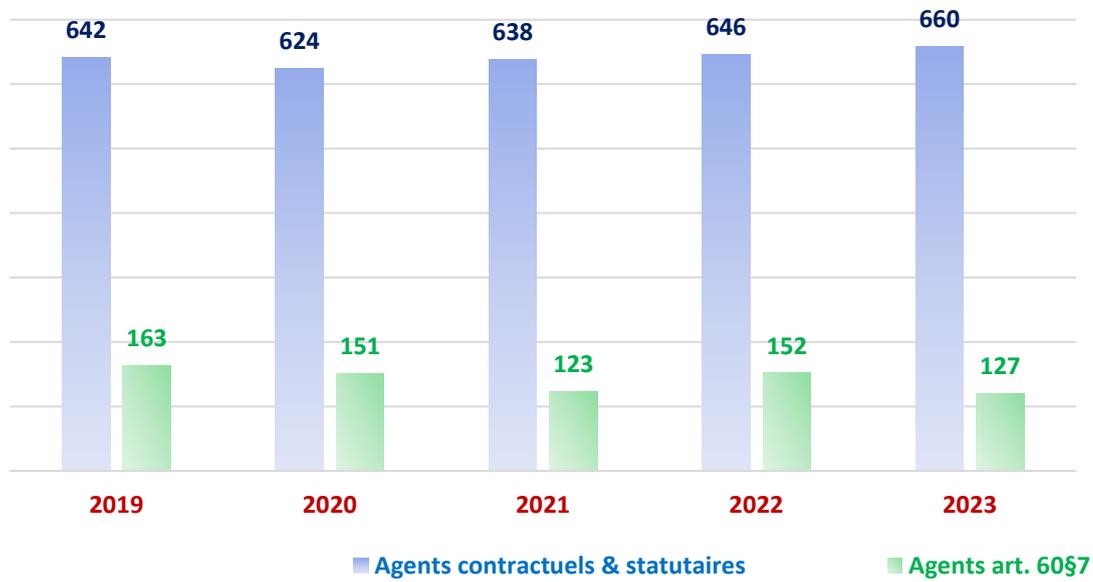
L'impact des indexations des salaires pour le budget 2024 s'élève à **914.700,00 euros**.

#### **4.5 Impact des dépenses de pension**

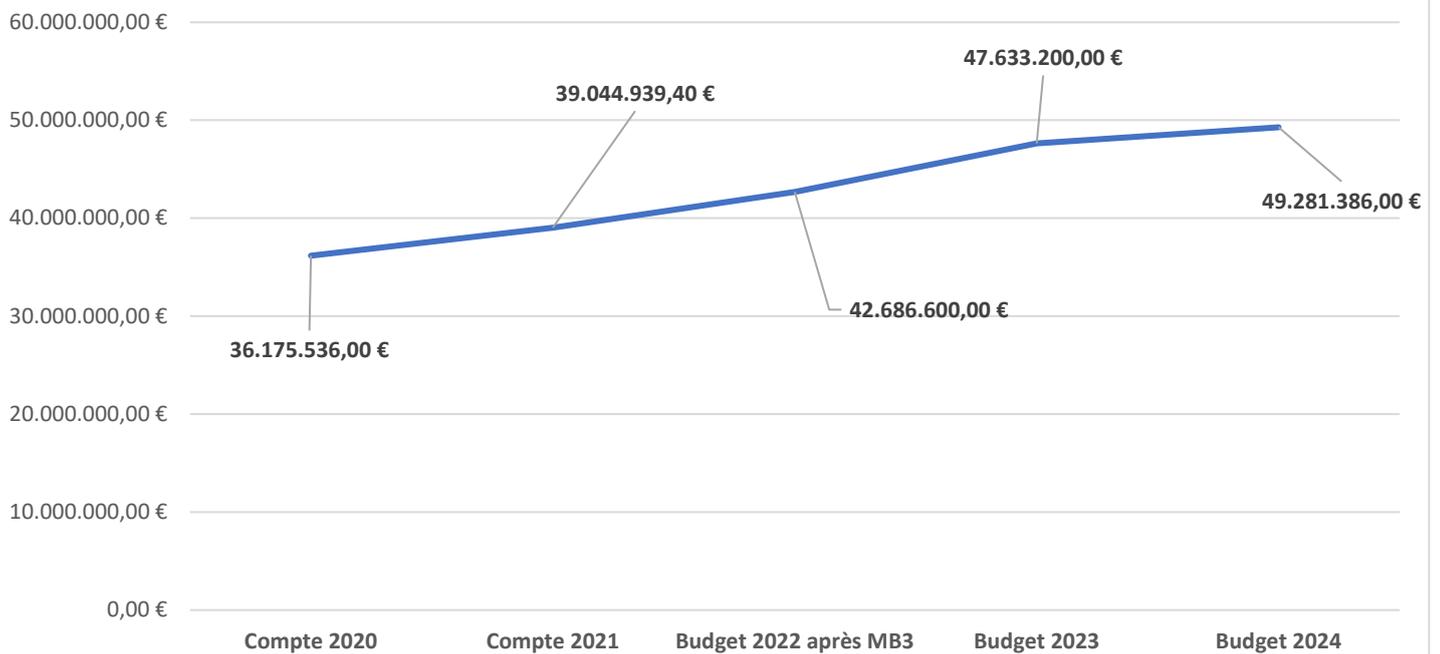
- Augmentation du taux de cotisation de base de pension **+ 55.800,00 euros**  
La circulaire budgétaire des CPAS précise que le taux des cotisations patronales doit être fixé à 37,5% pour 2024, contre 36,5 % en 2023.

- Augmentation des dépenses de pension **+ 592.000,00 euros**  
Ce montant est calculé sur base de la dernière estimation de la cotisation de responsabilisation rendue par le Service fédéral des Pensions et sur base de l'évolution des dépenses de pension directement à charge du CPAS.

## Effectifs du CPAS



## Evolution des dépenses de personnel



## 5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE

GRADE	AGENTS NOMMÉS	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL*
A 11 BIS	1	0	<b>47</b>
A 10 BIS	1	0	
A8	1	0	
A7	1	0	
A6	1	1	
A5	2	3	
A4	3	1	
A1.1 à A1.3	5	27	
B1 à B3	8	46	<b>211</b>
B4	7	4	
BH1 à BH3	9	116	
BH4	1	3	
BH5	0	4	
BH8	5	8	
C1 à C3	24	146	<b>191</b>
C4	3	4	
CH2.1 à CH 2.3	1	13	
D1 à D3	16	73	<b>98</b>
D4	5	4	
E1 à E3	8	103	<b>113</b>
E4	1	1	
Art. 60	-	127	<b>127</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>684</b>	<b>787</b>

\* Ce total inclut les délégués syndicaux permanents du CPAS d'Ixelles.

**Pourcentage d'agents nommés par grade par rapport au nombre total du personnel, hors agents art. 60 § 7 :**

Il y a 47 agents de niveau A, dont 15 sont nommés, soit 32%.

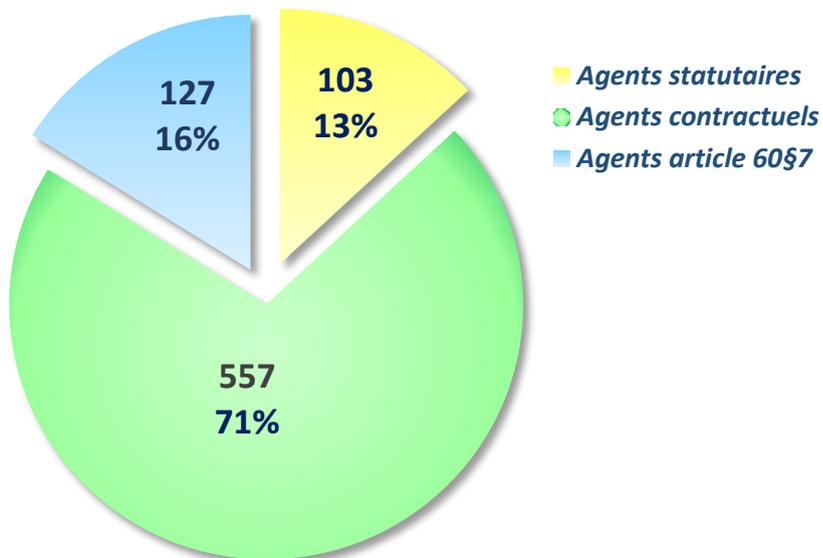
Il y a 211 agents de niveau B, dont 30 sont nommés, soit 14,2%.

Il y a 191 agents de niveau C, dont 28 sont nommés, soit 14,7%.

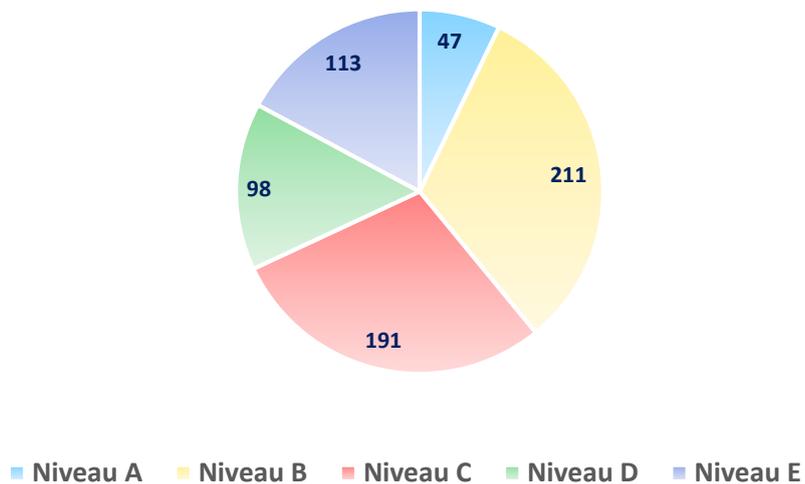
Il y a 98 agents de niveau D, dont 21 sont nommés, soit 21,4%.

Il y a 113 agents de niveau E, dont 9 sont nommés, soit 7,8%.

**Répartition des agents du CPAS par catégorie**



**Répartition des agents par niveau**



## II - L'AIDE SOCIALE

### 1 - LES MISSIONS DU CPAS

*Selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique :*

*« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».*

*Selon l'article 57 :*

*« Le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».*

*Les missions sont fixées par trois lois :*

- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.
- La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.
- La loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), modifiée par la loi du 21 juillet 2016.

*De fait le CPAS intervient dans de nombreux domaines :*

- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en précarité
- La régularisation des droits sociaux
- L'aide financière
- L'aide médicale
- L'aide au logement
- L'aide à l'hébergement en maison d'accueil
- La médiation de dettes
- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux enfants mineurs
- L'insertion socioprofessionnelle
- L'activation sociale.

## 1.1 L'aide sociale

**La loi dit que « toute personne a droit à l'intégration sociale ».**

Ce droit peut prendre la forme d'un **emploi** et/ou d'un **revenu d'intégration**.

**Le PIIS, Projet Individualisé d'Intégration Sociale, autrefois réservé aux moins de 25 ans ou conclu sur base volontaire a été étendu, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à tous les demandeurs d'un revenu d'intégration par la loi du 21 juillet 2016 concernant le Droit à l'Intégration Sociale.**

## 1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir

### **Par le législateur fédéral**

Nouvelles missions liées à l'évolution de la notion d'intégration sociale en activation sociale et donc, du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).

### **Le CPAS a systématisé les PIIS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Les personnes pour lesquelles une intégration sur le marché du travail est rendue impossible à court, moyen ou long terme, à cause d'obstacles sociaux trop nombreux doivent avoir accès à des activités socialement utiles.

Ces activités peuvent être très diverses : un travail bénévole, des sorties culturelles, des activités sportives, des modules collectifs autour de l'alimentation saine, de surendettement, l'accès au TIC, ...

Participer à une activité sociale, culturelle ou sportive permet aux personnes en situation de pauvreté de :

- rompre l'isolement social : on sort de chez soi, on rencontre des gens, on discute. Rencontrer des gens est essentiel : on développe un réseau social qui peut se révéler très utile dans les moments difficiles.
- Passer du temps libre en famille autour d'une activité récréative, loin du stress quotidien.
- Echapper temporairement au stress. Cette pause salutaire est indispensable pour la santé physique et mentale.
- Se sentir utile en faisant une activité bénévole permet d'améliorer l'image de soi, d'être plus épanoui, de sentir utile pour ses concitoyens et pour la société.
- Développer les ressources nécessaires pour envisager un trajet d'insertion socioprofessionnelle.
- (Re)devenir un citoyen actif en prenant part à la société afin d'obtenir une meilleure qualité de vie.

L'accent n'est donc pas seulement mis sur une insertion socioprofessionnelle mais tout autant sur une émancipation sociale, culturelle et politique. C'est la politique d'activation sociale.

### **Par le pouvoir régional**

Suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'état (transferts de compétences), l'évolution en matière de politique de suivi des demandeurs d'emploi et les conditions de mise en œuvre de l'article 60§7.

### **Par le pouvoir bicommunautaire (COCOM)**

Dans les matières notamment liées au financement des maisons de repos et des services aux familles et aux personnes âgées.

**Mais c'est aussi, et surtout, un service public communal indispensable.**

**Parce qu'en 2023, d'après Statbel:**

- **2.144.000 Belges, soit 18,7% de la population belge, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE). C'est ce qui ressort des chiffres de la pauvreté pour l'année 2022 que Statbel, l'office belge de statistique, a publié en février 2023 sur base de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).**
- **13,2% des Belges vivent dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.366 euros par mois pour une personne isolée. Ils sont considérés comme un groupe à risque de pauvreté monétaire (AROP). Par ailleurs, 11,5% de la population vivait dans un ménage à faible intensité de travail (LWI). En 2022, 5,8% des Belges souffraient de privation matérielle et sociale sévère (SMSD).**

### 1.3 L'organisation du Département Social

Pour remplir ses missions traditionnelles, faire face aux nouvelles législations et à un public de plus en plus précarisé, le département social s'articule autour des travailleurs sociaux.



## 2 – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

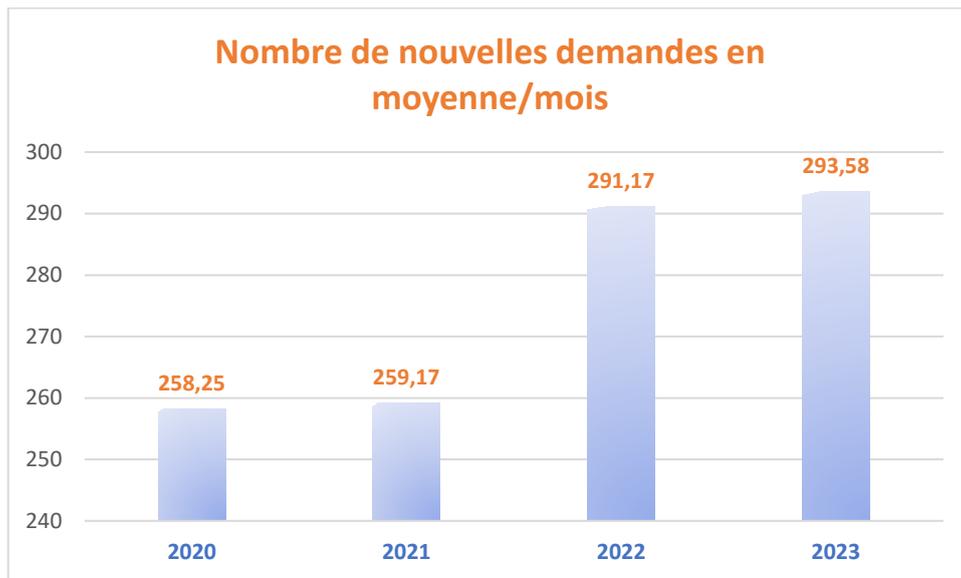
### 2.1 Les chiffres clés

#### L'accueil

Le nombre de tickets représente le nombre de personnes prises en charge aux guichets d'accueil du Service social du CPAS.



## Nombre de nouvelles demandes en moyenne/mois : + 13,68 % entre 2020 et 2023



## RIS et ERIS

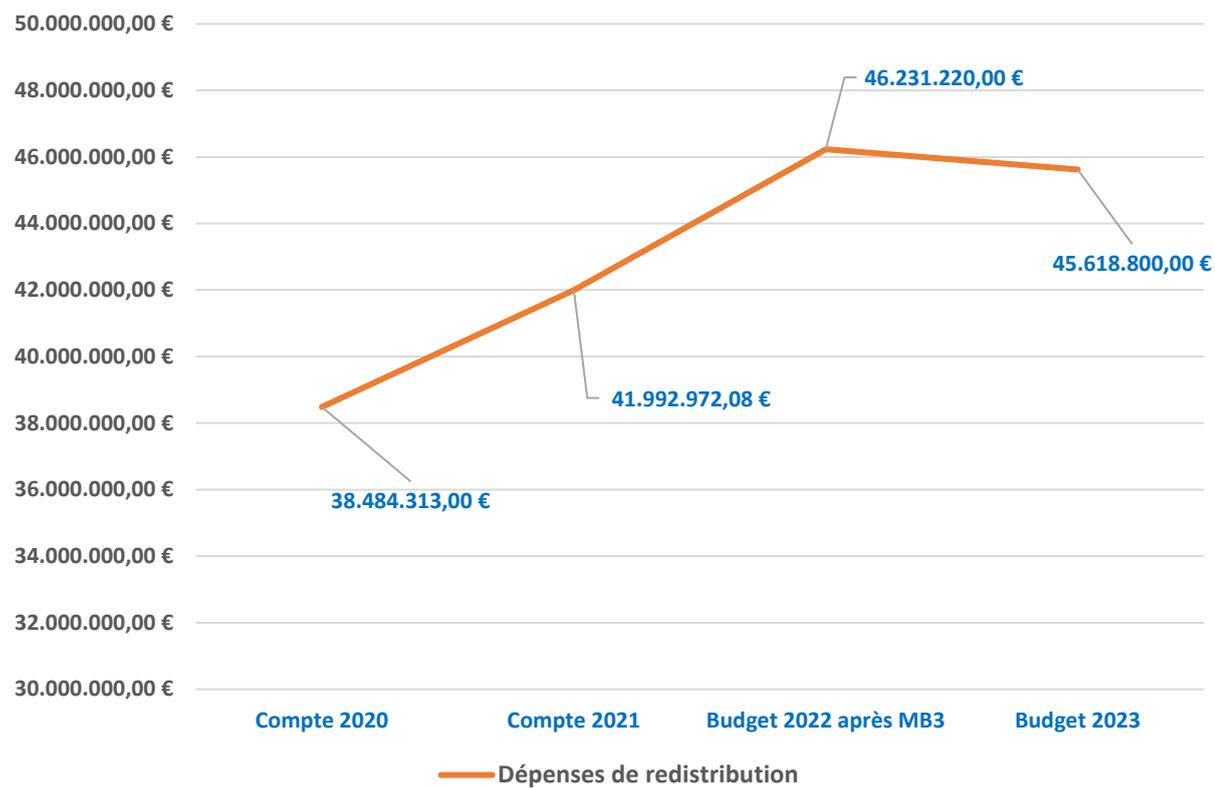
### Les CPAS assurent l'octroi de 2 types d'aide financière périodique :

- le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) (loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale) et l'aide sociale financière (ERIS, visée par l'article 60, §3 de la loi organique du 8 juillet 1976).
- L'aide sociale financière (ERIS) remplace le RIS en faveur des personnes qui ne répondent pas aux conditions d'octroi de celui-ci. Elle peut aussi prendre la forme d'un supplément au RIS en faveur de personnes ou de familles pour lesquelles le montant du RIS est trop bas afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ainsi, les personnes qui seront généralement concernées par l'ERIS sont celles qui sont exclues du champ d'application du RIS de par leur nationalité, leur âge ou encore leurs ressources, il s'agit notamment :

- des étrangers qui ne répondent pas à la condition de nationalité prévue par l'art. 3, 3° de la loi DIS ;
- des mineurs d'âge ;
- des personnes dont les ressources dépassent le montant du RIS sans cependant être assez élevées pour exclure une aide financière du CPAS.

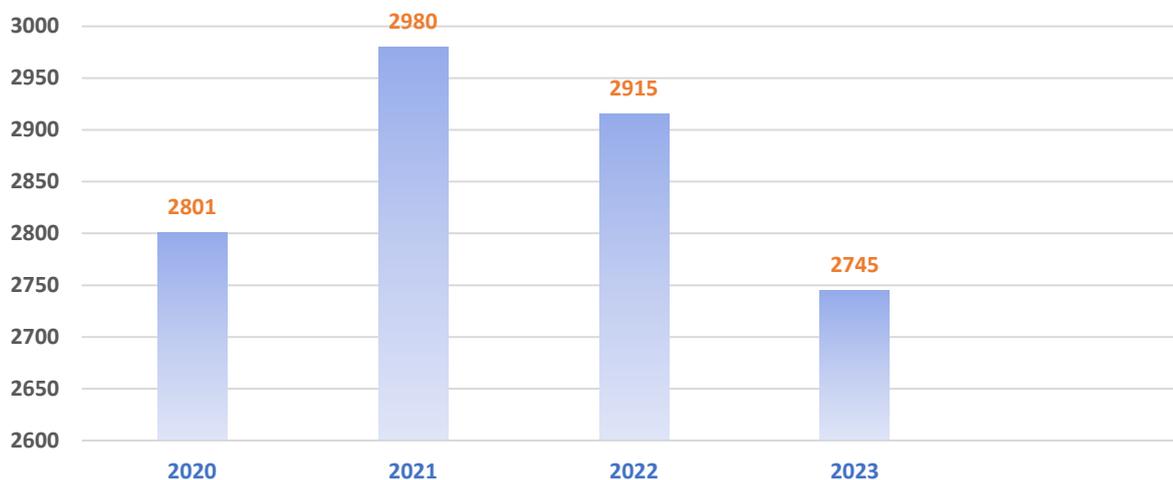
## Evolution des dépenses de redistribution



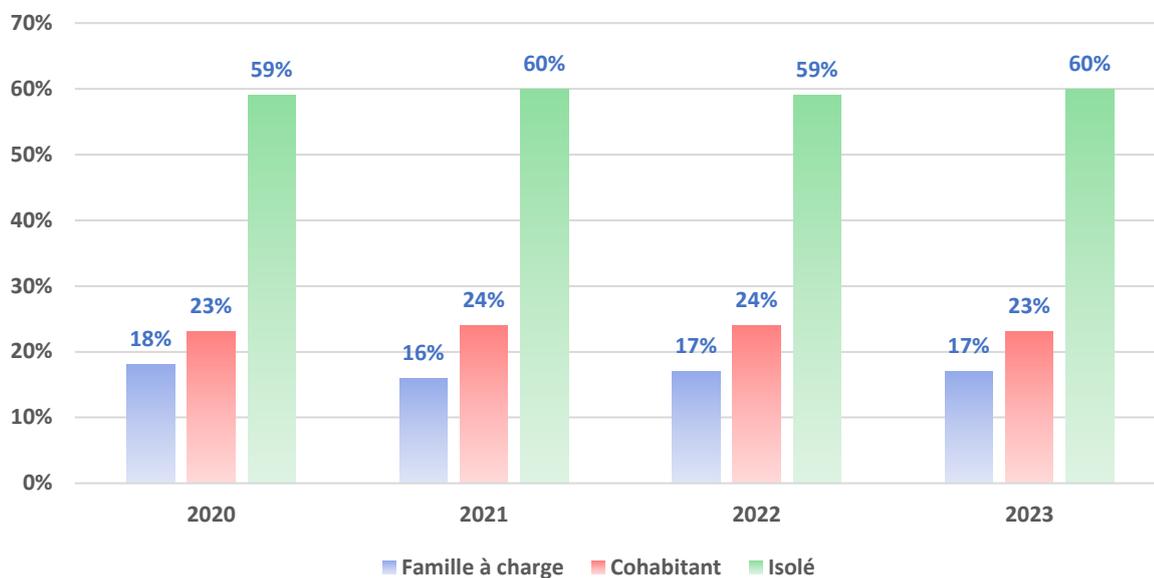
### Moyenne mensuelle du RIS par type



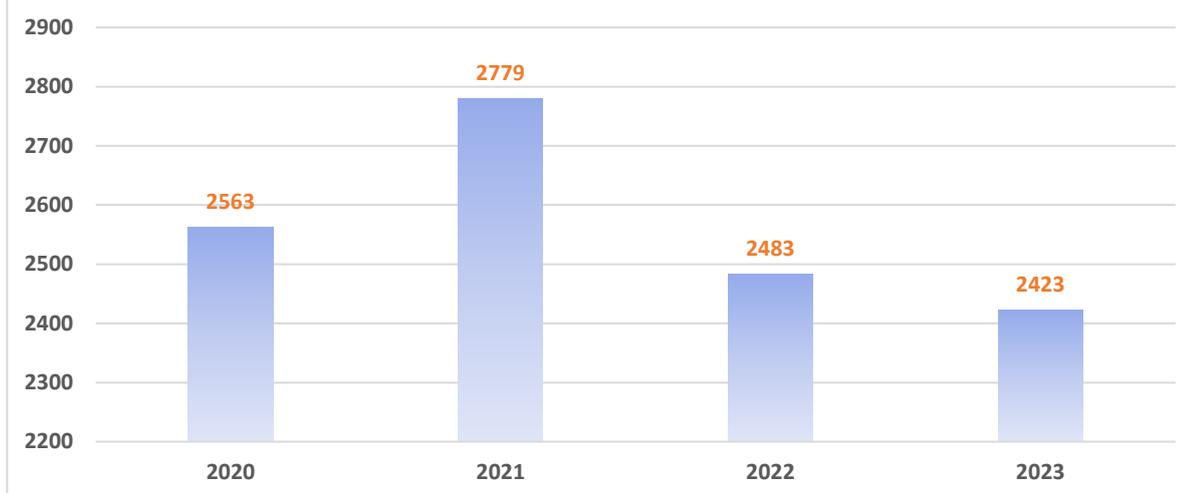
### Total RIS/ERIS en moyenne par mois (hors mise à l'emploi)



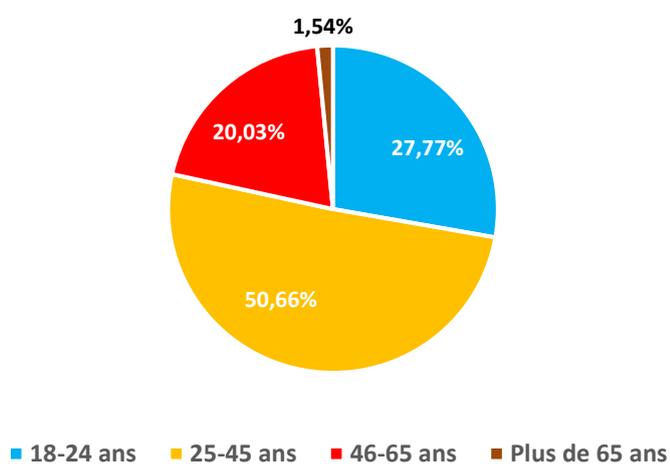
### RIS par catégorie



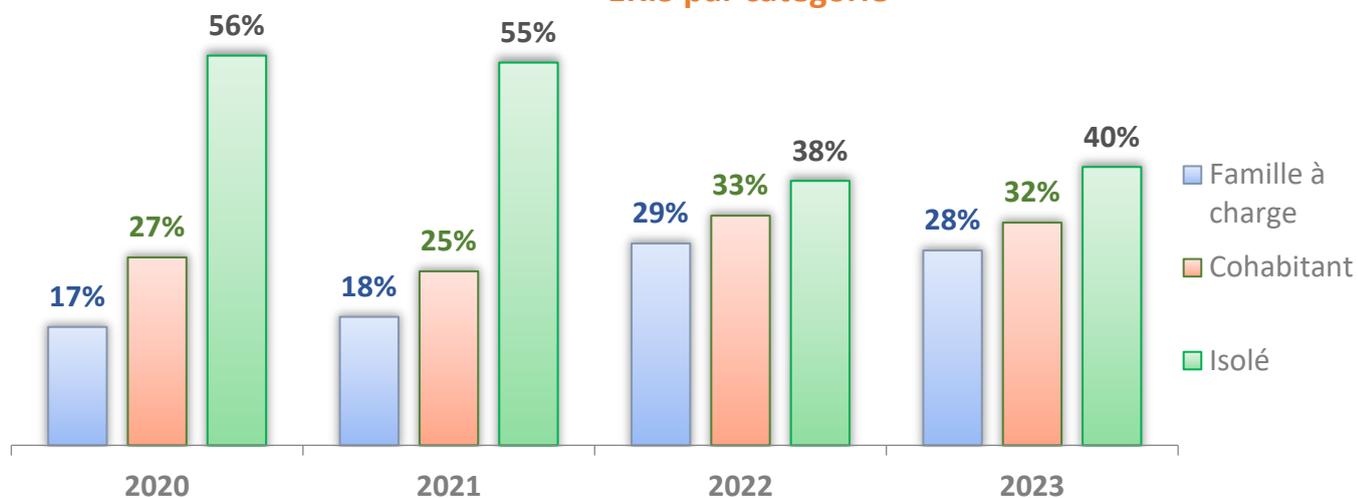
### Nombre de RIS en moyenne par mois

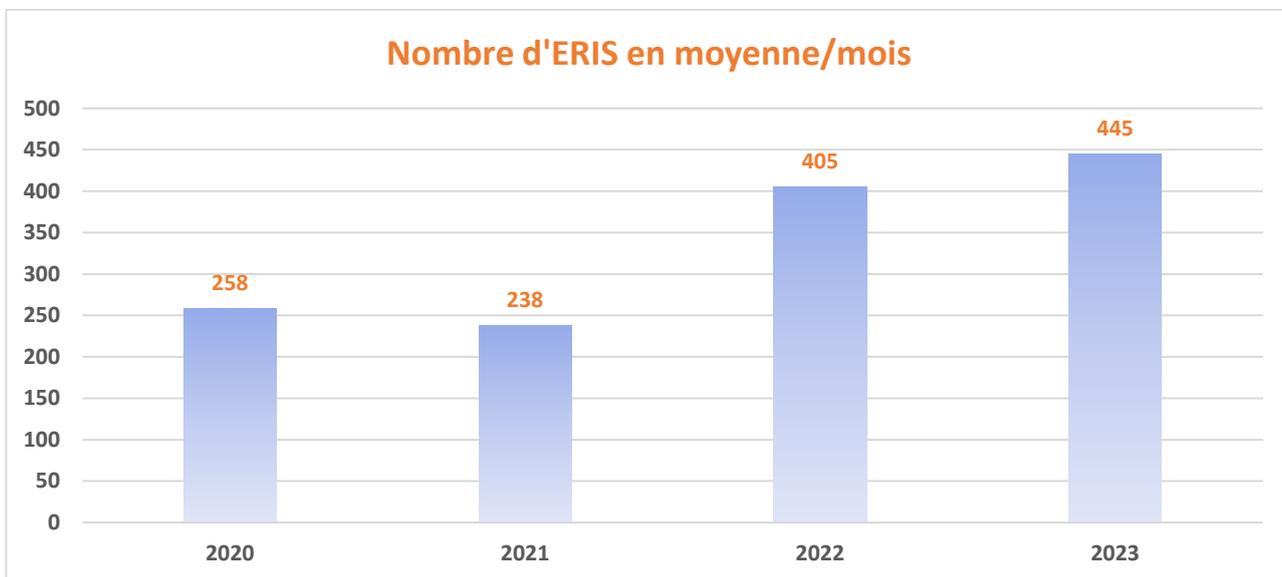


### Répartition RIS par âge

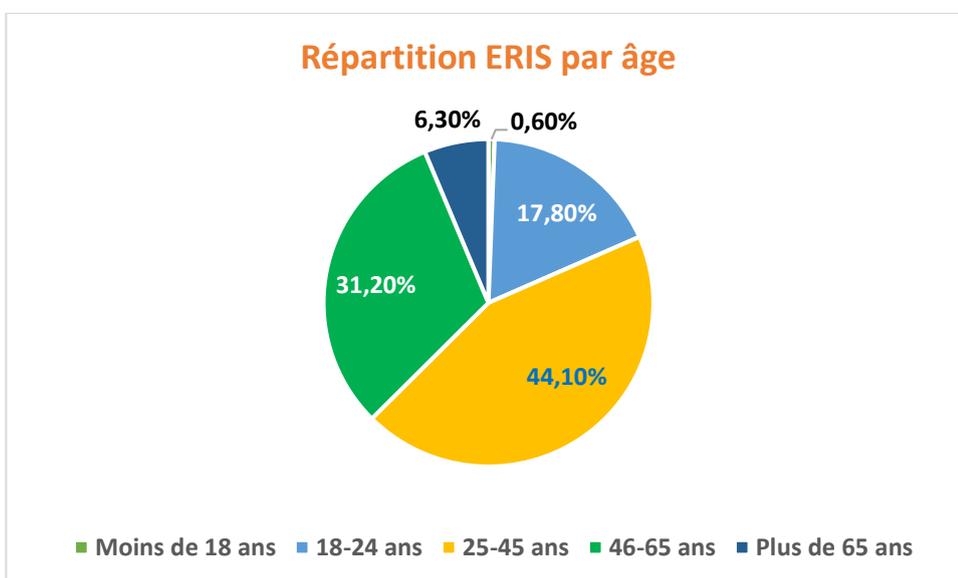


### ERIS par catégorie

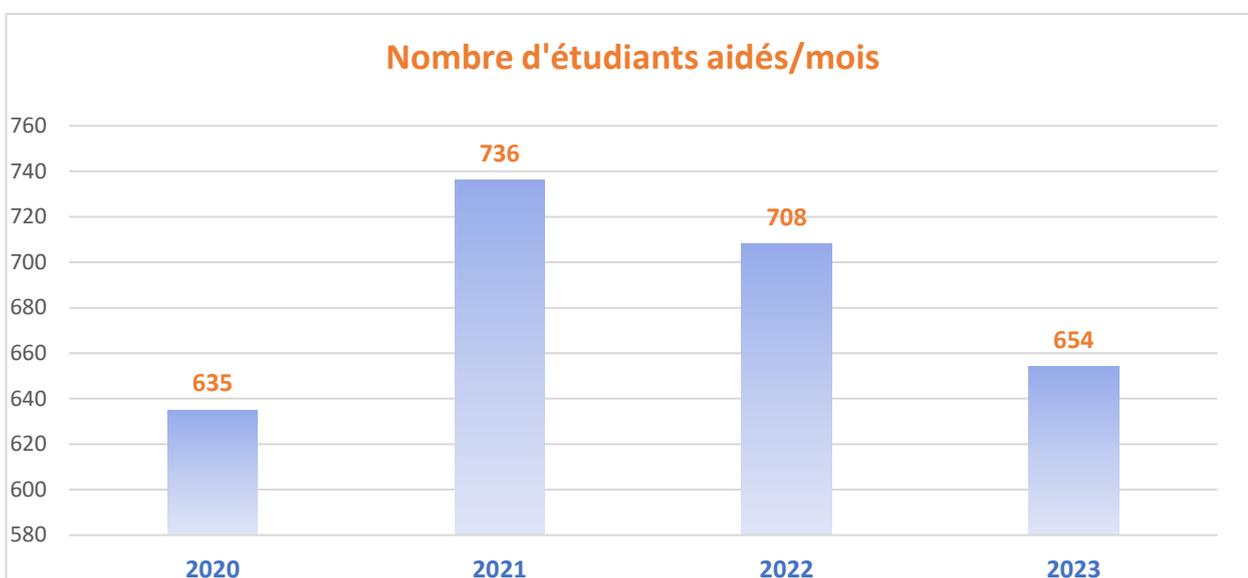




→ On assiste à une **forte hausse du nombre d'ERIS** par mois depuis 2022 (+89,5 % entre 2021 et 2023) vu l'afflux de réfugiés ukrainiens fuyant la guerre. Le nombre d'ERIS reste élevé pour 2023 (+10% par rapport à 2022).

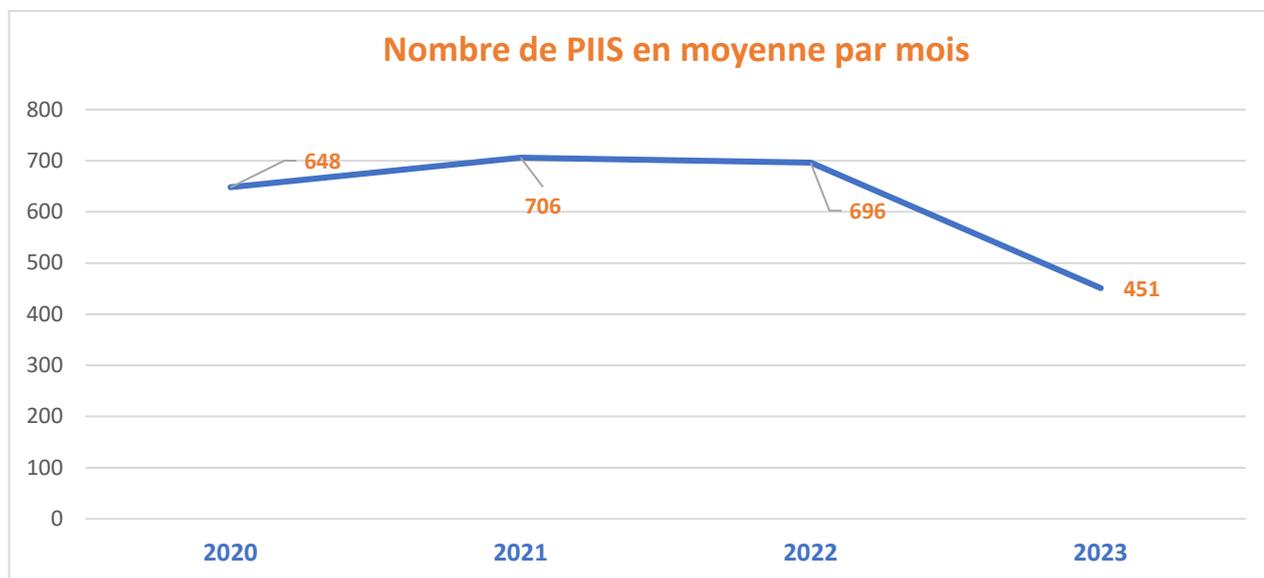


## Les étudiants



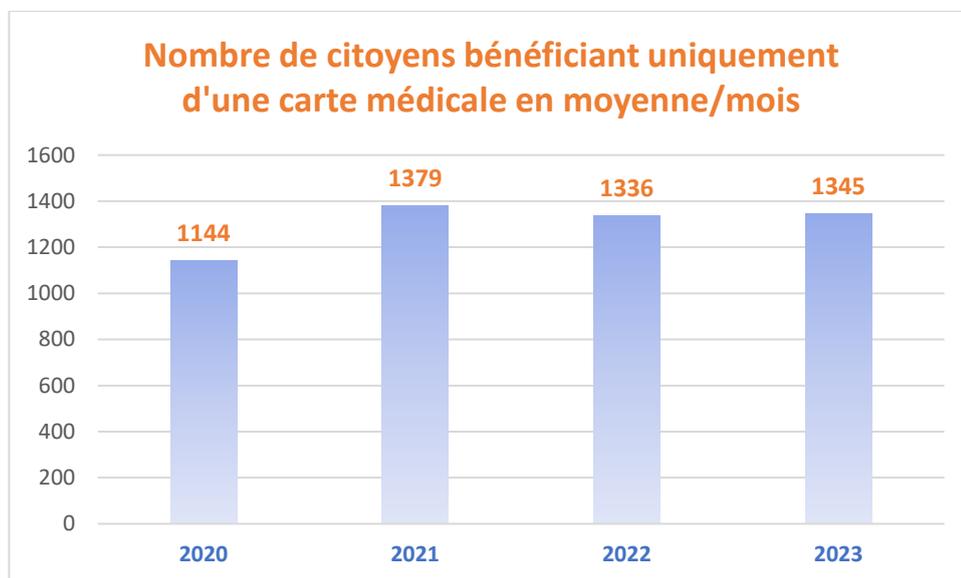
Ces chiffres soulignent une précarité étudiante importante mais stable. C'est un phénomène qui touche particulièrement le CPAS d'Ixelles, puisque la Commune accueille les plus grands campus universitaires de la Région.

## PIIS



Pour rappel l'obligation de signature d'un Projet PIIS a été étendue à tous les demandeurs d'un Revenu d'Intégration à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

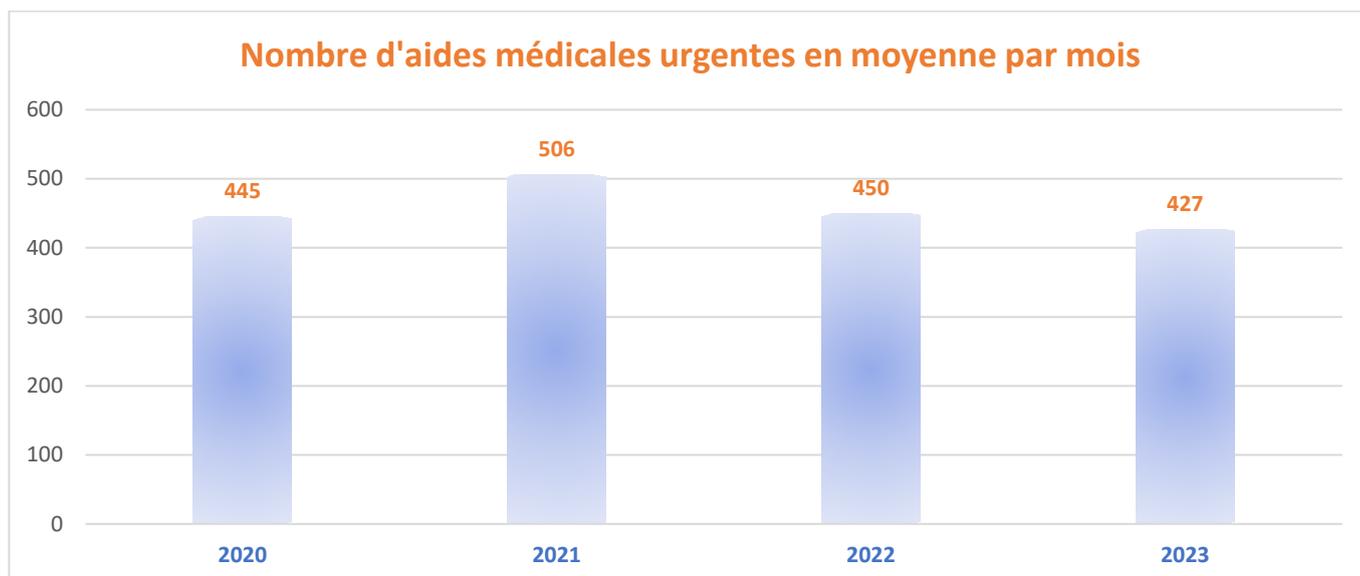
## Cartes médicales



Les personnes qui ne bénéficient que de cette aide **ne rencontrent pas les conditions d'octroi d'un revenu d'intégration** ou de son équivalent, mais elles **sont aidées, sur fonds propres, par le CPAS afin de pouvoir faire face à des dépenses de santé.**

**Conditions d'octroi :** Avoir des ressources n'excédant pas le montant du RIS de sa catégorie majoré de 10 %.

## L'aide médicale urgente



**Le nombre d'Aides Médicales Urgentes prodiguées est en diminution de 19 % entre 2021 et 2023.**

Cette aide ne concerne que les personnes qui ne disposent pas d'un titre de séjour. Le nombre de ces aides est difficile à anticiper car il est fortement lié aux variations des flux migratoires.

➔ **Les personnes sans document de séjour valide n'ont pas droit à l'aide sociale, à l'exception de l'Aide Médicale Urgente (AMU), comme le prévoit l'article 57§2 de la loi organique des CPAS.** Elles en bénéficient, lorsque la demande est justifiée par un certificat médical attestant de l'urgence des soins à prodiguer et/ou suite à une enquête sociale.

## 2.2 Aide sociale au sens strict

En ce qui concerne l'aide sociale en espèces, le montant prévu au budget 2024 est de **305.000 euros** (319.400 euros au budget 2023 après MB3).

Le CPAS prend notamment en charge les dépenses suivantes :

- Prise en charge des arriérés de loyer ;
- Prise en charge de dettes autres que les factures d'énergie ;
- Prise en charge de frais de soins de santé (logopédie, ....)
- Prise en charge de frais scolaires (frais de crèche, minerval, ordinateur, remédiation,...) ;
- ....

## 2.3 Autres formes d'aide

*Le CPAS d'Ixelles intervient dans le cadre d'autres formes d'aide sur la Commune en fonction, notamment, de situations d'urgence. Voici deux exemples :*

- **Participation à l'accueil de jour durant la période hivernale** organisé par la Commune d'Ixelles (XL Prévention) ;
- **Acquisition de denrées alimentaires via l'Épicerie sociale** du CPAS et la Résidence les Heures Douces.

**La baisse du subside fédéral de la Politique des Grandes Villes a un impact direct sur l'accueil des sans-abris en période hivernale.**

Le CPAS assure également, en coordination avec différents acteurs associatifs et institutionnels un suivi technique et social dans le cadre de l'occupation précaire d'immeubles.

### **Crise énergétique et moyens d'actions**

Le CPAS a dû faire face aux effets de la crise sanitaire et à une **crise énergétique sans précédent.**

L'augmentation du nombre de demandes (de +10% à +40% selon le type de demande) et la diversification du public se poursuit donc, impactant l'organisation des équipes (déjà rendue compliquée par d'autres facteurs structurels). Les subsides reçus dans le cadre de la crise du COVID ont permis d'étoffer certaines équipes-clés, de maintenir des services voire d'en proposer de nouveaux mais les besoins restent importants.

La crise énergétique ne s'est pas limitée au paiement des factures d'énergie mais a touché globalement le budget des ménages et a renforcé les inégalités par la hausse de prix qu'elle a entraîné dans les autres secteurs comme l'alimentation, les télécommunications ou l'électroménager mais également parce que proportionnellement la part des dépenses liées à l'énergie était jusqu'à 6 fois plus importante pour les bas revenus.

Ainsi, les demandes d'aide qui en ont découlé directement et indirectement sont absorbées en partie par notre cellule énergie mais également par notre service social général.

La situation des personnes vivant en grande précarité continue de se dégrader. Ces constats nous ont poussé spontanément, en partenariat avec les éducateurs de rue communaux, à maintenir les actions menées durant le confinement auprès du public sans-abri ou en grande précarité.

Nous proposons dès lors de poursuivre certains projets mis en place en 2022 dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et d'en développer d'autres pour répondre spécifiquement à l'urgence énergétique.

**Pour ce faire, nous proposons de nous mobiliser sur les axes suivants afin de lutter contre le non-accès aux droits et la sous-protection sociale en agissant sur certains freins qui contribuent à générer des situations de non-recours et en renforçant les équipes chargées d'accueillir les nouvelles demandes :**

### **1. Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du Service social général**

- Maintien du renforcement de la cellule de garde : « sas » assurant un accueil et un traitement plus rapides et complets de la demande de l'utilisateur ;
- Réalisation de travaux d'aménagement des locaux favorisant un accueil plus efficace et paisible grâce à une meilleure lisibilité des espaces et des informations, à un environnement plus confortable et agréable pour des relations pacifiées au bénéfice des travailleurs comme des usagers ;
- Mise en place d'un formulaire-type relié à notre site web qui permet d'introduire une 1<sup>ère</sup> demande en ligne. La crise sanitaire nous a poussés à développer la numérisation des demandes. Dans un premier temps et dans l'urgence, nous avons créé des adresses e-mail spécifiques. Nous avons rencontré quelques soucis dans l'introduction des premières demandes. Les informations reçues via l'e-mail n'étaient pas suffisantes, les moyens de communication étaient limités car nous n'avions pas toujours le numéro de téléphone à disposition, le suivi était difficile dans certaines situations où les demandeurs ne donnaient plus signe de vie ou étaient, pour la plupart, difficile à joindre. Face à ces différentes problématiques, l'ouverture d'un dossier social prenait trop de temps. Pour pallier cela et grâce à la mise en place du site internet, nous souhaitons réaliser un formulaire de première demande en ligne.
- Mise en place d'un call center et de permanences téléphoniques pour améliorer notre joignabilité

### **2. Maintien du renfort de la cellule participation sociale du Service Social Général pour accueillir le public moins autonome et en situation de fracture numérique**

Maintien de 2 ETP ayant un rôle d'accompagnateur de proximité, chargés d'accompagner les usagers les plus fragiles et les moins autonomes dans leurs démarches administratives et numériques.

Ce travail a abouti à des propositions prototypées. Nous souhaitons en 2022 procéder à la réalisation des aménagements choisis par les participants.

Il s'agit donc d'une étape ultérieure dans la continuité d'une action menée en 2021, qui portera ses fruits sur le long terme.

- Au vu des besoins spécifiques en lien avec la question du non accès au droit, la fracture numérique, etc..., nous avons agrandi l'équipe de notre **cellule participation sociale** avec un nouveau type de profil professionnel, en offrant un accompagnement renforcé au bénéfice du public le plus vulnérable, le moins autonome et/ou en situation de fracture numérique. Il s'agit d'un nouvel axe. Ils travailleront en étroite collaboration avec les assistants sociaux et joueront un rôle de facilitateur entre l'utilisateur et l'administration afin d'accéder à leurs droits.

### **Guerre en Ukraine : L'action au sein de notre CPAS**

- Les premières demandes d'aide ukrainienne n'ont pas été immédiates mais sont ensuite venues gonfler les files d'attente au Service Social Général.
- Nous estimons que l'impact est différent selon la capacité (déjà) saturée ou non des services sociaux des différentes communes. Et en l'état, notre CPAS, notamment avec l'augmentation des premières demandes depuis 2 ans et la crise énergétique déjà présente, était déjà au maximum de ses capacités d'accueil.
- Une communication claire sur les aides auxquelles la population ukrainienne a droit se trouve sur notre site web et sur celui de la Commune. Par ailleurs, une personne de contact spécifique (SPOC) en

relation permanente avec les services communaux a été rapidement désignée. Une aide pour la traduction a aussi été trouvée.

- Comme la majorité des CPAS, le choix a été fait de ne pas créer une cellule spécifiquement pour les Ukrainiens, à l'exception d'un guichet pour l'ouverture des dossiers. Le but est de ne pas faire plus encore de discrimination positive alors que l'octroi de la protection temporaire (actuellement jusqu'en mars 2023) avait déjà été décidé. Très vite, deux lectures se sont opposées : celle d'un public local en détresse qui pense que des passe-droits sont accordés à une catégorie de demandeurs et celle d'un nouveau public ukrainien qui estime que ses droits sont automatiques et accessibles directement sans attendre. Or, **le traitement de toute demande est identique** et suppose une enquête sociale pour déterminer l'état de besoin de chaque demandeuse ou demandeur. On ne peut déroger à ces prescrits légaux.

## 3 - La Participation Sociale

*La cellule Participation compte 5 entités :*

- *La Coordination sociale*
- *L'espace Feel Food*
- *La Cellule Socio Culturelle*
- *La Cellule Activation Sociale*
- *Les Accompagnateurs sociaux*

### 3.1 La Coordination Sociale

La Coordination Sociale d'Ixelles rassemble des associations et des services publics dont la mission est de répondre aux demandes d'aide psycho-médico-sociale des Ixellois.

La Coordination vise à améliorer la connaissance de ces multiples services (via un répertoire des membres, la diffusion des infos, une newsletter, ...) et à développer, de manière concertée, des réseaux de collaboration (via des AG, des groupes de travail, des partenariats, ...).

Actuellement, **la Coordination Sociale d'Ixelles compte plus de 90 membres** venant de différents secteurs (services sociaux, santé, logement, emploi, jeunesse, seniors, ...).

**Pour rappel une circulaire** pour la période de 2022 à 2026 a été rédigée par le cabinet du Ministre Maron et l'administration de la COCOM.

Cette circulaire fixe les principes des Coordinations Sociales :

- Une approche social-santé basée sur l'organisation de l'aide et des soins tant au niveau communal qu'au niveau de quartiers ciblés (dans le cadre des Contrats Locaux Social Santé – C.L.S.S.) ;
- La concertation des acteurs locaux, en matière de promotion de la santé et de bien-être, de lutte contre la pauvreté et non accès aux droits sociaux ;
- La mise en place de différents groupes de travail (dont un obligatoire relatif à l'aide alimentaire) pour des réflexions communes, des évaluations partagées et le développement d'actions collectives, ... ;
- La consultation des publics cibles afin d'affiner l'identification des besoins, de faire le relais des préoccupations des citoyens et de nouvelles synergies à créer ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre Coordinations Sociales, dans une dimension élargie de bassin d'aide et de soins (en lien avec le Plan Social Santé Intégré).

Une série de missions sont assignées aux Coordinations Sociales de manière à :

1. Favoriser la connaissance réciproque des institutions et permettre leur identification par la population. La Coordination Sociale veille à la bonne diffusion de l'information et veille aussi, dans la mesure de ses moyens, à recueillir la parole des usagers par toute méthode adaptée laissée à sa libre appréciation,
2. Co-construire et s'articuler à une politique sociale régionale via le Comité d'Accompagnement institué par les Services du Collège Réuni,
3. Être un lieu d'information (récollection d'informations pertinentes pour un travail social global), d'échange et de débat,
4. Encourager la concertation et la mise en place de synergies et collaborations,
5. Organiser des rencontres thématiques,
6. Dans la mesure des moyens impartis, utiliser des outils et méthodologies pour analyser les besoins qui remontent des groupes de travail, les enrichir et les confronter aux points de vue d'autres acteurs, aux chiffres disponibles sur la matière afin de poser un constat qualitatif et quantitatif visant à apporter des réponses adéquates,

7. Soutenir les initiatives publiques, associatives, citoyennes
8. Développer une réflexion, émettre des avis et recommandations dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.
9. Soutenir et alimenter le groupe de travail spécifique de lutte contre le non recours aux droits de la fédération des CPAS bruxellois et décliner et déployer ces politiques avec les acteurs de la coordination sociale de manière locale

### **Les perspectives :**

#### **Assemblée /rencontres thématiques :**

Les Assemblées/rencontres thématiques de la Coordination Sociale ont pour objectif de donner la meilleure visibilité possible concernant des problématiques sociales, voire des carences constatées par les acteurs de terrain.

Ces rencontres permettent ainsi de prendre connaissance des pratiques novatrices menées par les partenaires dans le secteur social et de stimuler la réflexion parmi les acteurs de la Coordination.

C'est également lors de ces rendez-vous que sont abordées les questions concernant le fonctionnement de la Coordination Sociale.

Proposition d'une prochaine AG/Rencontre Thématique de présentation du Plan Social Santé Intégré suite au niveau décret et ordonnance conjoints de la Cocof et de la Cocom, relatifs à l'organisation de l'ambulatoire et de la première ligne social santé dans la région de Bruxelles-Capitale.

#### **Groupes de travail en 2024 :**

- Aide alimentaire (suite des travaux démarrés en 2022)
  - Concertation locale en matière d'aide alimentaire : identification des besoins, recommandations, mutualisation des ressources, avec le soutien de la Fédération des Services Sociaux.
  - Développement de la plateforme LOCO (plateforme logistique de récupération et de distribution d'invendus alimentaires) en lien avec d'autres antennes LOCO sur la Région de BXL-Capitale : coordination et mutualisation des ressources, interpellation en matière d'aide alimentaire.
  - Analyse des suites possibles à apporter au projet « T'as de beaux restes » (plateforme de récupérations de petits flux d'invendus auprès de commerçants de quartier) et sensibilisation à la réduction des gaspillages alimentaires.
  - Concertation avec la Commune d'Ixelles via le GT « Accès à l'alimentation durable » du Conseil Consultatif de l'Alimentation Durable CCAD mis en place par la Commune.
  - Concertation et échanges de pratiques avec des GT Aide Alimentaire d'autres Coordinations Sociales et la Concertation Aide Alimentaire organisée par la Fédération des Services Sociaux.
  - Relais également vers les partenaires du groupe d'appui du Bassin Sud dans le cadre du Plan Social Santé Intégré.
- Santé mentale
  - Présentation de services acteurs dans le secteur de la santé mentale et partage de ressources.
  - Poursuite des deux axes de travail entamés par les partenaires en 2023 : le « lieu de vie » et la « collaboration entre services ».

Concernant l'axe « lieu de vie », il s'agit d'explorer les possibilités d'intervention en matière de santé mentale au plus proche des personnes là elles sont.

Concernant l'axe « collaboration entre services », il s'agit de diffuser de l'outil « arbre d'orientation » et de renforcer la connaissance des partenaires sur les structures actives en matière de santé mentale, pour améliorer l'orientation de leur public.

- Concertation et échanges de pratiques avec des GT Santé mentale d'autres Coordinations Sociales.
- Relais également vers les partenaires du groupe d'appui du Bassin Sud dans le cadre du Plan Social Santé Intégré.

- Inégalités numériques

- En 2023, le groupe de travail a récolté de nombreux témoignages auprès du public sur les questions de fractures numériques et a rédigé des recommandations à l'attention des autorités communales, en lien également avec la mobilisation du terrain par rapport à l'Ordonnance « Bruxelles numérique ».

Pour 2024, le groupe de travail souhaite pouvoir travailler collectivement, services communaux et associatifs, sur les recommandations dont le maintien des guichets physiques pour les personnes en vulnérabilité numérique et la consultation du public sur les questions d'inégalités numériques, pour envisager ensemble des pistes d'actions.

- Afin de mieux appréhender ces questions de la fracture numérique et pour une meilleure connaissance de la réalité de terrain sur la commune, il est proposé au groupe de travail de mettre en place un outil de reporting (ex. via informaticien public, Espace Public Numérique, ...) pour évaluer les besoins du public et les réponses apportées.
- Programmation de différentes actions de sensibilisation afin de donner davantage de visibilité sur la thématique de la fracture numérique (débat, relais des témoignages, expos, ...).
- Concertation et échanges de pratiques avec des GT Fracture numérique d'autres Coordinations Sociales.
- Relais également vers les partenaires du groupe d'appui du Bassin Sud dans le cadre du Plan Social Santé Intégré.

- Senior

- En 2023 a été organisée une « Table ronde du réseau professionnel social-santé autour des seniors ixellois » afin de partager en ateliers nos connaissances à partir d'un outil « Arborescence des ressources ixelloises pour les seniors. »

Suite à cet événement, il a été proposé aux membres de la CSXL de mettre en place ce groupe de travail Senior.

En collaboration avec Culture&Santé, le groupe de travail s'est penché sur les questions de la littératie en santé pour les seniors, et d'aborder les questions suivantes : *Est-ce que les seniors comprennent et utilisent ses ressources-informations social-santé ? Comment ? Que pouvons-nous faire pour rendre plus accessible ces informations ?*

- Programmation de rencontres avec le public cible senior et présentation des ressources (à partir de l'outil de l'arborescence travaillé avec les professionnels).
- Création d'outils (littératie en santé) avec le public cible senior.
- Concertation et échanges de pratiques avec des GT Senior d'autres Coordinations Sociales.
- Relais également vers les partenaires du groupe d'appui du Bassin Sud dans le cadre du Plan Social Santé Intégré.

### **Outils de communication**

La diffusion d'informations dans le réseau est une des missions principales des Coordinations sociales. Il s'agit de relayer l'information – de qui fait quoi, pour qui, comment - par mailing, lors des rencontres de la Coordination (dépliants d'information, affiche, etc.), en annexe des PV ou encore via les sites Internet des partenaires (newsletter, agenda, ...).

#### Outils de communication en 2024 :

- Newsletter de la Coordination Sociale.
- Répertoire des membres de la Coordination Sociale.
- Site internet du CPAS – agenda et actualités du réseau de la Coordination Sociale.
- Réseaux sociaux dans les groupes de travail.

### **Partenariats**

La Coordination sociale d'Ixelles travaille en partenariat avec d'autres structures de concertation dans une dynamique de réseau sur la commune. L'objectif est d'assurer un relais entre ces différentes structures de concertation et les membres de la Coordination Sociale d'Ixelles et d'apporter un soutien à des projets visant les synergies entre différents acteurs sociaux.

Exemples : Concertation de lutte contre le sans-abrisme (CISA) – Concertation Aide Alimentaire de la Fédération des Services Sociaux – Projet LOCO – Coordinations locales de quartier - événements ponctuels (Journée de lutte contre le racisme, Carnaval du Monde, fête de quartier, ...).

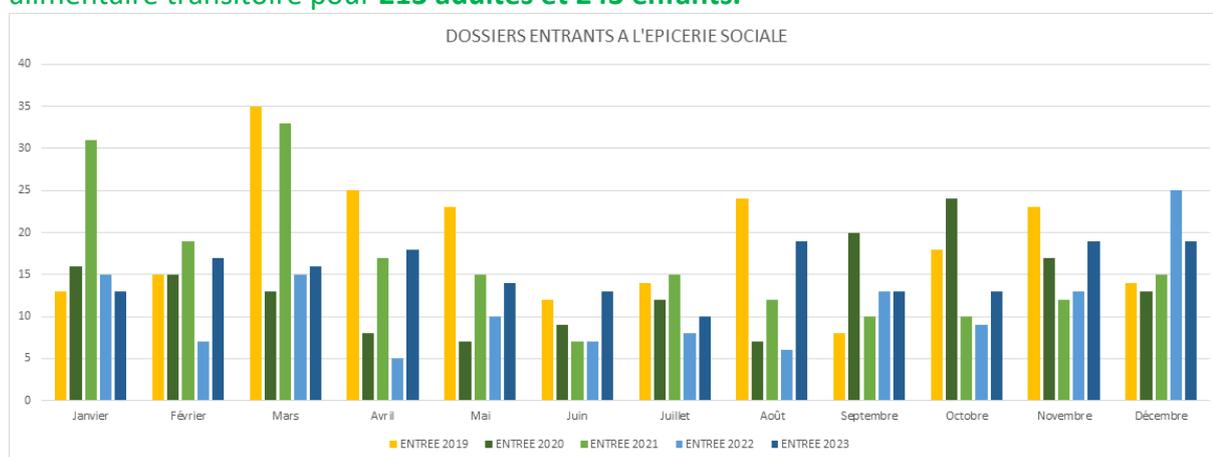
### 3.2 L'Espace Feel Food

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'alimentation saine et durable et à la consommation responsable, l'Espace Feel Food se compose d'une **épicerie sociale**, d'**ateliers cuisine** et d'une **distribution alimentaire gratuite**. Pour mener à bien son action, elle se base sur la récupération d'inventaires alimentaires, en partenariat avec les acteurs de l'aide alimentaire sur Ixelles et en Région de Bruxelles capitale.

L'équipe actuelle compte 3 travailleurs fixes et un travailleur sous contrat d'insertion socioprofessionnelle.

L'**épicerie sociale** offre un accès temporaire à des produits alimentaires frais et secs, d'hygiène et d'entretien de consommation courante pour adultes et enfants à prix réduits. On y retrouve cette année une **gamme élargie de produits frais, biologiques et/ou équitables**, de produits à destination des bébés et jeunes enfants (alimentaires et d'hygiène) mais également des fiches recettes, des conseils diététiques et de bonne consommation.

En 2023, **184 nouveaux ménages** ont eu accès au magasin via leur assistant social pour une période d'au moins 12 mois marquant une augmentation de 35% par rapport à 2022. Cela représente une aide alimentaire transitoire pour **213 adultes et 243 enfants**.



La **cuisine** attenante propose aux bénéficiaires du CPAS des ateliers pratiques pour (re)découvrir une nouvelle façon de s'alimenter, plus saine et plus respectueuse de l'environnement. A raison de **2 ateliers mensuels**, ces animations ont été suivies par **82 personnes cette année**. Des travailleurs sociaux ont également pu y participer afin d'être plus à même de les proposer à leurs usagers.

La **distribution alimentaire gratuite** a pu être pérennisée depuis son lancement en 2020.

De janvier à décembre 2023, le CPAS a distribué **3731 colis à destination de 8911 personnes (5936 adultes et 4556 enfants)**.

Cette distribution de denrées était financée au départ par un subside fédéral puis régional. Mais en 2022, le CPAS s'est affilié au **Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)** afin d'être financièrement autonome dans son approvisionnement en redistribuant des denrées gratuites produites exclusivement en Europe. Il est aujourd'hui question de distribuer des denrées alimentaires sèches mais également des produits d'hygiène corporelle pour adultes, enfants et bébés (couches).

Dans le cadre de la **distribution des colis du FEAD**, La personne bénéficiaire doit avoir été identifiée comme étant sous le seuil de pauvreté en fonction de ses ressources et dépenses.

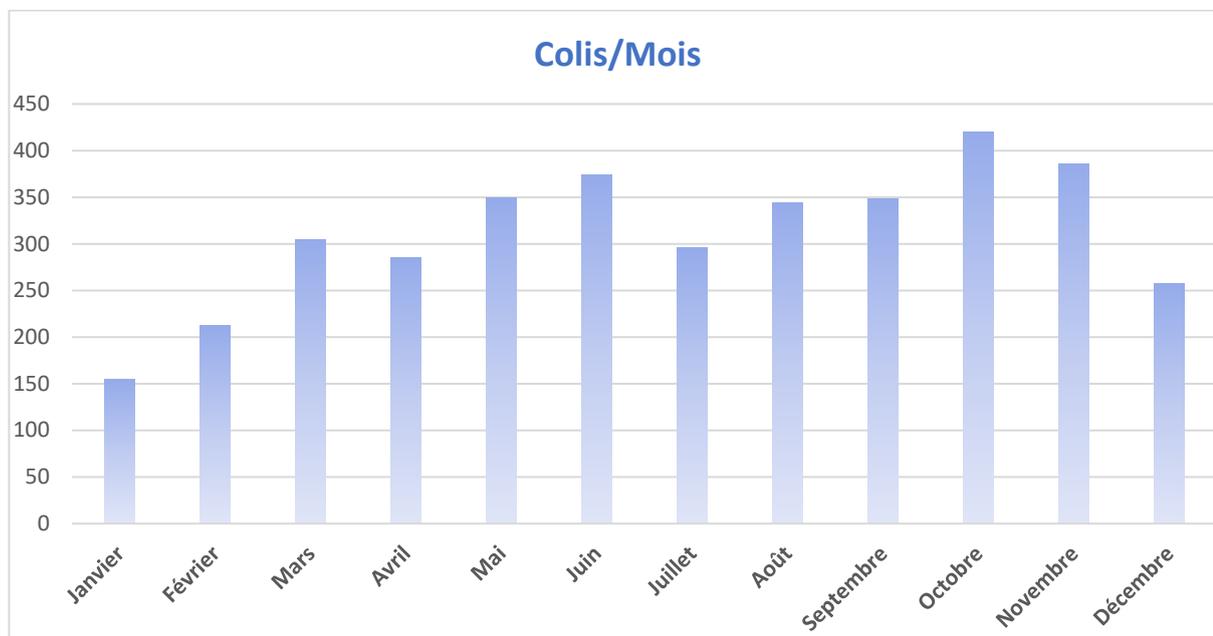
Ce nouveau projet a alors été pensé pour venir en aide à moins de ménages mais pour une période plus longue et de manière plus quantitative et qualitative.

Il est prévu de distribuer chaque année 5200 colis à 200 ménages différents (soit environ 600 personnes) pendant 6 mois consécutifs.

Suite à cet accès et en fonction de la réévaluation de la situation, la personne pourra soit bénéficier à nouveau de colis, soit être inscrite à l'épicerie sociale pour conserver un soutien financier tout en retrouvant son statut de consommateur.

Il est aussi important de noter que les personnes en situation irrégulière ne pouvaient pas bénéficier du FEAD jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**454 ménages ont été inscrits aux colis alimentaires** par leur assistant social, soit un total de **667 adultes et 439 enfants**.



En prenant en compte que la distribution de colis était fermée pendant une semaine en décembre, on peut noter que le nombre d'utilisateurs bénéficiant des colis n'a fait qu'augmenter durant le courant de l'année.

Depuis 2021, le CPAS collabore avec le **service de médiation réparatrice de la Commune d'Ixelles**. Cette collaboration vise à mettre en place des prestations citoyennes, sur demande du Fonctionnaire sanctionnateur de la Commune d'Ixelles, au sein de l'Espace Feel Food. Depuis son instauration, **35 personnes majeures ou mineures entre 16 et 18 ans** ont été accueillies par l'équipe de l'aide alimentaire pour la prestation suite à une sanction administrative communale (S.A.C.) lors d'une ou plusieurs distributions de colis alimentaires.

Par ailleurs, **8 conventions de bénévolat** ont été établies cette année entre le CPAS et des usagers ayant donné de leur temps lors d'une ou plusieurs distributions de colis alimentaires.

Enfin, une convention avec le SEMJA est en cours de finalisation : l'équipe Feel Food pourra bénéficier de l'appui de personnes devant prêter des peines (pénale) alternatives, moyennant un encadrement de la part des travailleurs de Feel Food.

### **Le projet LOCO**

Le Réseau LOCO (pour « Logistique Collaborative »), constitué en 2017, contribue à **l'amélioration de l'approvisionnement et de la logistique d'organisations d'aide alimentaire** grâce à la rationalisation des déplacements et à la mutualisation des moyens de ses membres ou de toute autre association d'aide alimentaire qui obéirait aux principes de LOCO. Ce réseau a pour objectif de servir au mieux et plus efficacement l'aide alimentaire en Région Bruxelloise. La LOCO est portée par des organisations actives dans l'aide alimentaire, des communes et des CPAS qui collaborent étroitement et ensemble pour étendre leurs champs d'action. LOCO a un rôle de facilitatrice.

Chaque membre de LOCO mène la gestion de son projet comme il l'entend, tout en respectant la charte LOCO.

Le réseau LOCO est un partenaire de négociations et de représentation vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et décideurs impliqués dans l'aide alimentaire : Bruxelles Environnement, COCOM, Contrats de Quartier, FEAD, Criées, COMEOS, SPP-IS, grande distribution, etc.

Depuis le début 2022, le projet LOCO s'est constitué en ASBL afin de pouvoir rechercher des financements auprès de différents pouvoirs subsidiant. Un financement de la Région est en cours de validation pour l'engagement d'un coordinateur et d'autres financements sont à l'étude pour développer les ressources logistiques du réseau LOCO. Comme par exemple, l'achat et la mise à disposition de vélo-cargo aux membres du réseaux afin de promouvoir un moyen alternatif et écologique à la récupération de marchandises permettant d'éviter les congestions routières.

Depuis mi-2023, LOCO bénéficie de subsides pour l'achat de denrées pour les partenaires du réseau et nous met un budget à disposition pour l'achat de denrées pour nos distributions de colis

### **Le projet T'as de beaux restes.**

La Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles ont obtenu, en 2020, un subside de Bruxelles-Environnement afin de mettre en œuvre le projet « T'as de beaux restes ».

Les objectifs de ce projet sont, d'une part, de « **tester la possibilité de capter des flux d'invendus encore non exploités par les acteurs de l'aide alimentaire auprès de commerces locaux** » et d'évaluer de quelle manière leur gaspillage pourrait non seulement être évité mais aussi bénéficier à d'avantage de publics précarisés.

D'autre part, il s'agit d'**organiser une série d'ateliers/workshops et formations** pour répondre aux besoins des acteurs de l'aide alimentaire afin de lutter contre la précarité alimentaire.

Dans le cadre de ce projet, la Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles se sont accordés, via un marché public commun, afin de désigner un prestataire externe pour concrétiser les missions de ce projet.

Le financement du projet a pris fin en décembre 2023 mais l'asbl en charge du projet souhaiterait pérenniser ces petits flux de récupérations d'invendus et développer des actions de transformations d'autant qu'ils veulent mettre à profit ce qu'ils ont acquis durant le projet comme leur vélo cargo la chambre froide et leur site web.

## **3.3 La Cellule socioculturelle**

Depuis 2003, la mesure relative à l'épanouissement social et culturel du public fragilisé a pour objectif d'**intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale**, en permettant leur participation aux activités culturelles et sportives et leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Cellule socioculturelle a donc logiquement intégré le programme de participation sociale du CPAS d'Ixelles dès sa création. Elle encourage l'épanouissement culturel des personnes aidées.

En 2023, nous continuons à enregistrer une hausse de demandes.

Près de 1590 dossiers individuels ont bénéficié d'une aide socioculturelle en 2023 pour 4.360 bénéficiaires au CPAS d'Ixelles (toute aide confondue). Ce qui représente 36,5%

L'accueil permet d'obtenir les aides culturelles suivantes : Article27, chèques livres, Samedis du ciné, bons pour ordinateur et Bon Smartphone

**Bilan des actions socioculturelles (imputées sur le subside Participation et Activation – volet aides individuelles) - Evolution 2022 – 2023**

	Aides individuelles sportives et culturelles			Chèques livres		Bons ordinateurs recyclés			Article 27 :	
	Nbres	Pers	Coût	Nbres	Pers	Nbres	Payés	Coût	Nbres	Pers
<b>2022</b>	442	227	59.715,57 €	1023	984	270	196	57.866.39 €	3270	943
<b>2023</b>	795	606	89.142,40 €	1157	1157	309	238	71.076,53 €	4517	1291

**Ces chiffres démontrent clairement la continuité de l'augmentation des demandes d'aides individuelles et des demandes de PC individuels.**

**Actions collectives**

- Comité Culturel  
 Pour rappel, les réunions du Comité Culturel, composé d'usagers, permettent de :
  - Choisir les activités qui sont proposées au public (activités culturelles en soirée, visite de musées, excursions, ...).
  - Faire un retour des activités une fois celles-ci réalisées, afin d'adapter le programme des activités suivantes.
  - Inviter des acteurs culturels (ex. Théâtre Marni, Théâtre Varia, Musée d'Ixelles, ...) à venir présenter leurs programmes (spectacles, expo, ...) et activités (ex. atelier d'écriture).
 L'ensemble des activités liées au Comité Culturel est financé par le budget socioculturel.

Les Comités ainsi que les activités principales sont déjà programmés, mixant des activités payantes et des activités qui peuvent être couvertes par des tickets art27. En annexe 1, le premier agenda de l'année. Une enveloppe de 1200€/trimestre est demandée.

Nous voudrions continuer à organiser des événements enfants : avec la collaboration de la cohésion sociale et le service propreté qui se charge d'une collecte de jouets de seconde main, cela réduit drastiquement le coût et nous demandons une enveloppe de 1500€ (achat de denrées et petit matériel de bricolage).

Nous voudrions continuer à faire une sortie annuelle pour 100 personnes : le coût des cars via la marché public est plus élevé depuis cette année. (La sortie cette année a coûté près de 5000€)

La collaboration avec Article27 se fait via une convention qui coûte 5000 €

Dans cette convention article27 s'engage à :

- Trouver un.e collaborateur.ice artistique qui a pour habitude de travailler avec un public précaire
- Trouver et financer le local où auront lieu les ateliers
- Trouver et financer la visibilité des résultats de l'atelier lors des rassemblements socioculturel comme réseau en action mais aussi dans d'autres lieux culturels.

- Collaboration interne

Le service participe à des actions en collaboration avec d'autres services du CPAS. Citons par exemple le projet "Activ'dog" réalisé avec les Résidences « Heures douces » et « Van Aa », le financement d'inscriptions à des clubs sportifs ou à des stages de vacances pour la Maison de la jeunesse, ou encore l'intervention financière dans la sortie organisée par le S.A.F.P.A. Nous aidons aussi le Centre de Jour Audrey Hepburn dans certaines activités et réfléchissons actuellement à de possibles collaborations entre leur public et le Comité Culturel.

**Notre intervention totale pour l'année 2023 est de 9.601,00 euros.**

### ***Samedi du Ciné***

- En 2023 nous avons distribué 164 Tickets Samedi du Ciné et nous souhaiterions refaire un achat de 400 tickets qui couvriraient 2024/2025.
- Les Samedis du Ciné sont des séances programmées un samedi du deux au Cinéma Vendome par l'asbl Loupiote et qui diffusent deux films (un enfant/un adulte) tout en encadrant la partie enfant par des collations et animations.

### ***Conventions***

- Convention Article 27

La participation annuelle du CPAS est de 4392 € pour l'achat des tickets article27 qui sont distribués au public du CPAS d'Ixelles et utilisés lors des sorties culturelles du Comité Culturel, Activation Sociale et autres cellules du CPAS qui en ferait la demande.

- Convention Théâtre Royal de la Monnaie

La participation annuelle du CPAS est de 5 500,00 €. Cette convention n'a pas été indexée depuis 2016 et sa première mise en place. Au contraire, afin d'éviter les complications de déplacements des résidents, la chorale fut dédoublée ces dernières années et est à la fois donnée au RVA mais aussi aux HD. Nous continuons à recevoir énormément de retours positifs de ces chorales comme l'indique le PV de la réunion avec Mirjam Zommerstein au RDV.

### ***Evénements***

- Saint Nicolas, fête de printemps et Carnaval

*Le carnaval :*

La maison de quartier Malibrans a comme toujours prévue de réitérer leur projet de Carnaval. Cette année 2023, le projet de Carnaval s'est organisé en partenariat avec la cohésion sociale d'Ixelles et la maison de quartier Malibrans. Dans le cadre du projet, nous avons décidé d'animer des ateliers masques avec la Cohésion d'Ixelles. Grâce à cela, nous avons pu accueillir une vingtaine d'enfants.

*Les fêtes de printemps :*

La cohésion d'Ixelles ainsi que le service jeunesse nous ont contacté afin de mettre en place une belle après-midi festive. Ce projet est également mis en place pour promouvoir le quartier de l'Aulne. Nous avons donc organisé la fête de printemps dans le parc Albert. Nous avons pu accueillir une centaine d'enfants venant du quartier et également des enfants des familles précarisées aidées par notre institution. Nous avons eu la chance d'obtenir une très grande quantité d'œufs en chocolat par le Delhaize. Nous n'avons donc pas investi dans l'achat d'œufs mais plutôt dans le matériel de bricolage pour préparer certain stand mis en place (tels que la chasse aux œufs, parcours de la cuillère et l'œuf, grimages...). Cette année 2023 nous avons continué la distribution de jouets pour les enfants précarisés du CPAS d'Ixelles. Vu les stocks et les dons de cette année, il ne fut pas nécessaire d'acheter de nouveaux jouets sur fond socioculturel.

*La Saint Nicolas :*

Cette année 2023 nous avons continué la distribution de jouets pour les enfants précarisés du CPAS d'Ixelles. Vu les stocks et les dons de cette année, il ne fut pas nécessaire d'acheter de nouveaux jouets sur fond socioculturel. La distribution a touché 90 enfants en 2023.

Pour réaliser ces différents projets enfants, nous avons effectué une intervention totale de 1049,56 euros pour l'achat de matériel de bricolage ainsi que l'achat de denrées alimentaires pour une centaine d'enfants.

- Concernant le montant de la St Nicolas : 513,05 euros pour

0-3 ans	4-6 ans	7-8 ans	10 ans +	total
17	21	21	31	90

G	F
45	45

**Pour réaliser ces différents projets enfants, nous avons effectué une intervention totale de 1049,56 euros pour l'achat de matériel de bricolage ainsi que l'achat de denrées alimentaires pour une centaine d'enfants.**

- Ateliers en partenariat avec les acteurs culturels

En 2023 sont relancés les différents ateliers collaboratifs avec les acteurs culturels. Un Atelier en collaboration avec Article27 et le Théâtre Marni devrait voir le jour printemps 2024 sur le thème du « Droit de Choisir ».

**Pour 2024, nous poursuivons les activités en tenant compte de l'évolution contextuelle**

- Bon Smartphone

- En 2023 nous avons distribué 6 smartphones à des profils pour qui l'achat d'un ordinateur, même portable, est compliqué (profil sans domicile fixe)
- Il est à noter que l'acquisition du smartphone est aussi un moment de sensibilisation ; Nous accompagnons l'utilisateur sur les démarches nécessaires pour la mise en route :
  - Ouverture et mise en route lors d'un entretien qui va durer en 45 min et 1h30 selon les profils
  - La création d'une boîte mail si nécessaire
  - Accompagnement pour régulariser certains doucement (par exemple ID) indispensable pour le paramétrage initial de la carte SIM (avec la collaboration des Accompagnateurs Sociaux)
  - Premiers échanges et mails au gestionnaire de dossier pour partager mail et numéro de téléphone qui vont permettre la communication.
- Nous avons eu plusieurs bons retours pour certains usagers qui ont pu rejoindre des groupes de sorties de l'activation sociale et communiquer avec de la famille éloignée.
- Il reste encore 4 smartphones commandés en 2023 et souhaiterions continuer à en distribuer au vu de l'impact positif sur la sociabilisation des profils les plus précaires.

- Remise en cause de l'aide du numérique

Cette année 2023 nous sommes arrivés à plusieurs constats au sujet de l'offre numérique de la Cellule Socio-Culturelle :

- Diminution de la qualité des ordinateurs mis à disposition parmi les partenaires du Bon Ordinateur
- Une offre pas toujours adaptée aux profils des usagers qui sont envoyés par le SSG
- Il est devenu très simple d'acquérir un ordinateur de meilleure qualité pour bien moins cher que cela soit en ligne ou parmi des vendeurs qui ne sont pas partenaires.

Suite à une décision du Comité spécial de la Participation Sociale du 29 janvier 2024 et du BP du 14/02/2024, l'aide au numérique sera dorénavant octroyée via le SSG et ce en date du 19 février 2024, avec une analyse de l'état de besoin et de l'état de besoin numérique.

### **3.4 La Cellule Activation sociale**

**Objectif défini par le SPP Intégration Sociale en matière de participation et d'activation sociale :**  
« L'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement social par le biais d'activités socialement utiles, soit en tant que but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré ».

**L'activation sociale a pour objectif de répondre aux besoins d'un public éloigné du marché de l'emploi en précarité sociale et/ou psychique.**

C'est donner à ce public une réelle opportunité d'intégration sociale durable à travers la mise en place d'**une nouvelle dynamique d'accompagnement spécifique**, à la fois individuelle et collective.

L'équipe est composée de 2 référents Activation Sociale et d'un accueillant qui assure également le travail administratif.

#### **Phase de redémarrage : Perles de Paroles - de novembre 2022 à juillet 2023**

La Cellule Activation sociale a démarré les activités du futur « lieu de lien » dans une salle à la Maison de quartier Malibran ½ jour par semaine à partir du 18/11/2022 par le biais des Ateliers « Perles de Paroles ».

On ne parlait pas encore de « modules collectifs » : il s'agit de fédérer un groupe de personnes autour d'activités.

#### **Événement de lancement : Journée à la mer**

Il s'agissait d'une journée mobilisatrice et fédératrice pour travailler la cohésion de groupe.

**Démarrage des activités au Vivier en juin 2023 :** démarrage du Café Papote et organisation des dernières rondes avec Perles de Parole

« Le Café Papote » : pour toute personne aide par le CPAS en isolement social pour laquelle on identifie un besoin de mobilisation, le Vivier a ouvert un espace d'échanges les mercredis matin afin de créer une dynamique de groupe dans un lieu d'accueil, d'ouverture, d'échanges, de partages d'expériences et de mise en perspectives de projets répondant à des besoins exprimés

On vise l'acquisition des codes de vie de groupes : écoute -laisser les temps de paroles. ; gestion de conflits – gestion des émotions

#### **Lancement des activités à partir de septembre 2023 :**

- Les Jeudis du bien-être
- Ligue d'impros
- L'atelier « Main à la Pâte »
- Marché de Noël

Dès septembre ont été proposées des activités aux participants aux projets de sorte de les mobiliser. Elles s'organisent en groupe fermé, avec des objectifs définis pour l'acquisition de compétence (hors du champ de l'insertion socio professionnelle).

Chaque séance s'organise sur une durée de deux heures, avec un moment prévu d'accueil informel à l'entrée de la séance de sorte que les personnes puissent se poser.

Ainsi, la Cellule a organisé des Ateliers de Théâtre avec « la Ligue d'impros », des Ateliers de gestions des émotions et des Ateliers d'art Thérapie.

Un participant a surfé sur la demande d'implications des participants dans les projets et a organisé pour nos usagers des Ateliers Boulangerie, « la Main à la Pâte » afin de permettre aux personnes bénéficiant de l'aide alimentaire d'utiliser à moindre coût et à bon escient les kilos de farine donnés dans les colis de l'aide alimentaire.

Enfin, avec la Cohésion sociale XL et BinHôme, le Vivier a eu l'opportunité d'organiser un marché de Noël avec les habitants du quartier avec les créations des habitants ; cela s'inscrit dans la convention avec BinHôme qui met à notre disposition ce local avec une réduction de sorte d'organiser des activités de cohésion sociale ; les frais étaient pris en charge par BinHôme.

Ce descriptif ne parle pas :

- Du travail individuel avec les participants et des évaluations individuelles
- Du travail de réseau avec les habitants du quartier et la cohésion sociale
- Du travail de communication avec les participants (groupe Whatsapp/affiches/invitations) , avec le réseau interne (rencontres avec toutes les équipes du SSG) et avec le réseau externe (GT avec la coordination sociale et rencontres diverses avec des collaborateurs potentiels)
- Et n'aborde pas non plus les questions de fond et de méthodologie.

### **Perspectives 2024**

Forts des constats 2023, deux orientations pour 2024 :

- Maintenir les activités actuelles qui touchent le public à très bas seuil et qui correspondent à leurs besoins avec une approche adaptée des animateurs : « Le Café Papote », les jeudis après-midi de bien être avec les Ateliers « Crayons Nous » et les Groupes Thérapeutiques avec Brumenta
- Ouvrir des modules collectifs/groupe cible en commençant par un groupe « Mamans solos » partant de la demande et porté par deux mamans solos fréquentant ce lieu et déjà proactives

Pour ce faire, nous continuons le travail en réseau pour trouver des moyens, il s'agit de :

- Chercher au sein des partenaires internes et externes des synergies pour « des ateliers sociaux et de citoyenneté » sur des questions sociales telles que le logement, la mutuelle. .. ou encore sur les élections ou autre..(avec comme opérateur principal , la Coordination Sociale »
- Surfer sur des opportunités et profiter d'événements organisés par des partenaires internes (Cellule Socio Culturelle ou autre) ou externes
- Démarcher auprès d'opérateurs qui peuvent apporter leurs compétences artistiques ou autre au service du projet, comme « Crayons nous » ou « La Ligue d'impro » avec le soutien/ l'appui de la Cellule Marché Public

## **3.5 Les accompagnateurs sociaux**

***L'objectif de cette fonction est de permettre à des personnes qui ne sont pas en capacité de le faire d'accéder à leurs droits.***

- ***Soit la personne ne fait pas ce qu'il faut pour mettre son dossier en ordre (respect des délais légaux)***
- ***Soit la personne n'est pas en capacité de le faire***
- ***Soit la personne a fait le nécessaire mais son droit n'est pas ouvert***

Il s'agit d'une fonction effectuée par deux agents.

Les premiers mois ont permis :

- D'acquérir les connaissances suffisantes sur le fonctionnement du CPAS et son cadre légal et acquérir les techniques afin d'informer et de réorienter avec un bagage suffisant
- D'explorer les freins rencontrés par les usagers et chercher des pistes de solutions
- De fixer les modalités de collaboration transversale avec les assistants sociaux de première ligne et d'accueil tout d'abord et ensuite avec les autres partenaires internes et externes
- D'explorer les réseaux internes et externes pour imaginer de nouvelles stratégies pour accéder aux droits et créer un réseau avec la personne et autour de la personne pour qu'elle puisse acquérir l'autonomie dans ses démarches
- De démarrer les accompagnements individuels sur des actions spécifiques ou sur un suivi à long terme
- D'identifier les freins et d'expérimenter de nouvelles pistes de solutions

### **Quelques chiffres**

À la date du 29 octobre 2023, une totalité de 151 dossiers ont été pris en charge :

- 8 n'ont pas abouti à de résultat (1 en 10/2022)
- 128 sont clôturés (22 en 10/2022)
- 15 sont encore en cours. (11 en 10/2022)

Tous ces dossiers reprennent différents types de suivis : physique (accompagnement sur place en extérieur) ou en individuel dans notre bureau. Parfois certains accompagnements nécessitent les deux. Comme repris ci-dessus, 8 dossiers n'ont pas abouti, et parfois certains dossiers mettent du temps à être clôturé, en voici les différentes raisons : absentéisme des usagers, usager pas réceptif à l'aide mise en place ou encore abandon de l'utilisateur durant la procédure, difficulté à joindre l'utilisateur.

Ces résultats témoignent de la demande existante. En effet, l'année dernière seulement 22 dossiers sur 35 avaient été clôturés

### **Perspectives 2024**

Les deux freins principaux pour accéder aux droits rencontrés par les Accompagnateurs Sociaux sont les difficultés liées au logement et la fracture numérique. Ces constats nous amènent donc pour 2024 à travailler ces axes.

Nous envisageons une plus grande synergie avec les acteurs du logement pour compléter leurs activités par un accompagnement spécifique pour les personnes qui ne sont pas en capacité de faire seuls leurs démarches.

Nous envisageons également d'élargir notre offre d'accompagnement numérique par l'organisation de permanences numériques offrant un espace-temps aux personnes qui ne sont pas en capacité d'accéder aux institutions avec un accompagnement personnalisé.

## **4 - La Cellule formation**

La cellule formation, composée de 13 référents formation et d'une coordinatrice, accompagne un peu plus de 1500 personnes : les étudiants à partir de 18 ans, les personnes en apprentissage d'une langue nationale, les personnes en orientation et les personnes en formation ou voulant y entrer. Les référents formation les informent, les soutiennent, les orientent et évaluent leur parcours.

L'année 2023 a été une année particulière pour la cellule formation : fin 2022, 4 référentes formation ayant des CDD n'ont pas signé un nouveau contrat et Marie-Ange Paulus, référente formation, a pris sa retraite au cours de l'année ; nous avons donc accueilli au sein de la cellule 5 nouvelles référentes formation.

Elle a été marquée également par l'arrivée des Ukrainiens désirant suivre des cours de langues ou entamer des études, un nombre grandissant d'utilisateurs voulant entamer une formation et surtout un nombre croissant d'étudiants en échec.

En 2024, les projets de la cellule formation sont :

1. Projets dédiés aux étudiants :
  - Projet soutien TFE
  - Projet soutien méthodologique
  - Projet détermination
2. Projets dédiés à toute personne accompagnée à la cellule :
  - Projet soutien recherche de stages
  - Projet gestion du stress
3. Projet dédié aux personnes en apprentissage du français :
  - Tables de conversation
4. Projet global

### **1. Projets dédiés aux étudiants :**

Pour rappel, la cellule formation accompagne près de 850 étudiants.

L'objectif de la cellule est d'aider les étudiants à réaliser leurs études (ou projet de vie) dans les meilleures conditions et faciliter leur parcours.

Nous avons le même constat qu'en 2022, nous avons remarqué un nombre croissant d'échecs en supérieur mais plus marqué cette année. Rappelons également que l'année 2023 est marquée par les répercussions des changements du décret paysage avec des critères de réussite beaucoup plus exigeants. Comme l'année passée, une bonne partie des étudiants ne va pas bien : certains ont une santé mentale fragile, ont abandonné leurs études, d'autres sont passés par des périodes de dépression, de découragement, de démotivation, ...

Les situations et parcours sont tout aussi compliqués qu'en 2021 et 2022 avec toujours une demande bien présente d'interventions financières pour le matériel scolaire, ...

- Projet soutien TFE, mémoire et travaux :

Depuis sa mise sur pied, ce projet remporte un franc succès ! Rappelons que celui-ci avait été mis sur pied pendant la période covid par trois référents formation car les étudiants devant réaliser leur TFE, mémoire, ... étaient isolés au niveau didactique et pédagogique. C'est dans ce cadre que nous avons lancé le projet aide TFE/Mémoire/Travail de fin d'année.

En 2022, le projet avait perduré porté par deux référents formation, les besoins n'étaient pas aussi criants que pendant le covid mais la demande était encore bien présente !

En 2023, le projet a été porté par 5 référents formations, une trentaine d'étudiants ont demandé de l'aide pour leur TFE, mémoire, travail de fin d'année ou pré-mémoire ; les étudiants venaient de divers horizons : Bachelier ou Master en architecture, psychologie, communication, sciences de gestion, infirmier, kiné, ..., certains, également, voulaient obtenir leur CESS.

Ils ont besoin d'une relecture, d'organisation, d'une structure, d'une définition de leur sujet, d'élaborer un plan, de travailler sur leur problématique, ... Certains sont découragés, ont besoin d'être rassurés et c'est donc tout un travail de motivation et de remobilisation à réaliser ! Beaucoup ont des angoisses à démarrer leur travail mais une fois qu'ils sont lancés et soutenus, ils sont apaisés. Cette année, des référents ont également préparé certains étudiants à des tests d'admission, pour des études d'assistant social par exemple, et en ont soutenu d'autres sur le fond de leur mémoire, ce que les référents ne faisaient pas auparavant ! Les référents soulignent à nouveau que ce projet est valorisant et permet un chouette contact avec les étudiants mais cela prend énormément de temps ! Le retour des étudiants reste positif : le travail avec la cellule formation leur a permis de construire et structurer leur TFE, à y voir plus clair, à avancer et à 'boucler' tout simplement leur travail !

Voici quelques témoignages d'étudiants :

« Concernant ma demande, elle était de me faire aider à la restructuration de mon TFE qui en manquait terriblement.

J'ai donc été mis en contact avec la très aimable Alizée Vincke, dont l'expertise m'a permis de donner un nouveau souffle à ce travail qui me pesait beaucoup sur les épaules.

Je suis très satisfait de son aide car elle m'a aidé à y voir plus clair dans l'élaboration de mon travail de fin d'études, qui a pu finalement être accepté par le jury pour la présentation. Je trouve donc qu'il

est très pertinent que le CPAS poursuive ce projet, car j'ai également remarqué au cours de cette année que je n'étais pas le seul à me heurter à des difficultés concernant l'élaboration de mon travail. Il serait à mon sens dommage de ne pas poursuivre un tel projet, car beaucoup d'étudiants sont abandonnés lors de la réalisation de leur TFE. »

« j'avais eu besoin de correction en orthographe. Ce qui était aussi très important, c'était la motivation d'avancer dans mon travail, dans mes révisions des examens, car ce n'est vraiment pas facile quand tu as des enfants et une vie de famille à gérer... »

En 2024, le projet va se poursuivre dans la même forme qu'en 2023. Pratiquement, comment cela se passe ? Quand un étudiant en Master 1 ou en dernière année (Bachelier, Master ou secondaires) accompagné à la cellule rencontre son référent formation, le projet lui est présenté et s'il a besoin d'aide, il lui est proposé de prendre contact avec un référent portant le projet. Une liste avec les étudiants intéressés est créée chaque année. Il suffit parfois d'un ou deux rendez-vous pour que l'étudiant soit remis sur les rails, ... D'autres ont besoin d'un accompagnement plus approfondi et régulier.

- **Projet soutien méthodologique :**

En février 2023, Mikael De Clercq, chercheur à l'ARES nous a présenté cette conférence :

"Comprendre et accompagner la transition vers l'enseignement supérieur : défis et enjeux post-covid".

Sa rencontre a été très enrichissante. Il avance que cette transition scolaire est la plus compliquée pour les étudiants car les défis de celle-ci sont multiples et exigeants, que l'accompagnement personnalisé ainsi que l'ajustement pendant l'année sont très efficaces et essentiels pour les étudiants et contribuent fortement à leur réussite.

En début d'année scolaire 2023, nous avons constaté que beaucoup d'étudiants avaient échoué et certains avaient le désir de se réorienter, ... Il est vrai que le passage vers l'enseignement supérieur n'est pas facile. Et les changements du décret paysage avec leurs critères plus exigeants ont renforcé nettement cette situation !

Ajoutons également que beaucoup d'étudiants entament des études en n'ayant peu ou pas de méthode de travail et pensent que le cadre des études supérieures sera identique que celui de leurs secondaires.

C'est dans cette optique que nous avons continué à proposer cette année :

- des entretiens individuels en gestion mentale. Ceux-ci visent à aider les étudiants à mieux comprendre ce qui se passe dans leur tête lorsqu'ils étudient et à mieux utiliser les gestes mentaux pour une mémorisation plus efficace. 18 étudiants étaient intéressés. Dans les problématiques travaillées, il y a eu la gestion du stress, l'organisation (au quotidien et pendant les examens), la mémorisation (avec la gestion mentale), la motivation. Tous les étudiants sont repartis avec une liste de tâches / objectifs / changements.

- des entretiens individuels en méthodologie, ils sont proposés pour préparer leurs sessions ou structurer leur année scolaire, il s'agit par exemple de partager des astuces pour construire leur planning, synthétiser des cours, mémoriser, ...

Le réseau joue également un rôle important, nous avons dans ce cadre rencontré en 2023 le service d'aide à la réussite de l'EPHEC (nous avons beaucoup d'étudiants) et la maison de la réussite de la Fucam de Mons, nous gardons le contact avec le pôle académique de Bruxelles.

Au vu des retours positifs des étudiants, nous continuerons ce projet en 2024.

- **Projet détermination :**

En entretien individuel, les référents formation sont parfois confrontés à des étudiants en réorientation, des personnes perdues dans leur parcours, ... Des outils comme le RIASEC, l'Explorama, le test des intelligences multiples, le dossier d'orientation réalisé par le pôle académique de Bruxelles, ... peuvent à ce moment être utilisés. En outre, les usagers sont parfois envoyés par les référents formation à la Cité des Métiers, au Siep, chez Infor-Jeunes, à la Mission locale d'Ixelles ou d'Etterbeek, ... Ajoutons que nous continuons à nous former à l'orientation via les formations de FORMAFORM afin de développer nos outils d'accompagnement et le champ de l'orientation est vaste et mouvant !

Depuis septembre 2022, l'enseignement supérieur et universitaire est marqué par des changements importants du décret paysage. Celui-ci a de lourdes implications en termes de réorientation - plus rapide et systématique - des étudiants mais également de finançabilité !

## 2. Projet dédié à toute personne accompagnée à la cellule :

- Projet 'Stages'

Pendant et depuis le covid, les étudiants et les personnes inscrites en formation rencontrent de plus en plus de difficultés à décrocher des stages.

C'est pour cette raison que nous avons pris contact en 2023 avec notre réseau :

- Be Face asbl est un réseau d'entreprises qui défend l'inclusivité dans le monde du travail en créant des opportunités pour les étudiants et les chercheurs d'emploi.

Ils proposent des ateliers, par exemple, de création du cv mais également, du mentorat pour faciliter la recherche de stages ou d'emplois. Cette asbl est destinée aux étudiants en bachelier ou en Master.

<https://beface.be/>

- Nice To Neet You est un projet exclusivement dédié aux NEET, développé par Backstage.Network et le SIEP Bruxelles. Les NEET, ce sont ces jeunes « ni, ni, ni » : ni à l'enseignement, ni à l'emploi, ni en formation ; des jeunes perdus, hors radar, démotivés. Leur atelier Alter est dédié aux étudiants en alternance qui ont des difficultés à trouver un stage. <https://nicetoneetyou.be/>
- Coordination sociale du CPAS d'Ixelles : en 2023, deux usagères terminant une formation d'assistante administrative à Interface 3 ne trouvaient pas de stages et se sont tournées vers leur référente formation ; grâce à l'aide de la coordination sociale du CPAS qui a envoyé un mail à son réseau, elles ont décroché un stage en octobre.
- Jeep Ixelles est un dispositif régional bruxellois proposant des modules de formation et de sensibilisation à la vie active, destinés aux élèves du dernier degré de l'enseignement secondaire, toutes sections confondues. Il peut aider les étudiants à réaliser leur cv et lettre de motivation, à les préparer à un entretien d'embauche, ... <https://www.jeepbxl.be/>

En 2024, nous approfondissons ce projet et continuons la collaboration avec ces différents partenaires. Nous allons créer, entre autres, un tableau pour la cellule formation regroupant les étudiants et personnes en formation en recherche de stage.

- Projet Gestion du stress

Beaucoup de personnes que nous accompagnons sont stressées, particulièrement les étudiants qui sont parfois envahis par celui-ci. Combien d'étudiants n'ont-ils pas perdu leurs moyens devant leur feuille d'examen ou se sont retrouvés tétanisés, ... C'est pourquoi une référente formation suit depuis octobre 2023 une formation qualifiante en sophrologie, celle-ci est particulièrement recommandée en gestion du stress et des émotions.

La sophrologie est une pratique psycho-corporelle, c'est une science de la conscience et art de vivre qui favorise un bon équilibre entre le corps, le mental et les émotions. Elle combine des techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive.

En 2024, nous fonctionnerons comme le projet soutien TFE, un tableau sera créé pour les personnes intéressées par la démarche et Ariane Cornet les contactera. Ce seront au départ des séances individuelles ; nous pourrions prévoir également des séances collectives à moyen terme si les usagers sont preneurs.

L'apport de ces séances est certain :

- Développer une meilleure confiance en soi
- Mieux gérer la pression
- Optimiser ses capacités de concentration, mémorisation et attention
- ...

### 3. Projet dédié aux personnes en apprentissage du français :

- Les tables de conversation

La cellule formation accompagne près de 450 personnes en apprentissage du français ou du néerlandais. En une année, nous accompagnons 100 personnes de plus en langues, majoritairement des Ukrainiens. Pour les personnes en apprentissage du français langue étrangère, nous faisons chaque année les mêmes constats : Certains usagers 'patinent' après plusieurs années de cours de langues et ne progressent plus ou peu, d'autres ont envie d'"autres choses" et en ont assez des cours de langues, des écoles comme l'EPFC ou l'IFCAD ne conviennent pas à certaines personnes, quelques-uns sont isolés et ont très peu de liens, certaines personnes ne parlent français qu'au moment des cours et désirent sortir de leur cercle pour parler français, ils veulent souvent travailler, sont motivés mais ont un niveau insuffisant, par exemple, pour décrocher un article 60. Soulignons également le manque sur Bruxelles de cours de français surtout avec l'arrivée des Ukrainiens.

C'est dans ce cadre que chaque année, nous construisons un projet pour eux, au plus près de leurs besoins. Ces dernières années, les projets dédiés aux personnes en apprentissage du français sont toujours des réussites, à chaque fois :

- Le groupe est motivé, investi et curieux
- Les participants sont à l'écoute et respectueux entre eux
- Les participants ainsi que les animateurs se sentent valorisés
- Les participants font de réels progrès à l'oral et prennent en assurance

C'est pourquoi, nous avons réitéré encore le projet de tables de conversation cette année 2023, il a eu lieu pendant les grandes vacances, moment où les écoles de langues font une pause. Ce sont les référents formation et la coordinatrice qui se sont chargés de l'animation.

Comme chaque année, des séances d'informations ont été prévues afin de leur expliquer le projet, une liste des personnes intéressées a été créée, nous avons choisi le niveau B1 pour y participer.

Le projet s'est déroulé entre le 10 juillet et le 25 août 2023 à raison de deux matinées par semaine, nous nous sommes calqués sur le rythme scolaire.

Un carnet de bord avait été créé afin de mettre le thème choisi et quelques mots sur le déroulement de la table.

Une vingtaine de personnes étaient intéressées et chaque table de conversation regroupait entre 5 et 8 personnes. Les participants choisissaient les thèmes des tables de conversation qui les intéressaient.

Le projet était axé sur l'oral, il s'agissait d'apprendre le français 'autrement', de façon plus ludique ! Durant ce module, les thèmes abordés étaient la famille, la cuisine, le vivre ensemble, Bruxelles, le milieu naturel, les courses, les fêtes, ...

Voici quelques témoignages des participants :

« Tout ce qui concernait les tables de conversation, c'était au plus haut niveau. Il n'y a rien que je n'aime pas. Chaque sujet était intéressant à sa manière. Certains sujets sont très importants pour la vie, certains sujets étaient simplement intéressants à discuter, mais c'est très utile pour nous tous (étrangers qui étudient le français) car nous avons eu l'occasion de pratiquer le français et c'est la chose la plus importante. Je suis très heureux d'avoir eu l'opportunité de participer à ces tables de conversation et de développer mon français conversationnel et éventuellement d'améliorer mon vocabulaire en général. Pour être honnête, j'ai participé à toutes les tables de conversation et j'y suis allé avec grand plaisir. Je trouve vraiment que c'est très bien que le CPAS d'Ixelles organise de tels événements pour les étrangers. J'espère avoir pu exprimer mon opinion à ce sujet. Merci beaucoup pour tout ce que vous faites pour les gens. »

« J'ai participé à toutes les tables des conversations, je trouve que tous les thèmes étaient intéressants, je pense qu'il n'y a rien à changer, il y avait un programme normal deux fois par semaine, l'ambiance était excellente. Grâce à ces activités conversationnelles, j'ai amélioré mon niveau de français, je suis devenu moins timide, j'ai mémorisé de nouvelles expressions. Merci à tous les professeurs. »

Les retours de l'équipe investie dans le projet sont positifs, tout s'est bien passé !

Nous proposons de reconduire ce projet en été 2024, il n'y a rien à changer ! Nous reprendrons la

même organisation, ...

Cette année, ce sera plus facile pour les nouvelles référentes de connaître le niveau en langue des usagers et de sélectionner ceux qui seraient intéressés comme elles les connaîtront mieux. Dès février, nous parlerons du projet en réunion d'équipe. Et ce serait une bonne idée de le proposer à Cap Emploi.

Dans un souci de mieux connaître nos partenaires en langues et en alphabétisation, certains référents formations ont rencontré l'EPFC (<https://www.epfc.eu/formations/alphabetsation-francais>) en septembre 2023 et ont ainsi pu échanger sur leurs problématiques, difficultés, ... et ainsi ouvrir de nouvelles pistes, ...

Le constat est que le parcours des personnes en apprentissage d'une langue est de plus en plus difficile et lourd, ils cumulent les problèmes de santé, logement, santé mentale, ...

#### **4. Projet global**

A la Cellule Formation, nous accueillons et accompagnons différents publics dans leur parcours. Il est donc essentiel pour nous de nous tenir au courant des divers législations, projets, associations, dispositifs, ...

Depuis 2022, par exemple, nous avons dû nous former et appréhender les changements du décret paysage. Cela n'a pas été une mince affaire ! Mais grâce à l'ARES, le pôle académique de Bruxelles et InforJeunes, nous avons acquis ces informations.

Nous avons donc décidé en 2024 d'intensifier l'enrichissement de notre réseau, de récolter les informations appropriées et adéquates à notre travail, il s'agit, par exemple de réunir des informations pour les NEET, les personnes en apprentissage du français ou du néerlandais, les personnes désirant passer leur CESS, les familles monoparentales, ..., de rencontrer différentes cellules d'aide à la réussite des écoles supérieures ou universités, différents services sociaux, les services en santé mentale, les services qui viennent en aide pour les stages, les acteurs de l'orientation, des asbl en ISP, ...

Voici les différents acteurs avec qui nous avons régulièrement des contacts

- Art2Work asbl : est un laboratoire de recherche et d'innovation sociale. Ils sont experts dans l'accompagnement des jeunes entre 18 et 30 ans dans leur développement personnel et la construction d'un projet professionnel

Quai du Hainaut 41 à 1080 Bruxelles, 02 411 94 15

<https://www.art2work.be/fr/>

- InforJeunes asbl (service orientation) : les conseillers sont qualifiés, certifiés en Orientation Scolaire et Professionnelle et s'inspirent de nombreux courants, théories, domaines et méthodes différentes, riches et complémentaires. De nombreux outils et questionnaires sont utilisés comme support.

49 Boulevard Adolphe Max, 155 à 1000 Bruxelles, 02 514 41 11

<https://ijbxl.be/service-orientation/>

- La CLAS asbl

La CLAS est un service gratuit qui accompagne les personnes dans leurs difficultés scolaires et soutient les écoles ixelloises, tous réseaux confondus, dans leur lutte contre le décrochage scolaire.

Rue Gray 221 à 1050 Bruxelles, 02 643 65 62

<https://www.ixelles.be/site/656-Accompagnement-scolaire-CLAS>

- 100% Jeunes : 100% Jeunes est un parcours inédit d'accompagnement individuel et collectif, gratuit, ouvert à tou-te-s les jeunes bruxellois-es qui ne sont NI à l'emploi, NI en formation, NI à l'école (NEET), âgé-e-s de 18 à 29 ans. Coordonné par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, le parcours est suivi par une équipe d'acteurs pluridisciplinaires qui mettent leur intelligence collective au service du projet de chaque jeune.

<https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/100-jeunes-leparcours-individuel-et-collectif-de-jeunes-neet-bruxelles>

- Bibliothèque Mercelis : découverte de la bibliothèque par des jeux

Rue Mercelis 19 à 1050 Bruxelles

<http://biblioxl.be/>

- La Cité des métiers : découverte de la Cité des métiers + atelier sur le thème des métiers qui recrutent, Tour Astro

Avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Bruxelles

<https://www.citedesmetiers.brussels/fr/en-recherche-d-emploi/>

- La Mission locale d'Ixelles : présentation de leurs activités, formations, ...

La Mission locale accueille et accompagne toute personne résidant dans la région bruxelloise dans ses démarches de recherche d'emploi et/ou de formation. Le second rôle de la Mission locale est la mise en place de formations professionnelles innovantes dans des secteurs à fort potentiel d'emploi.

Rue du Collège 30 Bte D à 1050 Bruxelles, 02 515 77 40

<https://www.mlxl.be/>

- Mentoryou : présentation du mentorat pour trouver un emploi

MentorYou est un programme d'accompagnement personnalisé de chercheur·se·s d'emploi (mentees) par des personnes actives professionnellement (mentors) qui mettent leur expertise et leur connaissance du marché du travail au service de l'insertion professionnelle des mentees.

Rue Coenraets 66 à 1060 Bruxelles

<https://mentoryou.be/>

- SIEP (service d'informations sur les études et professions) : les formations, études, ... à Bruxelles

Rue de la Poste, 109 -111 à 1030 Bruxelles, 02/640 08 32

<https://www.siep.be/>

- La Serre asbl : lieu d'activités diverses, La Serre est un espace hybride qui regroupe sous un même toit 4 logements (pour 1 à 3 personnes), un grand atelier partagé pour artistes et un hangar qui accueille des activités de transformation d'inventus alimentaires, des ateliers de réparation et des évènements socioculturels.

Rue Gray à 1050 Bruxelles

<https://communa.be/les-lieux/la-serre/>

- L'ARES : <https://www.ares-ac.be/fr/>

- Le Pôle académique de Bruxelles : <https://www.poleacabruxelles.be/>

## 5 - L'insertion socioprofessionnelle

### 5.1 Mise en œuvre de la 6ème réforme de l'État : 2023, poursuite de la mise en œuvre de la réforme

Avec la 6ème réforme de l'État, plusieurs compétences liées à l'emploi ont été régionalisées, ce qui entraîne deux conséquences importantes :

- Une évolution du partenariat avec ACTIRIS (compétent pour certains plans d'embauche et des actions conventionnées en insertion socioprofessionnelle pour un public fragilisé). La nouvelle convention relative au Cadre de Partenariat 2022-2027 a été signée par notre centre en juin 2022.
- Un transfert de la mesure article 60§7 (Loi du 8/7/1976) et volonté régionale d'harmonisations technique, financière et de normes d'encadrement des travailleurs.
- L'article 60 est confirmé en tant que mesure d'insertion durable pour le travailleur. Il prévoit un plan d'accompagnement et d'acquisition de compétences ainsi qu'1 jour/semaine dédié à la formation de l'agent.

Si elles visent une amélioration qualitative du contrat d'insertion, ces exigences ont un impact au niveau du CPAS :

- Sur la réorganisation des services liée à ces nouvelles compétences qui implique la présence de personnel supplémentaire.
- Elles imposent pour les partenaires une évolution contraignante des normes d'encadrement, administratives (conventions, contrats de travail, etc.) et humaines (formation, évaluation du personnel).

### 5.2 Cadre de Partenariat 2022-2027 avec Actiris

- Le Cadre de Partenariat entre les CPAS et Actiris pour la période 2022-2027 a pour objectif stratégique la (re)mise à l'emploi durable et de qualité des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente, et ce par le biais d'un parcours d'insertion socio-professionnelle.

- Objectifs opérationnels :
  - Soutenir financièrement les CPAS pour :
    - l'accompagnement individualisé vers l'insertion (socio)professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente,
    - l'accompagnement individualisé de transition vers un nouvel emploi des travailleurs au terme de l'Emploi d'Insertion (Article 60§7 L.O.) ;
  - Mieux cerner le profil des bénéficiaires, identifier leurs problématiques, les accompagner à l'inscription comme chercheur d'emploi auprès d'Actiris et les orienter dans une perspective de complémentarité, vers le dispositif adapté à chaque situation personnelle ;
  - Améliorer et intensifier le partenariat entre les CPAS et Actiris, notamment en instaurant une meilleure complémentarité et transversalité entre les services des institutions ;
  - Renforcer le dispositif permettant la transition vers l'emploi à la fin d'un Emploi d'Insertion ;
  - Améliorer la collaboration avec d'autres partenaires publics et privés afin de faciliter le parcours des chercheurs d'emploi par une complémentarité des actions menées ;
  - Echanger sur les objectifs opérationnels du présent Cadre de Partenariat et coordonner ceux-ci.

L'objectif principal du partenariat vise la mise à l'emploi durable suite à un contrat d'insertion socioprofessionnelle de 10% des personnes bénéficiaires du RIS/ERIS.

Pour atteindre cet objectif, Actiris octroie à chaque CPAS un subside forfaitaire calculé en tenant compte du nombre de bénéficiaires du RIS/ERIS pondéré à 75% ainsi que du nombre de chercheurs d'emploi bénéficiaires du RIS/ERIS inscrits à Actiris pondéré à 25% pour l'année n-2.

### 5.3 Ventilation des postes ISP (fin 2023)

Au 01/12/2023, 141 postes en contrat d'insertion socio-professionnelle<sup>1</sup>, (152 étaient occupés au 01/12/2022).

Voici l'évolution des contrats en 2023 :

Mois	ASBL	ECO. SOC.	PRIVE	PUBLIC	COMMUNE	CPAS	TOTAL GENERAL
Janvier	31	41	0	5	24	39	140
Février	31	42	0	4	25	35	137
mars	31	41	1	5	21	34	133
Avril	29	41	1	4	22	31	128
Mai	30	43	1	4	20	34	132
Juin	25	40	1	5	21	35	127
Juillet	28	42	2	5	22	35	134
Aout	26	43	2	4	20	35	130
Septembre	26	45	5	4	17	38	135
Octobre	22	50	6	4	16	36	134
Novembre	22	52	6	4	17	38	139
décembre	23	52	6	4	19	37	141
Moyenne annuelle	27,00	44,33	2,58	4,33	20,33	35,58	134,17

L'année 2022 se terminait comme suit :

- CPAS : 40 postes
- Commune : 31 postes
- Public : 6 postes
- Asbl : 33 postes
- Privé : 1 poste
- Économie sociale : 41 postes

Nous constatons que la pénurie des candidats à un contrat sous art.60 se poursuit à Ixelles, s'inscrivant dans la tendance régionale à la diminution, tout en restant plus contenue que la moyenne régionale. Brulocalis constatait en 2022 une chute avoisinant les 20% à l'échelle de la région bruxelloise<sup>2</sup>.

Cette pénurie est multifactorielle, et s'explique en partie par la fragilisation du public bénéficiaire du RIS, de plus en plus éloigné de l'emploi en pour des raisons de santé physique et/ou mentale, de mal logement, de problèmes de gardes d'enfant, de fracture sociale et familiale... Nous constatons également une inadéquation entre les profils demandés par les partenaires en insertion et ceux des bénéficiaires ainsi que des pièges à l'emploi pour certaines catégories d'utilisateurs.

### 5.4 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle

#### Missions

L'insertion socioprofessionnelle constitue une dimension importante de l'action du CPAS.

Cap Emploi s'adresse à toutes les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale et qui présentent une

<sup>1</sup> Anciennement appelé « contrat art.60 »

<sup>2</sup> <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/penurie-des-travailleurs-en-emploi-dinsertionart60ss7-et-les-premieres-statistiques-du>

disposition au travail.

### **Statistiques**

**1204 personnes étaient suivies à CAP Emploi en date du 31/10/2023**, c'est donc une stabilité par rapport à 2022.

- **376 ouvertures de dossiers** (contre 364 en 2021), ce qui représente une moyenne hebdomadaire de 7,2 nouvelles demandes (soit 7 nouvelles demandes par semaine en 2021).
- **375 clôtures de dossiers (470 en 2022).**

Les clôtures se répartissent comme suit :

- ➔ 122 pour fin de mise au travail en application de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS (41 en 2022) ;
- ➔ 69 pour emploi majoritairement à temps plein (127 en 2022) ;
- ➔ 113 pour raisons administratives (215 en 2022) :
  - 48 pour Déménagement (103 en 2022)
  - 53 pour Suppression de l'aide (93 en 2022)
  - 11 pour Obtention d'un revenu sous forme d'autres allocations sociales (17 en 2022)
  - 1 pour Emprisonnement (2 en 2022)
- ➔ 34 reprennent des études 25 en 2022) ;
- ➔ 11 pour raisons de santé (15 en 2022)
- ➔ 10 pour raisons d'équité (4 en 2022);
- ➔ 2 par décision du comité (4 en 2022) ;
- ➔ 14 pour diverses autres raisons

### **Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7**

**112 nouveaux contrats d'insertion ont été signés en 2022** (contre 110 en 2022).

Nous constatons, à nouveau, une hausse des **interruptions de contrat pour démission ou pour licenciement** : 19 contre 14 en 2022. Cela correspond au constat de l'augmentation des difficultés et du décrochage de certains bénéficiaires. L'augmentation des suivis compliqués constitue également une augmentation non-négligeable de la charge de travail pour les accompagnateurs.

### **Budget**

Cap Emploi reçoit des subsides via :

- **Cadre de partenariat Actiris** : 298.473,73 € dans le cadre du partenariat 2022-2027 + 62.151,91€ à la signature de l'avenant (novembre 2022)
- **Autres subsides Régionaux** :
  - ECOSOC : enveloppe annuelle de 1.616.607,87 € , calculée sur base du nombre de RIS octroyés à l'année n-1.
  - Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du COVID (tranche 2021 – 2022) – projet de soutien aux indépendants : fin du subside.
  - « Prime 350€ » en application de la Convention entre Actiris et les CPAS visant l'octroi d'une prime de 350 € par postes Emploi d'Insertion (Ar60§7) avec pour objectif de couvrir partiellement les frais du CPAS dans la gestion administrative et sociale de l'Emploi d'Insertion : 56.700 € attendus

### **Bilan 2022 et perspectives 2023**

Dans le cadre des missions de CAP Emploi, les bénéficiaires sont accueillis et guidés dans l'élaboration de leur projet professionnel. Ensemble, les agents envisagent l'étendue de leurs possibilités et les orientent vers des formations ou des métiers qui leur permettront de s'épanouir.

Afin de faciliter une insertion dans le monde du travail, les agents de CAP Emploi mettent également en place des contrats d'insertion socioprofessionnelle (par application de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS) qui, non seulement leur permettra d'ouvrir leur droit au chômage,

mais surtout, permettront aux bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle à valoriser dans leur future recherche d'emploi.

Depuis la réforme du dispositif l'accent est davantage mis sur l'acquisition de compétences nouvelles. C'est ainsi l'occasion pour ces travailleurs de se former en parallèle et ainsi augmenter les chances de succès. Un dispositif de validation des compétences acquises est également prévu. C'est une évolution positive qui était souhaitée par les agents, mais, couplée à la suppression du stage de 3 semaines pour des raisons légales, cela implique une hausse de la charge de travail des agents dans leurs suivis avec les travailleurs en insertion et les bénéficiaires.

**Les difficultés constatées suite à la crise du COVID continuent à se faire sentir.** Les constats présentés l'année dernière sont toujours actuels :

La reprise dans certains secteurs a vu une hausse des clôtures de dossiers pour des raisons de mise à l'emploi, ce qui est positif. Les personnes qui restent sont donc des personnes qui ont plus de mal à s'insérer sur le marché de l'emploi malgré un accompagnement. Les bénéficiaires ont un historique social plus lourd, des situations plus lourdes et plus complexes. Certain-es cumulent les freins à l'emploi : infraqualification, langue, décrochage d'études, ruptures familiales, surendettement, problèmes de logement, isolement social, garde d'enfants, santé physique et mentale ...). Les parcours s'allongent avant de pouvoir intégrer le marché de l'emploi, classique comme d'insertion. Le nombre d'ouvertures de dossiers en baisse reflète cette situation. Cela entraîne également une pénurie de candidats à un contrat d'insertion.

Nous constatons également une hausse du phénomène de décrochage et de no-show, pouvant atteindre 50%.

Ces constats sont partagés par l'ensemble des CPAS bruxellois ainsi que par les acteurs de l'ISP en général. La participation active de Cap Emploi aux activités de la Maison de l'Emploi d'Ixelles ainsi qu'à la Commission ISP de Brulocalis permet aux différentes structures d'échanger à ce sujet et de faire des propositions, notamment via des groupes de travail.

En 2023, dans un souci d'amélioration qualité, nous avons mené un important travail d'évaluation de nos partenariats, de mise à jour des descriptifs de fonction, de clôture de postes ne correspondant pas ou plus aux besoins et de prospection de nouveaux partenariats offrant des postes plus en phase avec l'évolution des profils. En effet, en parallèle du constat de décrochage important de certains bénéficiaires, nous constatons une augmentation de profils qualifiés candidats à un emploi sous contrat d'insertion. C'est l'une des évolutions majeures que nous constatons sur le terrain. Ainsi, nous avons ouvert des postes de graphistes, d'agents administratifs, d'architectes...

Nous avons également augmenté le nombre de personnes engagées dans le cadre du subside Economie sociale via un élargissement de notre portefeuille de partenaires mandatés. Il s'agit de partenariats qualitatifs auprès de structures généralement compétentes pour accueillir un public plus éloigné de l'emploi.

Enfin nous avons travaillé à l'amélioration des processus d'encodage mis en place par Actiris pour justifier le subside et aurons atteint en 2023 le nombre d'actions d'accompagnement demandées, contrairement à l'année précédente.

Soulignons que ces chantiers et défis interviennent dans un contexte d'équipe toujours difficile en 2023, avec plusieurs absences de longue durée et de nombreux mouvements de personnel, notamment au niveau des deux coordinations de pool. Le travail de réorganisation et de stabilisation se poursuivra en 2024, notamment via des coachings et accompagnements externes.

### ***Coût de la réinsertion socioprofessionnelle***

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
Recettes	920.947 €	982.403 €	1.174.500 €	911.600 €	937.000 €
Dépenses	3.081.593 €	3.878.780€	4.259.099 €	4.098.919 €	3.953.848 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>2.160.646 €</b>	<b>2.896.377 €</b>	<b>3.084.599 €</b>	<b>3.187.319 €</b>	<b>3.016.848 €</b>

### III - AIDE AUPRÈS DES AÎNES ET DES JEUNES

La vie a repris son rythme d'avant covid dans nos maisons de repos et elles ont également retrouvé un meilleur taux d'occupation. Avec un brin de fierté, notons qu'au sein de nos résidences, plusieurs personnes deviennent régulièrement centenaires.

**La Résidence des Heures Douces** s'est par ailleurs vue agréée pour **4 lits MRS supplémentaires au 25 lits MRS attribués en 2022** permettant un meilleur encadrement des résidents.

L'approche participative selon le modèle scandinave TUBBE y fait sa place au fil des activités et des réunions de résidents. Une autre façon de garantir encore une forme d'autonomie décisionnelle et participative qui bénéficie à chacun et à tout le groupe. D'autres démarches ont vu le jour comme la visite régulière de deux chiens mettant en évidence les bienfaits thérapeutiques d'une relation à l'animal.

Enfin, soulignons l'avancement du **projet du Fonds CLAUWAERT** au bénéfice des seniors précarisés d'Ixelles.

**La population belge vieillit et plus que jamais, les CPAS se trouvent parmi les acteurs de première ligne pour relever ce grand défi.**

Aujourd'hui, on vit plus longtemps. Cependant, **les personnes âgées sont, particulièrement dans les grandes villes, souvent plus isolées et plus précarisées**. Longtemps privilégié, le placement en maison de repos n'est plus la solution miracle et s'envisage désormais plutôt comme un dernier recours pour accueillir des personnes atteintes de pathologies liées au vieillissement et dans ce cadre, les établissements doivent faire face à un manque de lits médicalisés.

Le CPAS est proactif. Il recherche et identifie les personnes isolées, pour accompagner les seniors à domicile, dans leur cadre de vie et lutter également contre l'isolement pour leur permettre de rester autonome le plus longtemps possible .

#### **Les initiatives du CPAS envers les seniors**

Depuis toujours, l'aide aux seniors ixellois est au cœur des missions du CPAS. Le Centre gère **deux maisons de repos** et dispose d'un **Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)**, dont les missions principales sont notamment le maintien à domicile des personnes âgées en proposant un service d'aides familiales et ménagères ainsi qu'une cellule de placement en maison de repos.

L'ouverture en 2015 du **centre de jour Audrey Hepburn** et la création fin 2018 d'une **Cellule de transport social** marquent la volonté du CPAS de proposer aux plus âgés des prestations plus adaptées et de réfléchir à la façon dont l'aide aux seniors va évoluer dans les années à venir.

Avec ces nouveaux services, le SAFPA est désormais au cœur d'une dynamique qui cherche à instaurer une politique plus moderne, transversale et cohérente d'aide aux personnes.

➤ **Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)** s'est occupé en 2023 de 120 personnes (36% des personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales, 36% exclusivement par des aides ménagères et 28% par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères).

➤ L'activité a repris au **centre de jour Audrey Hepburn** avec 15 personnes, 5 jours par semaine.

➤ **Un service de mobilité sociale**, est organisé depuis septembre 2018 pour le public du CPAS, des maisons de repos, du Centre de jour et du SAFPA.

➤ Via la Cellule socioculturelle, **des seniors participent régulièrement à des activités**.

➤ L'âge moyen de la population augmente ainsi que la population vivant en ménages collectifs.

# 1. Les établissements

## Le CPAS possède deux maisons de repos

### On distingue deux types d'hébergement :

**Les Maisons de Repos (MR)** sont destinées à accueillir des résidents valides ou semi valides-

**Les Maisons de Repos et de Soins (MRS)** disposent, elles, d'un nombre de lits médicalisés dont le nombre disponible est fixé par Iriscare. Cela nécessite un personnel spécialisé dans l'accompagnement de la personne âgée vieillissante et à la réalisation de soins y afférents.

➔ **La Résidence Jean Van Aa**, une MR/MRS de 180 lits (dont 79 lits MRS). Anciennement installée au 94 de la Chaussée de Boondael, elle a emménagé depuis l'été 2011 dans un nouveau bâtiment au 104, de la Chaussée de Boondael.

Elle dispose d'un étage conçu spécialement pour les personnes désorientées et abrite également le Service d'Aide aux familles et aux Personnes Âgées (SAFPA).

➔ **La Résidence les Heures Douces**, une MR/MRS de 88 lits (dont 29 lits MRS) située au 53, rue Victor Greyson, autrefois gérée par la Commune et récupérée par le CPAS d'Ixelles en 2012.

Cette Résidence accueille 86 résidents en ses 72 studios simples et 7 studios doubles répartis sur 4 étages.

## L'échelle de KATZ

**L'échelle de KATZ sert à classifier les résidents des MR et des MRS en fonction de leur degré d'autonomie. Cette échelle sert de base à calculer le montant des taux de remboursement de l'INAMI.**

L'âge moyen des pensionnaires aux Heures Douces est de :

- 86 ans pour les femmes
- 78 ans pour les hommes

➔ **À la Résidence Van Aa**, le taux de personnel dépendant est plus élevé, cela vient notamment du fait qu'il y ait 79 lits MRS. Ainsi, **62 % des résidents sont en situation de dépendance ou de démence en 2023.**

L'âge moyen des pensionnaires à la Résidence Van Aa est de :

- 86 ans pour les femmes
- 80 ans pour les hommes

Chaque résidence héberge 3 centaines mais aussi des profils variés notamment 3 personnes de moins de 60 ans contre 6 en 2022 ce qui reflète les difficultés de notre société à trouver des structures d'hébergement ou des logements adaptés aux besoins de tous. **Nos établissements de soins ne sont pas des lieux adaptés aux besoins d'adultes d'âge moyen précarisés, une solution autre doit être développée pour accueillir ce public.**

D'année en année, **le nombre de personnes en situation de dépendance ou de démence est en constante augmentation** dans les deux établissements du CPAS. En 2019, nous comptons à la RVA jusqu'à 43 résidents reconnus comme déments contre 56 à ce jour. **Cela a un impact important sur le personnel nécessaire au bien-être des résidents.** De nombreuses formations ont été programmées pour veiller à viser un accompagnement adapté.

A la résidence Van Aa : Les chiffres restent stables. La durée moyenne de séjour est de 3 ans et 7 mois en 2023. L'âge moyen des admissions est de 81 ans et 7 mois contre 80 ans et 6 mois en 2013.

A la résidence Les Heures Douces, la durée moyenne de séjour est de 3 ans et 7 mois, ce qui est stable comparé à l'année précédente. Par contre, l'âge moyen d'admission a nettement reculé. En 2023, il était

de 82 ans et 10 mois contre 79 ans et 5 mois en 2013.

**Réflexions autour du modèle "Tubbe"**, le CPAS a entamé une réflexion autour de ce modèle d'organisation et de gestion qui a été, initialement créé dans les pays nordiques. Il remet les pensionnaires au centre de l'attention et offre un cadre beaucoup plus participatif. Le but est de créer, pour chacun, un lieu de vie où l'on peut être soi-même, où on se sent vraiment chez soi et où la vie a encore un sens.

Ce modèle est déjà testé depuis 3 ans dans plusieurs résidences en Flandre et en Wallonie.

Cette méthode participative est en cours de développement à la Résidence Les Heures Douces grâce à un coaching financé par la Fondation Roi Baudouin et permet aux résidents de participer activement aux décisions qui les concernent.

## Taux d'occupation

Taux d'occupation	2021	2022	2023
Résidence Van Aa - MR/MRS (capacité de 180 lits)	85%	92%	95,51%
Résidence les Heures Douces - MR (capacité de 88 lits)	75,47%	85,86%*	92,62%

\* En 2022, réduction de l'occupation car il y a eu des travaux de rénovation de la chaufferie ont limités l'occupation totale de l'établissement. En août 2023, réduction de la capacité d'accueil à 86 lits suite à une fuite en toiture qui requiert des travaux importants de réparations.

## Coût journalier

Une demande d'augmentation du coût journalier dans les deux résidences a été introduite auprès d'IRISCARE. Toutefois, l'inflation fut telle que l'augmentation du prix de journée a été égalée par les indexations successives.

Coût journalier (par résident et par jour)	Remboursement INAMI	Forfait à charge du résident	Coût / jour à charge du CPAS <sup>1</sup>
Résidence Van Aa - MR/MRS (capacité de 180 lits)	51,90€	Entre 60,42 € et 68,33 € selon logement	66,20 € (- 7,4 % par rapport à 2023)
Résidence les Heures Douces - MR (capacité de 88 lits)	42,53 €	Entre 55,41 € et 57,83 € selon logement <sup>2</sup>	66,59 € (+4,9 % par rapport à 2023)

(1) Calculé sur base des recettes d'exploitations moins les dépenses d'exploitations du budget 2024, divisées par le taux d'occupation et par 365 jours.

(2) Quelques résidents des Heures Douces sont encore sous le régime de la convention signée avec la Commune avant 2012.

### **Budget de la Résidence Van Aa**

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
<b>Recettes</b>	7.531.322 €	8.626.660 €	8.897.800 €	8.972.800 €	9.396.100 €
<b>Dépenses</b>	10.528.908 €	11.733.895 €	12.861.647 €	12.989.597 €	13.549.974 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>2.997.586 €</b>	<b>3.107.235 €</b>	<b>3.963.847 €</b>	<b>4.016.797 €</b>	<b>4.153.874 €</b>

### **Budget de la Résidence Les Heures Douces**

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
<b>Recettes</b>	2.709.158 €	3.151.883 €	3.373.900 €	3.436.900 €	3.689.200 €
<b>Dépenses</b>	3.930.256 €	4.512.125 €	5.084.047 €	5.150.097 €	5.670.544 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>1.221.098 €</b>	<b>1.360.242 €</b>	<b>1.710.147 €</b>	<b>1.713.197 €</b>	<b>1.981.344 €</b>

## 2. Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA)

### 2.1 Les missions

Ce service s'adresse aux personnes âgées, aux familles et aux personnes handicapées ou éprouvant des difficultés passagères. Les aides familiales ou ménagères accomplissent des tâches journalières que le bénéficiaire n'est plus capable de réaliser seul, telles que l'entretien du linge, les courses, la préparation des repas, etc. Elles offrent également leur assistance lors des déplacements extérieurs.

Le SAFPA propose aussi un accompagnement lors d'un hébergement en maison de repos.

Le service regroupe en plus le centre de jour Audrey Hepburn et la Cellule transport social.

### 2.2 Les aides à domicile

**116 personnes sont aidées par le service en 2023 (120 personnes en 2022)**

La plus grande partie sont les personnes âgées isolées (personnes à revenus faibles ou moyens, en perte d'autonomie, isolées, ayant peu de contacts sociaux et en majorité des femmes) Cette catégorie fait principalement appel à notre service pour avoir une aide dans les tâches quotidiennes que leur état de santé ne leur permet plus d'accomplir seul, tâches qui sont essentielles pour poursuivre une vie normale (courses, nettoyage, préparation de repas,...) afin de garantir un maintien à domicile le plus longtemps possible.

Le SAFPA a connu des remaniements internes quant à son organisation au cours de la dernière année impactant la prise en charge de nouveaux dossiers. Un coaching a été réalisé et a pu permettre de mettre en place des balises afin d'optimiser l'accompagnement des équipes et des bénéficiaires. Le service a éprouvé des difficultés à engager un assistant social supplémentaire ce qui a impacté la réduction du nombre de nouvelles prises en charge.

**Le service fait face à :**

- Une augmentation significative de personnes atteintes de troubles d'ordre psychologique ou psychiatrique (assuétudes, dépression profonde, alcoolisme sévère, etc.) chez les usagers de moins de 60 ans.
- Une augmentation du nombre de personnes souffrant de pathologies lourdes (cancer, paraplégie, etc.).

**Les prestations se répartissent comme suit :**

- 38 personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales (43 personnes en 2022) ;
- 38 exclusivement par des aides ménagères (43 personnes en 2022);
- 40 sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères (34 personnes en 2022).

### 2.3 Budget de l'aide à domicile

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
Recettes	1.105.412 €	1.346.084 €	1.179.000 €	1.308.000 €	1.345.600 €

Dépenses	2.158.870 €	2.116.800 €	2.532.033 €	2.361.133 €	2.704.400 €
À charge du CPAS	1.053.458 €	770.716 €	1.353.033 €	1.053.133 €	1.358.800 €

### 3. La Cellule transport social

Lancée fin 2018 pour transporter en priorité les usagers du centre de jour et des maisons de repos du CPAS, la cellule a petit à petit étendu ses prestations aux usagers du SAFPA, puis au Service social (pour véhiculer des usagers jusqu'à des consultations médicales).

La cellule a été créée dans le but de diminuer le recours qui était fait à des prestataires externes au CPAS pour le transport des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle dispose d'un minibus 6 places (ou 5 places et 1 chaise roulante - +1 pour le chauffeur), d'un véhicule standard 4 places + chauffeur, et d'un véhicule de type Kangoo équipé pour le transport PMR. **De janvier à décembre 2023, 3.395 transports ont été effectués (+ 3 % par rapport à 2022) pour une distance totale parcourue de 22.285 km.**

Si la priorité est donnée à un transport vers les consultations médicales, le but est aussi de pouvoir aménager des sorties comme par exemple la possibilité d'aller faire des courses avec l'accompagnement d'une aide-ménagère ou familiale.

La cellule vient également en aide de manière ponctuelle à différents services du CPAS en intervenant dans la distribution d'eau dans le cadre d'un plan canicule, de cougnons pour la Saint-Nicolas ou pour aider à l'accueil de jour hivernal organisé avec la commune d'Ixelles ainsi que les transports pour de plus urgent pour notre service administratif à destination des autorités telles qu'Iriscare, le Vice-Gouverneur,...

#### Budget du transport social

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
<b>Recettes</b>	907 €	1.716 €	1.650 €	2.100 €	2.100 €
<b>Dépenses</b>	181.577 €	382.053 €	430.509 €	478.709 €	378.543 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>180.670 €</b>	<b>380.337 €</b>	<b>428.859 €</b>	<b>476.609 €</b>	<b>376.443 €</b>

## 4. Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn

### Présentation du Centre de jour

*Depuis fin 2015, le centre de jour accueille des seniors ixellois et leur propose des activités quotidiennes.*

Le Centre a été créé pour répondre à un réel besoin des aînés ixellois et vise à lutter contre l'isolement social. C'est une des problématiques récurrentes soulignées par le SAFPA et par les acteurs de terrain.

Lorsque les seniors éprouvent des difficultés à sortir de chez eux, une diminution du réseau social ou le repli sur soi peuvent être observés. Ces difficultés apparaissent souvent lorsqu'une problématique médico-psycho-sociale s'installe. Il peut s'agir d'une perte d'autonomie, d'une maladie, d'un déménagement, du décès d'un proche,...

L'isolement peut mener à des problématiques diverses : perte de l'estime de soi, état dépressif, anxiété, peurs paniques, consommation excessive (nourriture, médicaments, alcool, ...), agressivité verbale et, de manière plus large, dégradation de la santé physique et/ou mentale.

Les activités au CDJ sont proposées par les participants et l'équipe. Les seniors restent acteurs du choix et de la réalisation des activités, elles sont adaptées aux capacités de chacun.

Un conseil des participants est également organisé tous les trimestres.

**Le centre de jour Audrey Hepburn** est ouvert à chaque Ixellois de 60 ans ou plus. Il n'est pas nécessaire de bénéficier du soutien du CPAS pour participer aux activités.

Le centre de jour travaille en étroite collaboration avec la Cellule de transport social.

Cette cellule permet aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer à se rendre au centre jusqu'à trois fois par semaine pour profiter de ses activités et prestations.

Les activités proposées sont nombreuses. Elles peuvent être créatives, cognitives ou simplement distrayantes :

- Mosaïque, dessin, couture,
- Sortie shopping,
- 5 jours à la mer,
- Jeux de société ,
- Gymnastique douce,
- Culinaire,
- ...

Cette année nous avons également proposé des activités en collaboration avec des intervenants extérieurs:

- Sophie d' Atoutexte anime des ateliers d'écriture accessible à tous,
- Pierre et ses volontaires de Babelbike organisent des balades avec des vélos adaptés,
- Véronique de Carpe Canem fait de la médiation canine avec ses 2 bergers shetland,
- Labanane, Manon et Julie luttent contre l'âgisme et les stéréotypes liés au vieillissement, elles ont proposés un shooting photo de nos seniors avec mise en beauté par une maquilleuse professionnelle,
- Groupe de parole avec une psychologue

En septembre 2023, on compte environ 50 participants par semaine pour environ 38 inscrits.

## Budget du centre de jour Audrey Hepburn

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
Recettes	113.257 €	124.656 €	117.200 €	128.600 €	124.500 €
Dépenses	192.748 €	235.843 €	266.512 €	250.762 €	264.724 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>79.491 €</b>	<b>111.187 €</b>	<b>149.312 €</b>	<b>122.162 €</b>	<b>140.224 €</b>

## 5. La démarche DENTELLE

### Présentation du projet global et nouvelles initiatives

Le CPAS a développé des services traditionnels de qualité pour les seniors depuis des années. Face à la diversité des besoins, la complexité des situations de certains seniors et les attentes concernant la prise en charge de notre santé qui évoluent : le CPAS continue d'innover dans les aides apportées aux seniors en précarité sociale et financière.

Pour compléter ses actions auprès de ses aînés, le CPAS d'Ixelles a décidé de « resserrer les mailles » entre le senior et son réseau socio-santé-senior, avec le soutien du Fonds Clauwaert, et de lancer un ensemble de projets innovants prénommé « DENTELLE ».

Toujours en lien avec l'analyse des besoins et des ressources locales existantes, des projets concrets ont débuté autour des trois axes principaux : améliorer l'accès à l'information ; développer des espaces de vie et de solidarité ; améliorer les conditions de logements.

Fidèle à sa philosophie de départ, les premiers projets DENTELLE sont construits dans une démarche d'« outreach » socio-santé avec toutes les parties prenantes : les aînés, leurs aidants, les professionnels de l'aide et de soins locaux, les voisins de quartier et les pouvoirs publics locaux.

La géographie d'Ixelles étendue et vallonnée est un défi pour rendre accessible les aides pour des adultes vieillissants. Une approche quartier a également été prise en considération.

En 2023, les 3 premiers projets se sont concrétisés.

- Ainsi le CPAS a organisé, une **table ronde du réseau professionnel socio-santé** actif sur Ixelles au contact des seniors. Ensemble, les professionnels ont soutenu la création d'une **arborescence** commune inventoriant l'ensemble des ressources (largement diffusée au secteur et inspirant des professionnels d'autres communes).
- Face à la numérisation accélérée et la perte d'autonomie que cela engendrait pour de très nombreux seniors isolés à domicile, le **projet Informaticien public pour senior** a été lancé. Avec une petite équipe de bénévoles et étudiants, et grâce à la collaboration avec plusieurs associations

bienveillantes avec les seniors, nous avons pu développer un « sac à dos EPN-Mobile<sup>3</sup> » dans 5 quartiers d'Ixelles. Ce travail sur la fracture numérique est également une porte d'entrée pour ses seniors vers les autres possibilités d'aides sur Ixelles. Cette expérience a déjà inspiré d'autres communes de la région bruxelloise.

- Enfin, au début de l'été, dans le sud d'Ixelles, une **dynamique d'entraide citoyenne autour des adultes vieillissants** a débuté. Renforcer et stimuler les liens entre voisins et participer à diminuer l'âgisme dans ce quartier sont les deux buts principaux auquel nous travaillons en collaboration avec les habitants et divers acteurs professionnels présents localement.

2024 va permettre de continuer à développer ces innovations DENTELLE et en construire de nouvelles, dans la même philosophie de travail, avec les réseaux du CPAS et ses citoyens.

## 6. La maison de la jeunesse

*L'établissement est un Service Résidentiel géré par le CPAS d'Ixelles et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

Il a pour mission d'aider les jeunes et les familles en difficultés, avec, comme outil possible, un hébergement de courte ou de moyenne durée.

Garçons et filles de 3 à 18 ans sont accueillis dans un cadre de vie qui se veut à la fois structurant mais aussi sécurisant et chaleureux. Deux groupes de vie de 12 enfants cohabitent dans des locaux accueillants et à taille très familiale.

La prise en charge d'un jeune s'effectue en collaboration étroite avec sa famille mais aussi avec tous les services psycho-médico-sociaux et éducatifs intervenant de près ou de loin, dans la situation. La Maison de la Jeunesse a le souci d'inscrire ses interventions dans le réseau d'aide le plus large possible.

Les enfants sont accueillis 24h/24, 365 jours par an, par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs et d'assistants sociaux qualifiés. Deux médecins généralistes sont, de plus, chargés du suivi médical des jeunes.

### 1. Missions

#### **Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse**

Les missions de la Maison de la Jeunesse sont définies par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 :

- Organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu de vie;
- Assurer la supervision et l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome ;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie ;
- Apporter une aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé.

#### **Réinsertion familiale**

- L'accent est mis sur la nécessité d'organiser un retour en famille ou à défaut dans un cadre familial d'accueil le plus rapidement possible. Pour cela chaque jeune est accompagné par un éducateur référent et une assistante sociale et le retour fait l'objet d'un accompagnement extra-muros une fois que le jeune quitte l'institution.

L'équipe assure également, pour des missions de courte durée, des actions socio-éducatives en milieu familial. Dans ce cas, un suivi en famille est, là encore, assuré par un éducateur référent et une assistante sociale sur base d'un contrat établi par le jeune, la famille et le mandant.

- Dans certaines situations, l'équipe de la Maison de la Jeunesse travaille également avec des familles de parrainage avec l'appui de services spécialisés dans la sélection et l'encadrement de ces familles.

#### **Logement autonome supervisé**

<sup>3</sup> EPN : espace numérique publique

- À partir de 17 ans, sur base d'un contrat relatif à la gestion budgétaire, à la fréquentation scolaire, etc. le jeune qui n'a pas la possibilité de retourner vivre en famille, peut accéder à un logement autonome. Pour cela, le service offre un soutien et un encadrement pédagogique et social.

## 2. Budget

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
<b>Recettes</b>	1.126.606 €	1.140.665 €	1.105.200 €	1.015.200 €	1.089.500 €
<b>Dépenses</b>	1.445.410 €	1.388.057 €	1.587.106 €	1.567.956 €	1.678.246 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>318.804 €</b>	<b>247.392 €</b>	<b>481.906 €</b>	<b>552.756 €</b>	<b>588.746 €</b>

# IV - LE LOGEMENT

## 1. Missions

La Cellule Logement a pour missions de :

- **assurer le suivi** et la gestion administrative et sociale **du patrimoine privé du CPAS** ;
- participer à une plate-forme logement des CPAS bruxellois.

Pour les usagers:

- **fournir les informations relatives au logement** (orientation vers les services sociaux adéquats si nécessaire) ;
- **développer et encourager l'octroi d'avances sur l'Allocation de Relogement en collaboration avec des services sociaux ixellois**, traitant de la problématique du logement, et du Service Public Régional de Bruxelles ;

La Cellule Logement, avec deux assistantes sociales, un juriste et des agents administratifs :

- Enregistre et remet à jour les demandes de logement ;
- Traite et assure le suivi des demandes d'Allocation de Relogement, d'Allocation loyer, du projet de socialisation des loyers ;
- Assiste les usagers pour l'introduction des demandes d'inscription auprès des SISP et autres AIS
- Accompagne les usagers dans leur recherche de logement.
- Gère la convention conclue avec BinHôte
- Assure le suivi social et administratif des usagers en logement d'urgence et de transit

## 2. Liste des logements du patrimoine

### Logements au prix du marché

- 9 appartements 1 chambre
- 9 appartements 2 chambres
- 4 appartements 3 chambres
- 1 appartement 4 chambres
- 1 maison 2 chambres

➡ **Total des loyers : 21.332,99€/mois**

### Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention

*Logements subsidiés dans le cadre de la rénovation d'immeubles isolés (4 immeubles avec un total de 48 logements)*

- 15 studios
- 14 appartements 1 chambre
- 12 appartements 2 chambres
- 7 appartements 3 chambres

➡ **Total des loyers : 16.554,40 €/mois**

*Logements subsidiés dans le cadre du contrat de quartier Blyckaert (loyers fixés par convention)*

- 1 appartement 3 chambres
- 1 appartement 1 chambre

➡ **Total des loyers : 759,57€/mois**

### - Logements de transit : 1 logement

- 1 duplex de 2 chambres

➡ **Loyer : 538,76 €/mois + Logement d'urgence : 2 logements**

**1 studio et 1 appartement 1 chambre**

### - Emplacements de parking

- Six emplacements de parking situés rue Léon Cuissez au n°20 sont loués chacun 100,00 €/mois.
- ➡ **Total des loyers : 600,00 €/mois**

### 3. Recettes des revenus locatifs

	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2023 MB3	BUDGET 2024
<i>Intervention des locataires dans les charges</i>	51.020 €	54.592 €	57.800 €	53.800 €	55.000 €
<i>Location de bâtiments</i>	463.686 €	472.030 €	485.000 €	477.000 €	480.000 €
<b>Total</b>	<b>514.706 €</b>	<b>526.622 €</b>	<b>542.800 €</b>	<b>530.800 €</b>	<b>535.000 €</b>

### 4. Aides locatives

#### *Primes d'installation*

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
<b>2022</b>	<b>109</b>	<b>299.950 €</b>
<b>2023</b>	<b>84</b>	<b>139.650 €</b>

#### *Garanties locatives*

Les garanties locatives sont octroyées sous forme d'avances. Ces chiffres reflètent les difficultés des usagers à assumer la hausse des prix locatifs et des obligations qui en découlent.

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
<b>2022</b>	<b>95</b>	<b>92.900 €</b>
<b>2023</b>	<b>63</b>	<b>78.000 €</b>

## V. MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE

### Statistiques

SERVICE MÉDIATION DE DETTES	OCT. 2020 SEPT 2021	OCT 2021 SEPT 2022	OCT 2022 SEPT 2023
DOSSIERS CLÔTURÉS	194	167	191
DOSSIERS OUVERTS	181	255	165
DOSSIERS EN GESTION	303	230	665

CELLULE ENERGIE	OCT. 2020 SEPT 2021	OCT 2021 SEPT 2022	OCT 2022 SEPT 2023
DOSSIERS CLÔTURÉS	101	146	163
DOSSIERS OUVERTS	106	81	224
DOSSIERS EN GESTION	326	152	394

L'amélioration de notre outil statistique a permis une approche plus réaliste des données pour la période OCT 2022 SEPT 2023.

La clôture des dossiers résulte de la prise en charge des dettes dans le cadre du Fonds Energie ou de l'aboutissement des démarches accomplies par la Cellule.

Les dossiers Mazout sont repris dans le total des chiffres et considérés comme dossiers en gestion.

### Budget

Le fonctionnement du service de médiation de dettes est assuré par trois apports financiers :

- Le CPAS d'Ixelles ;
- Les subventions du Fonds social de gaz et d'électricité en exécution de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et de l'aide sociale financière aux personnes les plus démunies ; Les montants de ces subventions sont désormais indexés.
- Le subside régional octroyé pour les missions de service public dans le cadre de l'énergie.
- Le subside octroyé par la COCOM pour les services de Médiation de dettes et Energie qu'elle agrée.

Le CPAS finance les frais d'investissement (infrastructure, matériel de bureau, matériel informatique, téléphonie, frais de formation, etc.).

Le subside COCOM finance en partie un ETP.

Le fonds, quant à lui, finance le traitement de six équivalents temps plein et l'aide sociale financière apportée aux médiés.

La subvention s'est donc élevée pour l'année 2023 à 880.982,30€.

A ce montant, s'est ajoutée une subvention spéciale début 2023 de 639.062,41€ destinée à l'aide sociale pour permettre à notre CPAS de faire face aux demandes nées de la crise tant sanitaire qu'énergétique.

**La subvention 2023 couvre dès lors :**

- ➔ **Frais de personnel** 485.612,80- €
- ➔ **Aide sociale** 1.034.701,91- €

La partie du fonds dévolue à l'aide sociale financière est utilisée à la fois par le Service de médiation de dettes, la Cellule énergie et par le Service social. Ce fonds permet d'intervenir tant en matière de créances énergétiques que dans la prise en charge de créances en soins de santé, d'arriérés de loyers, etc. L'objectif du fonds étant, tout en mettant en place une guidance énergétique, d'aider la personne à payer l'ensemble de ses factures énergétiques et de prendre des mesures d'ordre préventives.

Dans ce contexte, afin de permettre à davantage de citoyens de la commune d'Ixelles d'accéder à l'aide que notre CPAS pouvait octroyer en matière d'énergie, il a été décidé de créer un formulaire de demande d'aide en ligne, disponible sur le site WEB du CPAS. Ce formulaire est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 et rencontre un succès croissant.

## VI. LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE

**La vétusté de plusieurs bâtiments administratifs est devenue préoccupante.** En la matière, le CPAS doit aujourd'hui faire face à de nombreux problèmes :

- ➔ de performances énergétiques qui engendrent des frais de fonctionnement disproportionnés (chaufferies en fin de vie, simple vitrage, parois non isolées...);
- ➔ d'étanchéité, de stabilité, de salubrité ;
- ➔ liés à l'inadéquation fonctionnelle des bâtiments « éparpillés » sur le site et qui ne sont plus adaptés pour accueillir les activités du CPAS.

Autant de problématiques qui ont un impact sur la qualité des services procurés aux citoyens, mais également sur le bien-être et les conditions de travail des agents du CPAS. C'est la raison pour laquelle le CPAS projette la réfection complète de l'îlot sur lequel ses bâtiments sont disséminés.

**Le projet "îlot" ne concerne pas que les bâtiments administratifs, il inclut notamment la construction d'une nouvelle Résidence "Les Heures Douces", et un programme ambitieux de construction de logements** incluant des loyers à caractère social et modéré.

Un point d'attention sera réservé aux **rez-de-chaussée qui accueilleront des fonctions susceptibles d'animer le quartier** (équipements collectifs, épicerie sociale, petits commerces de proximité, etc.).

**Le projet îlot** prévoit :

- Environ **32.000 m2** à construire/rénover
- Environ **6.000 m2** pour la nouvelle Résidence des Heures Douces (MR d'une capacité de 88 résidents)
- Environ **450 m2** pour le nouveau centre de jour
- Environ **3000 m2** pour la nouvelle Maison de la Jeunesse
- Environ **11.000 m2** pour les nouveaux bureaux du CPAS
- Environ **10.000 m2** de logements (dont du logement à caractère social et modéré)
- Environ **900 m2** pour une nouvelle cuisine centrale

## **WePulse en bref**

Le projet WePulse couvre la gestion financière (comptabilité, recettes/taxes), la gestion des ressources humaines et des dossiers sociaux mais aussi la gestion de la relation entre les usagers (citoyens, entreprises et partenaires) et les administrations locales afin de développer une relation moderne et efficace et d'améliorer la qualité de service par un suivi personnalisé.

En pratique, WePulse mettra à disposition des communes et CPAS une base logicielle commune, sous forme d'une « suite applicative unifiée », hébergée sur une infrastructure centralisée au sein du data center régional, et un outil mutualisé pour une gestion transversale de la relation avec les usagers.

C'est le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB), en partenariat avec Bruxelles Pouvoirs Locaux, qui a été mandaté par la Région pour conduire cet ambitieux programme.

Les communes et les CPAS sont au centre de la dynamique digitale. Plusieurs avantages en découleront :

- La mutualisation des efforts, des expériences et des contrats se fera au profit de tous les partenaires du projet.
- Les systèmes informatiques anciens, voire obsolètes, seront remplacés par une nouvelle génération de logiciels et par la mise en œuvre d'un CRM (Customer Relationship Management).
- Une équipe dédiée sera chargée de la gestion et du suivi de tous les aspects du projet (Program et Project Managers, Architectes, Analystes, etc.).
- Un soutien financier sera assuré par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le coût du projet est estimé globalement à 70 millions €. La Région est disposée à financer le projet à hauteur de 61,3 millions €.

### **Dématérialisation des supports d'informations matériels**

*« Chacun bénéficie ainsi des ressources numériques, cela facilite l'échange et le traitement de données, apporte un gain de productivité et une plus grande disponibilité des données ».*

### **Le Service Informatique participe également sur le plan technique à la mise place du Télétravail structurel**

Concrètement, il s'agit de la mise en place d'une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat de travail, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux.

Enfin **le Service des Marchés Publics s'attèle** (au-delà du suivi des dossiers en cours et de la gestion des nouveaux projets, dans un contexte très compliqué lié à l'inflation actuelle) **à développer un système de rationalisation des achats de l'ensemble des services de l'Administration** afin de s'inscrire dans la logique d'un meilleur contrôle interne et donc dans une politique de bonne gouvernance.

# NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET

9	454,95
	450
	500,5
	327,6
	480,4
	406,5
	361,6
	331,1
	0,4



## **Etude Finances locales 2023 – Aperçu statistique à Bruxelles**

*D'après l'étude Belfius sur les finances des pouvoirs locaux bruxellois en 2023, l'envolée des prix se répercute sur les dotations communales (CPAS, zones de police...). Les indexations salariales successives et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différentes entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. (...)*

*Ceci entraîne mécaniquement une majoration des différentes dotations communales nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités, soit une croissance de 13,4% en moyenne pour la dotation aux CPAS (...).*

*Suite aux crises successives (sanitaire, inondations, énergétique...), les CPAS ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution de leurs budgets.*

*En 2023, l'attribution du revenu d'intégration progresse de 11,2%, principalement sous l'effet de l'indexation du revenu d'intégration car le nombre de bénéficiaires est en léger recul depuis la sortie de la crise sanitaire. Par contre, les interventions en tant que «centres secourant» enregistrent une progression de plus de 65% en lien avec l'afflux de réfugiés ukrainiens. Selon le SPP Intégration Sociale, cela concerne pour l'année écoulée 9.730 personnes en Région bruxelloise, soit 20% du nombre de réfugiés au niveau national.*

### **Dépenses d'exploitation**

*Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent, selon les budgets 2023, à 1.615 millions EUR, soit 1.321 EUR par habitant. Déjà en forte progression en 2012 (+7,8%), elles augmentent de 14,3% en 2023.*

*Depuis la crise sanitaire, les CPAS ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale qui se répercute clairement sur l'évolution des budgets de ces dernières années.*

*La forte augmentation des dépenses constatée dans les budgets 2023 est clairement imputable à la progression spectaculaire de l'inflation et à l'évolution galopante des coûts énergétiques et des produits alimentaires qui se sont manifestées depuis le début de l'année 2022.*

*Au niveau de l'aide sociale, elle est surtout influencée en 2023 par l'accueil des réfugiés ukrainiens ainsi que par l'aide financière et/ou matérielle accordée par le CPAS aux ménages éprouvant des difficultés à payer leurs factures de gaz et d'électricité.*

*Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent plus de la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 40% pour le personnel. Les charges financières ne représentent que 1% des dépenses totales mais, à la différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).*

*Le niveau et la structure des dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois varient sensiblement selon le contexte socioéconomique de la population et du territoire d'activité du CPAS. Les dépenses de redistribution (aide sociale) sont de deux à trois fois plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1<sup>re</sup> couronne et canal) que dans les communes de type plus résidentiel (2<sup>e</sup> couronne).*

## Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des CPAS bruxellois s'élèvent en 2023 à 640 millions EUR, en progression de 13,6% par rapport à 2022 (+6,5% l'exercice précédent).

À l'instar des communes, le taux de croissance élevé des charges de personnel résulte principalement de la forte progression de l'inflation depuis la fin de 2021 sur l'indexation des salaires (soit 5 franchissements de l'indice pivot de la fonction publique (+2%)).

Outre un impact direct sur les rémunérations (+13,7%), on observe également une forte hausse des cotisations patronales (+19,9%) sans doute liée à la mise en œuvre progressive du protocole d'accord sectoriel relatif à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique locale.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS bruxellois (y compris les associations chapitre XII) s'élève fin 2022 à 17.581 équivalents temps plein (ETP), en recul de 247 ETP, soit -1,4% par rapport à l'année précédente. Suite à un nouveau recul du nombre de statutaires (-5,3%), leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 15%. En corollaire, les charges de pensions (via la cotisation de responsabilisation en particulier) seront amenées à poursuivre leur progression soutenue d'ici 2027.

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des CPAS bruxellois s'élèvent à 115 millions EUR en 2023 et enregistrent une progression de 13,4% par rapport aux budgets initiaux 2022.

Cette forte croissance est principalement imputable à la progression des coûts énergétiques et des produits alimentaires. Les dépenses de fonctionnement relatives aux véhicules progressent de 12,4% tandis que celles relatives aux bâtiments progressent de 32,6% en moyenne.

Au sein de ces dernières, les coûts énergétiques (mazout, gaz et électricité) ont augmenté de 65%.

## Dépenses de redistribution

Les dépenses de redistribution (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 847 millions EUR, en progression de 15% par rapport à 2022, soit une accélération encore supplémentaire par rapport aux années précédentes (+10,2% en 2022 et +7,2% en 2021).

Selon les budgets 2023, les CPAS bruxellois tablent à nouveau sur une importante progression du revenu d'intégration sociale (RIS) de 11,2% qui absorbe à elle seule près de 70% de l'ensemble de ces dépenses de redistribution.

Mais la progression la plus importante concerne les interventions des CPAS comme centre secourant (+65,9%) en lien avec l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait 45.836 unités en Région bruxelloise (-0,3%), soit 37,5 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

Les réfugiés ukrainiens bénéficient d'un statut de protection temporaire relevant d'un autre dispositif d'aide sociale (équivalent RI) qui n'est pas repris dans ces statistiques.

Selon le SPP Intégration Sociale, cela concerne pour l'année 2022 9.730 personnes en Région bruxelloise, soit près de 20% du nombre de réfugiés au niveau national.

### **Recettes d'exploitation**

*Les recettes d'exploitation des CPAS proviennent principalement (85%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, produits de locations de biens immobiliers...).*

### **Recettes de transfert**

*Plus de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 31% et 5% des recettes de transfert.*

*En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à ses missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La dotation communale s'élève en moyenne à 362 EUR par habitant selon les budgets 2023, en croissance de 12,2% par rapport à 2022 (+9,2% par rapport à 2021).*

*Cette croissance soutenue de la dotation communale est nécessaire pour permettre aux CPAS de couvrir la progression des coûts suite à la forte inflation.*

*On notera également la forte progression de l'intervention de l'État dans l'aide sociale (+18,1%) en corollaire à la forte augmentation des interventions des CPAS comme centre secourant en faveur des réfugiés ukrainiens.*

## 1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

R.E. - % DE COUVERTURE DE L'INTERVENTION COMMUNALE ET DES RECETTES DE TRANSFERT				
	INTERVENTION COMMUNALE	TRANSFERTS HORS SUBSIDE COMMUNAL	DEPENSES TOTALES	INTERVENTION COMMUNALE/DEPENSE TOTALE
<b>COMPTE 2020</b>	27.302.696,93 €	49.695.711,58 €	76.998.408,51 €	<b>34,05%</b>
<b>COMPTE 2021</b>	28.383.021,00 €	45.266.871,60 €	73.649.892,60 €	<b>38,54 %</b>
<b>COMPTE 2022</b>	28.960.377,46 €	49.962.473,28 €	78.922.850,74 €	<b>36,69 %</b>
<b>BUDGET 2023 - INITIAL</b>	31.792.342,07 €	51.528.108,00 €	83.320.450,07 €	<b>38,16 %</b>
<b>BUDGET 2023 - MODIFIE</b>	36.186.240,00 €	57.120.490,00 €	93.306.730,00 €	<b>38,78 %</b>
<b>BUDGET 2024</b>	37.975.795,00 €	59.619.782,00 €	97.595.577,00 €	<b>38,91 %</b>

La population de la commune d'Ixelles au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 88.024 habitants, le coût de la dotation communale destinée au CPAS est donc de 431,43 euros par an et par Ixellois.

**Couverture du manque à gagner des principales fonctions du budget 2024 par le subside communal**

DÉPENSES GÉNÉRALES	RECETTES	DÉPENSES	DETTE	BALANCE	%
Administration générale (1230)	499.000,00€	9.415.654,00€	444.000,00€	9.360.654,00 €	23,87%
Patrimoine privé (1290)	676.350,00€	686.653,00€	120.000,00€	130.303,00 €	2,10%
Services généraux (1310)	500,00€	2.440.000,00€	0,00€	2.439.500,00 €	3,30%
Service des bâtiments et chaufferie (1370)	1.168.700,00€	4.337.993,00€	18.500,00€	3.187.793,00 €	-98,01%
Aide sociale (8320)	42.065.060,00€	58.314.768,00€	4.700,00€	16.254.408,00 €	127,12%
Résidence Van Aa (83411)	9.411.900,00€	13.898.274,00€	388.000,00€	4.874.374,00 €	27,49%
Résidence les Heures Douces (83412)	3.708.800,00€	5.972.644,00€	58.500,00€	2.322.344,00 €	15,35%
Centre de Jour Audrey Hepburn (8342)	124.500,00€	289.724,00€	0,00€	165.224,00 €	-2,08%
Maison de la Jeunesse (8351)	1.090.000,00€	1.744.246,00€	7.000,00€	661.246,00 €	1,05%
Aides familiales (8441)	1.345.600,00€	2.717.399,00€	0,00€	1.371.799,00 €	7,02%
Transport social (84411)	17.900,00€	452.143,00€	14.300,00€	448.543,00 €	-5,06%
Réinsertion socioprofessionnelle (84492)	2.414.800,00€	3.953.848,00€	0,00€	1.539.048,00 €	10,08%
Épicerie sociale "Feel Food" (84494)	75.000,00€	340.903,00€	0,00€	265.903,00 €	-0,87%
Médiation de dettes + Fonds énergie (84496)	676.000,00€	1.171.278,00€	0,00€	495.278,00 €	3,03%
Prélèvements (0690)	5.000,00€	5.000,00€	0,00€	0,00 €	-8,06%
Recettes/dépenses générales (0090)	3.106.000,00€	3.800,00€	0,00€	-3.102.200,00 €	-6,33%
Fonds spécial Aide Sociale (0290)	2.438.422,00€	0,00€	0,00€	-2.438.422,00 €	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>68.823.532,00 €</b>	<b>105.744.327,00 €</b>	<b>1.055.000,00 €</b>	<b>37.975.795,00 €</b>	

## 2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2022, DU BUDGET 2023 ET DU BUDGET 2024

BUDGET 2024					
1. Recettes	Compte 2022	Budget 2023 initial	Budget 2023 après MB 3	Budget 2024	Ecart budget 2023 initial
Prestations	6.220.778,78	6.554.600,00	6.529.650,00	6.689.250,00	2,05%
Transf. hors subs. Com.	55.167.166,46	57.120.490,00	58.525.307,00	59.619.782,00	4,38%
Produits financiers	354,91	50,00	9.900,00	15.000,00	
Prélèvements	396.295,56	3.000,00	3.000,00	5.000,00	66,67%
Facturation interne	1.061.533,19	1.517.000,00	1.517.250,00	2.569.500,00	-28,04%
sous-total	62.846.128,90	65.195.140,00	66.585.107,00	67.420.732,00	3,41%
<b>Interv. communale</b>	31.203.791,67	36.186.240,00	36.130.388,31	37.975.795,00	4,95%
<b>Total recettes</b>	<b>94.049.920,57</b>	<b>101.381.380,00</b>	<b>102.804.133,46</b>	<b>106.874.327,00</b>	3,96%
<b>2. Dépenses</b>					
Personnel	40.618.788,57	45.358.800,00	43.832.037,00	47.187.223,00	4,03%
Personnel insertion	2.277.667,47	2.274.400,00	2.234.700,00	2.094.163,00	-7,92%
Total personnel	42.896.456,04	47.633.200,00	46.066.737,00	49.281.386,00	3,46%
Fonctionnement	4.511.631,53	5.288.030,00	5.856.915,00	5.763.050,00	8,98%
Redistribution	44.311.894,71	45.618.800,00	47.971.045,00	47.793.491,00	4,77%
Charges financières	337.105,91	325.650,00	360.700,00	411.900,00	26,49%
Prélèvements	457.595,66	0	32.786,46,00	0,00	
Facturation interne	1.061.533,19	1.517.000,00	1.517.250,00	2.569.500,00	-28,04%
Amortissements empr.	882.491,74	998.700,00	998.700,00	1.055.000,00	5,64%
<b>Total Dépenses</b>	<b>94.458.708,78</b>	<b>101.381.380,00</b>	<b>102.804.133,00</b>	<b>106.874.327,00</b>	3,96%

*Les recettes de prestations du CPAS d'Ixelles représentent 6,4 % des recettes au budget 2024 (hors facturation interne)*

DÉTAIL DES RECETTES DE PRESTATIONS BUDGET 2024		
Administration générale	150.900,00 €	
Patrimoine privé	535.350,00 €	
Service technique des bâtiments	2.000 ,00€	
Aide sociale	10.000,00 €	
Maison de Repos Jean Van Aa	3.991.100,00 €	
Maison de Repos les Heures Douces	1.678.800,00 €	
Centre de jour	25.500,00 €	
Maison de la Jeunesse	500,00 €	
SAFPA	150.000,00 €	
Transport social	2.100,00 €	
Cap Emploi	103.000,00 €	
Epicerie sociale	40.000,00 €	
<b>Total recettes de prestations</b>	<b>6.689.250,00 €</b>	
RECETTES DE PRESTATIONS		EVOLUTION DES RECETTES DE PRESTATION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT
Compte 2022	6.220.778,78 €	
Budget 2023 initial	6.554.600,00 €	5,37%
Budget 2023 après MB3	6.529.650,00 €	-0,38%
Budget 2024	6.689.250,00 €	2,44%

	COMPTE 2022	BUDGET 2023 INITIAL	BUDGET 2023 APRES MB3	BUDGET 2024
<b>1. ÉVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL</b>				
• 1.1. Subside communal net	28.449.611,11 €	33.598.240,00 €	34.332.388,31 €	35.535.795,00 €
• 1.2. Charge nette pensions	2.754.181,00 €	2.588.000,00 €	1.798.000,00 €	2.440.000,00 €
• 1.3. Total	31.203.791,67 €	36.186.240,00 €	36.130.388,31 €	37.975.795,00 €
<b>2. FONDS SPÉCIAL DE L'AIDE SOCIALE</b>				
	1.843.691,00 €	2.135.840,00 €	2.135.840,00 €	2.438.422,00 €
<b>3. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE VAN AA</b>				
	3.103.614,63 €	3.960.847,00 €	4.055.347,00 €	4.153.074,00 €
<b>4. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE « LES HEURES DOUCES »</b>				
	1.354.079,78 €	1.704.947,00 €	1.666.197,00 €	1.976.744,00 €
<b>5. MANQUE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE</b>				
	249.617,88 €	482.906,00 €	553.756,00 €	593.246,00 €
<b>6. MANQUE DE RESSOURCES DU SAFPA</b>				
	780.626,65 €	1.366.033,00 €	1.105.233,00 €	1.371.799,00 €
<b>7. MANQUE DE RESSOURCES DU CENTRE DE JOUR</b>				
	132.996,42 €	168.312,00 €	141.162,00 €	165.224,00 €
<b>8. MANQUE DE RESSOURCES DU TRANSPORT SOCIAL</b>				
	369.102,66 €	418.859,00 €	427.509,00 €	360.643,00 €
<b>9. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE</b>				
• 5.1. Revenu intégration sociale (8320/33310 à 33350/05)	32.420.752,00 €	34.576.600,00 €	33.602.800,00 €	34.668.000,00 €
• 5.2. Aide en espèces (8320/33300/01)	384.194,00 €	893.500,00 €	319.400,00 €	305.000,00 €
• 5.3. Aide sociale - loi du 02/04/1965 (8320/33430 à 33490/21)	5.003.734,00 €	4.833.900,00 €	6.274.000,00 €	6.274.000,00 €
<b>10. CHARGE DE LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CAP EMPLOI)</b>				

2.896.376,61 €	3.084.599,00 €	3.271.599,00 €	3.016.848,00 €
----------------	----------------	----------------	----------------

### 3 ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES

#### DETAILS - EVOLUTION

#### CPAS D'IXELLES

FONCTIONS	COMPTE 2022	BUDGET 2023 INITIAL	BUDGET 2023 APRES MB3	BUDGET 2024
<b>Administration générale (F.1230)</b>	R : 480.113,87 €	R : 436.900,00 €	R : 518.900,00 €	R : 499.000,00 €
	D : 7.742.701,62 €	D : 9.117.492,00 €	D : 9.088.115,00 €	D : 9.249.954,00 €
	E : -7.262.587,75 €	E : -8.680.592,00 €	E : -8.569.215,00 €	E : -8.750.954,00 €
<b>Patrimoine privé (F. 1290)</b>	R : 541.752,96 €	R : 617.150,00 €	R : 605.150,00 €	R : 676.350,00 €
	D : 547.171,49 €	D : 603.987,00 €	D : 590.187,00 €	D : 686.653,00 €
	E : -5.418,53 €	E : 13.163,00 €	E : 14.963,00 €	E : -10.303,00 €
<b>Services généraux (F. 1310)</b>	R : 0,00€	R : 500,00 €	R : 900,00 €	R : 500,00 €
	D : 2.754.180,56 €	D : 2.588.000,00 €	D : 1.798.000,00 €	D : 2.440.00,00 €
	E : -2.754.180,56 €	E : -2.587.500,00 €	E : -1.797.100,00 €	E : -2.439.500,00 €
<b>Service technique des bâtiments (F. 1370)</b>	R : 1.142.148,28 €	R : 1.617.300,00 €	R : 1.607.300,00 €	R : 1.168.700,00 €
	D : 3.409.070,67 €	D : 3.946.356,00 €	D : 3.901.306,00€	D : 3.859.993,00 €
	E : -2.266.922,39 €	E : -2.329.056,00 €	E : -2.294.006,00 €	E : -2.691.293,00 €
<b>Avances (F. 8290)</b>	R : 59.246,20 €	R : 52.000,00 €	R : 62.000,00 €	R : 75.000,00 €
	D : 59.246,20 €	D : 52.000,00 €	D : 62.000,00 €	D : 75.000,00 €
	E : 0,00 €	E : 0,00 €	E : 0,00 €	E : 0,00 €

<b>Aide sociale (F. 8320)</b>	R :	38.606.365,87€	R :	40.733.150,00 €	R :	41.362.567,00 €	R :	42.065.060,00 €
	D :	51.612.062,41 €	D :	54.251.703,00 €	D :	55.942.248,00 €	D :	58.276.168,00 €
	E :	-13.005.696,54 €	E :	-13.518.553,00 €	E :	-14.579.681,00 €	E :	-16.211.108,00 €
<b>Maison de repos pour personnes âgées "Van Aa" (F.83411)</b>	R :	8.640.322,11 €	R :	8.917.800,00 €	R :	8.993.050,00 €	R :	9.411.900,00 €
	D :	11.743.936,74 €	D :	12.878.647,00 €	D :	13.048.397,00 €	D :	13.564.974,00 €
	E :	-3.103.614,63 €	E :	-3.960.847,00 €	E :	-4.055.347,00 €	E :	-4.153.074,00 €
<b>Maison de repos pour personnes âgées "Les Heures Douces" (F.83412)</b>	R :	3.166.625,33 €	R :	3.388.100,00 €	R :	3.451.100,00 €	R :	3.708.800,00 €
	D :	4.520.705,11 €	D :	5.093.047,00 €	D :	5.117.297,00 €	D :	5.685.544,00 €
	E :	-1.354.079,78 €	E :	-1.704.947,00 €	E :	-1.666.197,00 €	E :	-1.976.744,00 €
<b>Centre de services communs – Centre de jour Audrey Hepburn (F. 8342)</b>	R :	124.656,30 €	R :	117.200,00 €	R :	128.600,00 €	R :	124.500,00 €
	D :	257.652,72 €	D :	285.512,00 €	D :	269.762,00 €	D :	289.724,00 €
	E :	-132.996,42 €	E :	-168.312,00 €	E :	-141.162,00 €	E :	-165.224,00 €
<b>Maison de la jeunesse (F.8351)</b>	R :	1.141.165,49 €	R :	1.105.200,00 €	R :	1.015.200,00 €	R :	1.090.000,00 €
	D :	1.390.783,37 €	D :	1.588.106,00 €	D :	1.568.956,00 €	D :	1.683.246,00 €
	E :	-249.617,88 €	E :	-482.906,00 €	E :	-553.756,00 €	E :	-593.246,00 €
<b>Aides familiales et séniors (F.8441)</b>	R :	1.346.084,29 €	R :	1.179.000,00 €	R :	1.308.000,00 €	R :	1.345.600,00 €
	D :	2.126.710,94 €	D :	2.545.033,00 €	D :	2.413.233,00 €	D :	2.717.399,00 €
	E :	-780.626,65 €	E :	-1.366.033,00 €	E :	-1.105.233,00 €	E :	-1.371.799,00 €
<b>Transport social (F. 84411)</b>	R :	12.950,48 €	R :	11.650,00 €	R :	12.100,00 €	R :	17.900,00 €
	D :	382.053,14 €	D :	430.509,00 €	D :	439.609,00 €	D :	378.543,00 €

	E : -369.102,66 €	E : -418.859,00 €	E : -427.509,00 €	E : -360.643,00 €
<b>Réinsertion socioprofessionnelle (F.84492)</b>	R : 982.403,32€	R : 1.174.500,00 €	R : 911.600,00 €	R : 937.000,00 €
	D : 3.878.779,93 €	D : 4.259.099,00 €	D : 4.183.199,00 €	D : 3.953.848,00 €
	E : -2.896.376,61 €	E : -3.084.599,00 €	E : -3.271.599,00 €	E : -3.016.848,00 €
<b>Magasins – Epicerie sociale "Feel Food" (F. 84494)</b>	R : 61.775,96 €	R : 75.000,00 €	R : 75.000,00 €	R : 75.000,00 €
	D : 132.349,87 €	D : 169.184, 00 €	D : 196.684,00 €	D : 300.403,00 €
	E : -70.573,91 €	E : -94.184,00 €	E : -121.684,00 €	E : -225.403,00 €
<b>Service de médiation de dettes (F.84496) et fonds énergie (F.8015)</b>	R : 545.629,97€	R : 646.000,00 €	R : 594.000,00 €	R : 676.000,00 €
	D : 868.330,71 €	D : 1.010.341,00 €	D : 1.013.091,00 €	D : 1.171.278,00 €
	E : -322.700,74 €	E : -364.341,00 €	E : -419.091,00 €	E : 1.171.278,00 €
<b>COVID -19 (F.8790)</b>	R : 1.355.863,85€	R : 440.800,00 €	R : 440.800,00 €	R : 0,00 €
	D : 1.689.166,26€	D : 1.562.383,00 €	D : 1.497.183,00 €	D : 0,00 €
	E : -333.302,41 €	E : -1.121.583,00 €	E : -1.056.383,00 €	E : 0,00€

## 4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION

### A. SECTEUR AIDE SOCIALE

	COMPTE 2022	BUDGET 2023 INITIAL	BUDGET 2023 APRES MB3 et RIC	BUDGET 2024
1. Octroi du revenu d'intégration sociale (RIS) + PIIS	29.721.446,00 €	31.148.800,00 €	31.200.000,00 €	31.940.000,00 €
2. Octroi du ris aux articles 60§7 + insertions	2.699.306,00 €	3.427.800,00 €	2.402.800,00 €	2.728.000,00 €
3. Cotisations mutuelles	160.469,88 €	175.000,00 €	170.000,00 €	165.000,00 €
4. Frais médicaux pharmaceutiques et paramédicaux	1.163.993,61 €	990.000,00 €	1.069.600,00 €	1.050.603,00 €
5. Frais d'hébergement personnes âgées à la rva et aux hd	307.628,04 €	420.000,00 €	455.000,00 €	428.000,00 €
6. Frais d'hébergement personnes âgées dans les homes extérieurs	945.739,17 €	850.000,00 €	890.650,00 €	870.000,00 €
7. Frais d'hébergement en maison d'accueil	92.421,24 €	100.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
8. Octroi de l'aide sociale en espèces	384.194,18 €	893.500,00 €	319.400,00 €	305.000,00 €
9. Interventions dans les frais d'énergie (eau + mazout)	38.386,00 €	81.500,00 €	121.900,00 €	171.500,00 €
10. Aide sociale CRP et étrangers non ris (loi 02/04/1965)	4.853.348,96 €	4.700.000,00 €	6.170.000,00 €	6.100.000,00 €
11. Octroi équivalent RIS articles 60 § 7 + insertions	150.386,00 €	133.900,00 €	188.900,00 €	174.000,00 €
12. Frais médicaux et d'hospitalisation dans un établissement de soins (02/04/1965)	194.664,19 €	170.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €
13. Remboursement à l'état	1.193.167,00 €	701.000,00 €	1.973.395,00 €	1.521.103,00 €
14. Interventions dans le cadre du subsidie culturel	222.440,88 €	220.000,00 €	220.000,00 €	220.000,00 €
15. Loyers et cautions locatives	196.242,00 €	190.000,00 €	188.000,00 €	183.000,00 €
16. Autres dépenses sociales	405.391,99 €	314.500,00 €	1.114.600,00 €	607.345,00 €
<b>Total secteur aide sociale</b>	<b>42.729.224,80 €</b>	<b>44.516.000,00 €</b>	<b>46.704.245,00 €</b>	<b>46.683.551,00 €</b>

<b>B. AUTRES SECTEURS</b>	<b>COMPTE 2022</b>	<b>BUDGET 2023 INITIAL</b>	<b>BUDGET 2023 APRES MB3</b>	<b>BUDGET 2024</b>
1. Interventions en faveur de bénéficiaires de la réinsertion prof.	24.470,97 €	50.000,00 €	46.500,00 €	40.000,00 €
2. Octroi du RIS majoré 25 % art. 60 § 7 - de 25 ans + mesure 500 €	1.250,00 €	6.500,00 €	0,00 €	5.000,00 €
3. Interventions secteur aide aux familles	3.768,09 €	4.500,00 €	6.500,00 €	6.500,00 €
4. Avances sur rémunérations et allocations	59.246,20 €	52.000,00 €	62.000,00 €	75.000,00 €
5. Interventions dans le cadre du Fonds énergie	588.154,67 €	366.000,00 €	396.000,00 €	741.440,00 €
6. Contributions pour pensions accordées par d'autres administrations	206.687,53 €	160.000,00 €	180.000,00 €	230.000,00 €
7. Epicerie sociale	7.750,93 €	12.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €
8. Covid	691.341,52 €	451.800,00 €	563.800,00 €	0,00 €
<b>Total autres secteurs</b>	<b>1.582.669,91 €</b>	<b>1.102.800,00 €</b>	<b>1.266.800,00 €</b>	<b>1.109.940,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44.311.894,71 €</b>	<b>45.618.800,00 €</b>	<b>47.971.045,00 €</b>	<b>47.793.491,00 €</b>

## 5 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

5.1 - RECETTES	COMPTE 2022	BUDGET 2023 INITIAL	BUDGET 2023 APRES MB3	BUDGET 2024
Intervention des employeurs dans la mise à disposition d'agents art. 60 § 7	97.930,00 €	115.000,00 €	103.000,00 €	103.000,00 €
Intervention Actiris – convention de partenariat	257.067,00 €	268.500,00 €	298.500,00 €	335.000,00 €
Intervention pouvoir central – contractuels subventionnés	0,00 €	78.400,00 €	0,00 €	0,00 €
Subside médiateurs interculturels + maribel social	136.993,00 €	154.600,00 €	104.600,00 €	96.000,00 €
Intervention dans le cadre de l'économie sociale (supplément au ris)	468.098,00 €	536.500,00 €	391.500,00 €	391.500,00,00 €
Subvention majorée art. 60 § 7 18-25 ans et mesure « 500 euros »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	250,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €
Subside EPN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Plan printemps majoration 25% RIS art60/7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Indemnités assurance suite aux AT	1.358,00 €	20.000,00 €	12.500,00 €	10.000,00 €
<b>Recettes totales</b>	<b>961.696,00 €</b>	<b>1.174.500,00 €</b>	<b>911.600,00 €</b>	<b>545.500,00 €</b>
Coût à charge du CPAS (dépenses d'exploitation – recettes d'exploitation)	2.896.376,61 €	3.084.599,00 €	3.271.599,00 €	3.016.848,00 €
<b>Total général de la fonction</b>	<b>3.858.072,61 €</b>	<b>4.259.099,00 €</b>	<b>4.183.199,00 €</b>	<b>3.562.348,00 €</b>

## 5.2 - DÉPENSES

	COMPTE 2022	BUDGET 2023 INITIAL	BUDGET 2023 APRES MB3	BUDGET 2024
<b>PERSONNEL</b>				
Salaires agents art. 60 § 7 (charge nette déduction de la part RIS)	2.277.667,47 €	2.274.400,00 €	2.234.700,00 €	2.094.663,00 €
Personnel administratif	407.953,00 €	626.910,00 €	1.141.476,00 €	489.912,00 €
Travailleurs sociaux	977.932,00 €	1.083.526,00 €	2.311.762,00 €	1.246.729,00 €
Agents contractuels subventionnés	126.022,00 €	151.863,00 €	103.003,00 €	0,00 €
<b>Total Personnel</b>	<b>3.789.574,47 €</b>	<b>4.136.699,00 €</b>	<b>5.790.941,00 €</b>	<b>3.831.304,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Fonctionnement du service	24.115,00 €	22.250,00 €	38.350,00 €	36.500,00 €
Formation professionnelle	12.959,00 €	13.300,00 €	12.800,00 €	12.000,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>37.074,00 €</b>	<b>35.550,00 €</b>	<b>51.150,00 €</b>	<b>48.500,00 €</b>
<b>REDISTRIBUTION</b>				
Conventions art 61 et mesure 500 €	8.200,00 €	6.500,00 €	0,00 €	5.000,00 €
Aides financières sociales et formations	50.000,00 €	50.000,00 €	46.500,00 €	40.000,00 €
<b>Total Redistribution</b>	<b>58.200,00 €</b>	<b>56.500,00 €</b>	<b>46.500,00 €</b>	<b>45.000,00 €</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>3.884.848,47 €</b>	<b>4.228.749,00 €</b>	<b>5.888.591,00 €</b>	<b>3.924.804,00 €</b>

## 6 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS : 91.444.192 € (BUDGET 2024)

		ORIGINE	Dépense totale hors FI	99.864.380,00 €
1	Intervention communale : couverture de l'insuffisance de ressources du CPAS	Commune	37.975.795 €	41,53%
2	Interventions du SPP Intégration Sociale			
	SPP Intégration Sociale - RIS 100	Fédéral	7.300.000 €	7,98%
	SPP Intégration Sociale - RIS 70	Fédéral	17.248.000 €	18,86%
	SPP Intégration Sociale - RIS 80	Fédéral	-	
	SPP Intégration Sociale - Subside spécial frais de Personnel/Dossiers	Fédéral	1.400.000 €	1,53%
	SPP Intégration Sociale - Subsidés garanties locatives (25€/dossier)	Fédéral	-	
	SPP Intégration Sociale - Subsidés demandeurs d'asile/Migrants	Fédéral	-	
	SPP Intégration Sociale - Subvention majorée de 10% dans le cadre du PIIS	Fédéral	461.300 €	0,50%
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale	Fédéral	6.100.000 €	6,67%
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale - Majoration 25% - 35%	Fédéral	-	
	SPP Intégration Sociale - Avances sur créances alimentaires	Fédéral	15.000 €	0,02%
	SPP Intégration Sociale - Frais médicaux - Paramédicaux - Pharmacie et hospitalisation	Fédéral	250.000 €	0,27%
	SPP Intégration Sociale - RIS 100	Régional	2.728.000 €	2,98%
	SPP Intégration Sociale - RIS 100 art60	Régional	370.000 €	0,40%
	SPP Intégration Sociale - RIS 70	Régional	-	
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale	Régional	170.000 €	0,19%
	SPP Intégration Sociale - Aide sociale supplément - 25 ans	Régional	-	
	SPP Intégration Sociale - Aide sociale art. 60	Régional	21.500 €	0,02%
	<b>Total SPP Intégration Sociale</b>		<b>36.349.475 €</b>	<b>39,75%</b>
3	Intervention forfaitaire de l'INAMI dans le cadre des soins infirmiers RVA et HD	Fédéral	2.365.600 €	2,59%
4	Intervention de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS) pour emplois "Maribel" (*48500/01)	Fédéral	4.854.000 €	5,31%
5	Fonds Spécial de l'Aide sociale - répartition de 5% du Fonds des Communes par la Commission Communautaire Commune	Bicommunautaire	2.438.422 €	2,67%
6	Intervention du Ministère de la Communauté française dans les frais de fonctionnement de la maison de la jeunesse (MJ)	Communauté française	1.020.000 €	1,12%

7	Indemnités allouées par l'INAMI au personnel infirmier à la RVA et aux HD en fin de carrière, pour harmonisation des barèmes et formations 600 (Fédéral)	Fédéral	1.544.000 €	1,69%
8	Intervention de la Commission Communautaire Commune dans le fonctionnement du service d'Aides aux familles (SAFPA)	Bicommunautaire	970.000 €	1,06%
9	Intervention CCC dans les centres de jour	Bicommunautaire	69.000 €	0,08%
10	Subside à la participation sociale (épanouissement social, culturel et sportif des usagers) - Cocom	Bicommunautaire	285.000 €	0,31%
11	Subside à la coordination sociale - Cocom	Bicommunautaire	50.000 €	0,05%
12	Subside "Fritz Toussaint" - Cocom	Bicommunautaire	240.000 €	0,26%
13	Subside « TRONE » - Cocom	Bicommunautaire	50.000 €	0,05%
14	Intervention du pouvoir central (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz - CREG) dans les frais de médiation de dettes	Fédéral	741.500 €	0,81%
15	Subside compensatoire pour emplois ex-agent ACS	Régional	495.000 €	0,54%
16	Intervention du pouvoir central dans le paiement des primes linguistiques	Fédéral	220.000 €	0,24%
17	Intervention du Fonds "Eau" pour la prise en charge de factures d'eau impayées (Hydrobru)	Régional	200.000 €	0,22%
18	Subside ACTIRIS dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise à l'emploi	Régional	335.000 €	0,37%
19	Subside pour l'Energie Bruxelles Environnement (IBGE)	Régional	72.000 €	0,08%
20	Subside « Projets » - Cocom	Bicommunautaire	440.800 €	0,48%
21	Récupération d'avances octroyées en remboursement de chèques ALE	Régional	20.000 €	0,02%
22	Intervention chèques-repas	Régional	249.000 €	0,27%
23	Revalorisation barémiques (Comité C - 2021)	Régional	1.015.000 €	1,11%
24	Augmentation barémiques du pouvoir régional dans le cadre de l'accord sectoriel 2000/2001 conclu au sein du Comité C (1% de la revalorisation salariale) et 2005/2006 (2% agents C,D et E)	Régional	720.000 €	0,79%
25	2è pilier pension	Régional	156.000 €	0,17%
26	Subside Statutarisation	Régional	6.000 €	0,01%
27	Subside mobilité douce	Régional	230.000 €	0,25%
28	Subside REDI	Fédéral	573.500 €	0,63%
29	Subside « aide alimentaire »	Fédéral	44.700 €	0,05%
30	Subside « mal logé »	Régional	80.000 €	0,09%
<b>Total des dépenses subsidiées</b>			<b>91.444.192 €</b>	

Total des recettes de prestations	6.689.250 €
Récupérations diverses hors subventions (particuliers, débiteurs alimentaires, mutuelles, etc.)	6.171.385 €
Total des Dépenses d'exploitation (hors facturation interne)	104.304.827 €

SYNTHESE	
Intervention du Fédéral	43.117.600,00 €
Intervention du Régional	6.867.500,00 €
Intervention Bi-communautaire	4.543.222,00 €
Intervention de la Communauté Française	1.020.000,00 €
Intervention de la Commune	37.975.795,00 €
Recettes de prestation du CPAS	6.689.250,00 €
Interventions diverses	6.171.385,00 €
Total des recettes d'exploitation (hors facturation interne)	104.304.827,00 €

### 7 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS

	RECETTES	2022	2023	2024	DEPENSES	2022	2023	2024
	Cot. mandataires pension	7.850,00 €	8.600,00 €	9.000,00 €	Personnel entretien	900,00 €	801,00 €	801,00 €

<b>Administration Générale</b>	Subside frais transport (STIB, etc.)	220.000,00 €	225.000,00 €	230.000,00 €	Personnel administratif	5.429.880,07 €	5.952.407,00 €	6.303.694,00 €
	Emplois Maribel	306.400,00 €	307.400,00 €	312.000,00 €	Personnel soignant (volet)	28.000,00 €	22.590,00 €	18.690,00 €
	Interventions Ethias couverture AT	7.500,00 €	7.500,00 €	17.400,00 €	Président	224.900,00 €	221.093,00 €	239.721,00 €
	Subside Région salaires	610.000,00 €	686.400,00 €	720.000,00 €	Jetons présence	82.600,00 €	78.990,00 €	89.842,00 €
	Subside fédéral primes linguistiques	275.000,00 €	200.000,00 €	220.000,00 €	Pension 2è pilier	39.200,00 €	63.712,00 €	78.806,00 €
	Recette compensatoire ACS	475.000,00 €	486.700,00 €	495.000,00 €				
	Subvention chèques repas	238.000,00 €	240.000,00 €	249.000,00 €				
	Subvention revalorisation et 2è pilier	537.700,00 €	705.900,00 €	1.171.000,00 €				
	Statutarisation	0,00 €	32.000,00 €	6.000,00 €				
	Récup. traitement	98.900,00 €	107.300,00 €	150.000,00 €				
	<b>Total</b>	<b>2.776.350,00 €</b>	<b>3.006.800,00 €</b>	<b>3.579.400,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5.805.480,07 €</b>	<b>6.339.593,00 €</b>	<b>6.731.554,00 €</b>
<b>Patrimoine</b>	Emplois Maribel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel administratif	128.900,00 €	128.564,00 €	128.202,00 €
	interv Ethias couverture AT	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	Travailleurs sociaux	154.800,00 €	224.408,00 €	279.777,00 €
	Subside Trône	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	Personnel ACS	1.800,00 €	0,00 €	0,00 €
					Pension 2è pilier	3260,11	3.565,00 €	4.974,00 €
	<b>Total</b>	<b>52.000,00 €</b>	<b>52.000,00 €</b>	<b>52.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>288.760,11 €</b>	<b>356.537,00 €</b>	<b>412.953,00 €</b>
<b>Service Général des Pensions</b>	Récup. Quotes-parts extér.	- €	500,00 €	500,00 €	Cotis responsabilisation	1.200.000,00 €	1.600.000,00 €	1.410.000,00 €
					Personnel disponibilité	0,00 €	0,00 €	800.000,00 €
					Pensions ex-personnel	1.038.000,00 €	828.000,00 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.238.000,00 €</b>	<b>2.428.000,00 €</b>	<b>2.210.000,00 €</b>
<b>Service des Travaux</b>	Emplois Maribel	130.200,00 €	138.000,00 €	130.000,00 €	Personnel entretien	2.058.200,00 €	2.299.106,00 €	2.315.608,00 €
	interv Ethias AT	4.500,00 €	4.500,00 €	1.700,00 €	Personnel administratif	1.194.200,00 €	1.498.348,00 €	1.380.843,00 €

					Pension 2è pilier	37.400,00 €	54.902,00 €	61.342,00 €
	<b>Total</b>	<b>134.700,00 €</b>	<b>142.500,00 €</b>	<b>131.700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.289.800,00 €</b>	<b>3.852.356,00 €</b>	<b>3.757.793,00 €</b>
<b>Aide sociale + PIIS</b>	Subside personnel RIS	1.635.000,00 €	1.500.000,00 €	1.400.000,00 €	Personnel administratif	3.349.000,00 €	3.666.836,00 €	4.498.658,00 €
	Coordination sociale	40.000,00 €	45.000,00 €	50.000,00 €	Travailleurs sociaux	4.760.400,00 €	5.355.481,00 €	5.958.407,00 €
	Emplois Maribel	945.000,00 €	932.800,00 €	902.000,00 €	Pension 2è pilier	94.400,00 €	154.336,00 €	179.762,00 €
	Subside participation Soc & Cult	75.000,00 €	75.000,00 €	78.000,00 €				
	Subside Fritz Toussaint		100.000,00 €	100.000,00 €				
	Subside "mal logés"		50.000,00 €	50.000,00 €				
	Subsides PIIS	330.000,00 €	360.000,00 €	450.800,00 €				
	Subside COCOM "projets"			420.000,00 €				
	subside personnel fonds Eau	30.900,00 €	32.100,00 €	30.000,00 €				
	interv Ethias couverture AT	23.000,00 €	15.000,00 €	9.000,00 €				
	<b>Total</b>	<b>3.078.900,00 €</b>	<b>3.109.900,00 €</b>	<b>3.489.800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>8.203.800,00 €</b>	<b>9.176.653,00 €</b>	<b>10.636.827,00 €</b>
<b>Van Aa</b>	Intervention Ethias couverture AT	58.000,00 €	50.000,00 €	65.000,00 €	Personnel entretien	1.628.700,00 €	1.145.418,00 €	1.267.731,00 €
	Emplois Maribel	341.500,00 €	349.800,00 €	340.000,00 €	Personnel administratif	688.100,00 €	764.784,00 €	1.052.863,00 €
	Indemnités fin de carrière	201.000,00 €	190.500,00 €	260.000,00 €	Personnel buanderie	196.600,00 €	210.945,00 €	201.735,00 €
	Harmonisation barèmes	671.000,00 €	677.700,00 €	768.000,00 €	Personnel cuisine	586.200,00 €	1.332.667,00 €	1.368.101,00 €
	Forfaits INAMI	2.978.000,00 €	3.411.800,00 €	3.477.000,00 €	Personnel soignant	5.914.500,00 €	6.672.131,00 €	6.834.658,00 €
	Formations 600	80.000,00 €	100.000,00 €	200.000,00 €	Travailleurs sociaux	130.200,00 €	182.312,00 €	162.961,00 €
					Pension 2è pilier	140.160,00 €	213.390,00 €	221.825,00 €
	<b>Total</b>	<b>4.329.500,00 €</b>	<b>4.779.800,00 €</b>	<b>5.110.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>9.284.460,00 €</b>	<b>10.521.647,00 €</b>	<b>11.109.874,00 €</b>
	interv Ethias couverture AT	4.900,00 €	8.000,00 €	22.000,00 €	Personnel entretien	532.300,00 €	560.047,00 €	632.326,00 €
	Forfaits INAMI	1.020.000,00 €	1.293.000,00 €	1.377.000,00 €	Personnel administratif	386.600,00 €	407.108,00 €	487.546,00 €
	Harmonisation barèmes	140.000,00 €	225.700,00 €	216.400,00 €	Personnel cuisine	760.700,00 €	835.675,00 €	902.620,00 €

<b>Heures Douces</b>	Indemnités fin de carrière	90.000,00 €	95.300,00 €	99.600,00 €	Personnel soignant	1.793.800,00 €	2.198.091,00 €	2.390.841,00 €
	Emplois Maribel	110.400,00 €	148.400,00 €	143.400,00 €	Travailleurs sociaux	27.500,00 €	103.655,00 €	80.043,00 €
					Pension 2è pilier	51.600,00 €	72.721,00 €	84.418,00 €
	<b>Total</b>	<b>1.365.300,00 €</b>	<b>1.770.400,00 €</b>	<b>1.858.400,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.552.500,00 €</b>	<b>4.177.297,00 €</b>	<b>4.577.794,00 €</b>
<b>Centre de Jour</b>	Maribel Fonds sectoriel (4/5)	33.000,00 €	34.000,00 €	30.000,00 €	Personnel administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subvention CDJ	64.200,00 €	64.200,00 €	69.000,00 €	Personnel soignant	204.900,00 €	241.473,00 €	237.976,00 €
					Pension 2è pilier	2.700,00 €	5.589,00 €	5.448,00 €
	<b>Total</b>	<b>97.200,00 €</b>	<b>98.200,00 €</b>	<b>99.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>207.600,00 €</b>	<b>247.062,00 €</b>	<b>243.424,00 €</b>
<b>Maison de la Jeunesse</b>	Maribel Fonds sectoriel	64.000,00 €	64.700,00 €	65.000,00 €	Personnel entretien	46.400,00 €	52.785,00 €	101.328,00 €
	subside MCF personnel	825.000,00 €	830.000,00 €	840.000,00 €	Personnel administratif	321.000,00 €	352.558,00 €	373.582,00 €
	interv Ethias couverture AT	500,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	Personnel buanderie	97.700,00 €	92.777,00 €	52.509,00 €
					Personnel cuisine	42.100,00 €	42.480,00 €	59.210,00 €
					Travailleurs sociaux	104.200,00 €	104.195,00 €	118.428,00 €
					Personnel éducatif	648.400,00 €	711.892,00 €	706.145,00 €
					Pension 2è pilier	16.900,00 €	22.569,00 €	23.844,00 €
	<b>Total</b>	<b>889.500,00 €</b>	<b>895.700,00 €</b>	<b>906.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1.276.700,00 €</b>	<b>1.379.256,00 €</b>	<b>1.435.046,00 €</b>
<b>Aide aux familles</b>	Emploi Maribel	136.500,00 €	187.000,00 €	204.000,00 €	Personnel administratif	336.050,00 €	377.054,00 €	441.784,00 €
	Subside Aides fam CCC	816.048,00 €	810.000,00 €	970.000,00 €	Personnel infirmier	66.650,00 €	75.413,00 €	109.556,00 €
	interv Ethias couverture AT	22.000,00 €	26.500,00 €	21.500,00 €	Travailleurs sociaux	157.000,00 €	209.758,00 €	227.587,00 €
					Personnel spécifique (AF/AM)	1.626.100,00 €	1.787.434,00 €	1.821.101,00 €
					Pension 2è pilier	31.200,00 €	37.224,00 €	42.671,00 €
	<b>Total</b>	<b>974.548,00 €</b>	<b>1.023.500,00 €</b>	<b>1.195.500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.217.000,00 €</b>	<b>2.486.883,00 €</b>	<b>2.642.699,00 €</b>

<b>Transport social</b>					Personnel administratif	353.550,00 €	397.536,00 €	348.434,00 €
					Pension 2è pilier	2.700,00 €	3.723,00 €	2.259,00 €
	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>356.250,00 €</b>	<b>401.259,00 €</b>	<b>350.693,00 €</b>
<b>Cap Emploi</b>	Emplois Maribel	138.600,00 €	154.600,00 €	96.000,00 €	Personnel administratif	418.250,00 €	626.910,00 €	489.912,00 €
	interventions employeurs	80.000,00 €	115.000,00 €	103.000,00 €	Travailleurs sociaux	959.450,00 €	1.083.626,00 €	1.246.729,00 €
	subside ACS	76.800,00 €	78.400,00 €	0,00 €	Agents art 60§7	1.915.340,00 €	2.274.400,00 €	2.094.663,00 €
	interv Ethias couverture AT	10.200,00 €	20.000,00 €	10.000,00 €	Personnel ACS	121.510,00 €	151.863,00 €	0,00 €
	subside convention Actiris	165.000,00 €	268.500,00 €	335.000,00 €	Pension 2è pilier	28.500,00 €	30.250,00 €	29.044,00 €
	suppl. éco-soc régional	390.500,00 €	520.000,00 €	391.500,00 €				
	<b>Total</b>	<b>861.100,00 €</b>	<b>1.156.500,00 €</b>	<b>935.500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.443.050,00 €</b>	<b>4.167.049,00 €</b>	<b>3.860.348,00 €</b>
<b>Epicerie sociale</b>	emploi Maribel	22.200,00 €	33.000,00 €	35.000,00 €	Personnel administratif	51.800,00 €	65.373,00 €	164.271,00 €
					Pension 2è pilier		1.511,00 €	3.832,00 €
	<b>Total</b>	<b>22.200,00 €</b>	<b>33.000,00 €</b>	<b>35.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>51.800,00 €</b>	<b>66.884,00 €</b>	<b>168.103,00 €</b>
<b>Médiation de dettes</b>	Fonds gaz électricité	435.000,00 €	465.300,00 €	560.000,00 €	Personnel administratif	462.000,00 €	545.388,00 €	522.668,00 €
	interv Ethias couverture AT	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Travailleurs sociaux	384.200,00 €	431.835,00 €	599.813,00 €
	Emploi Maribel	123.900,00 €	108.200,00 €	108.200,00 €	Pension 2è pilier	9.800,00 €	17.118,00 €	21.797,00 €
	Subside régional Energie	72.000,00 €	72.000,00 €	72.000,00 €				
	<b>Total</b>	<b>631.400,00 €</b>	<b>646.000,00 €</b>	<b>740.700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>856.000,00 €</b>	<b>994.341,00 €</b>	<b>1.144.278,00 €</b>
<b>Covid</b>	Subside Cocom	709.002,00 €	910.000,00 €		Personnel administratif	248.000,00 €	616.631,00 €	0,00 €
					Travailleurs sociaux	483.100,00 €	404.449,00 €	0,00 €
					Personnel entretien	200,00 €	200,00 €	0,00 €
					Personnel infirmier	14.000,00 €	0,00 €	0,00 €
					Pension 2è pilier	10.700,00 €	17.103,00 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>709.002,00 €</b>	<b>910.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>756.000,00 €</b>	<b>1.038.383,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>15.921.700,00 €</b>	<b>17.624.800,00 €</b>	<b>18.133.500,00 €</b>		<b>41.827.200,18 €</b>	<b>47.633.200,00 €</b>	<b>49.281.386,00 €</b>	

<b>% de personnel subsidié</b>	<b>38,07%</b>	<b>37,00%</b>	<b>36,80%</b>				
--------------------------------	---------------	---------------	---------------	--	--	--	--